



HAL
open science

Bibliothèque publique et censure

Yves Leclere

► **To cite this version:**

Yves Leclere. Bibliothèque publique et censure. Sciences de l'information et de la communication. 1996. dumas-01555394

HAL Id: dumas-01555394

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01555394>

Submitted on 8 Nov 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

96 M LEC

Yves LECLERE

MEMOIRE DE MAITRISE EN
SCIENCES DE L'INFORMATION ET DE LA
DOCUMENTATION

BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE
ET
CENSURE

sous la direction de :
Madame BEGUIN

JUIN 1996

LILLE 3
UNIVERSITE CHARLES DE GAULLE
UFR IDIST



inv. 96*10

Yves LECLERE

MEMOIRE DE MAITRISE EN
SCIENCES DE L'INFORMATION ET DE LA
DOCUMENTATION

BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE
ET
CENSURE

sous la direction de :
Madame BEGUIN

JUIN 1996

LILLE 3
UNIVERSITE CHARLES DE GAULLE
UFR IDIST

Mes plus grands remerciements à Annette BEGUIN et Nathalie BOURGUET.

Ainsi qu'à Anne Laure Dodey, Bernard Grelle, Christian Loock, Claire Flipo, Alain Dercourt, Anne-Sophie Delannoy, tout le personnel de la Médiathèque de Roubaix et les bibliothécaires du comité de sélection de la Médiathèque Départementale de Prêt....

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION.....	p. 1
1. PROBLEMATIQUE DE DEPART.....	p. 1
2. METHODE ET PLAN.....	p. 1
- I -	
LA CENSURE.....	p. 3
1. UN CADRE LEGISLATIF ET ADMINISTRATIF GLOBAL.....	p. 4
2. VERS UNE DEFINITION DE LA CENSURE.....	p. 6
3. POURQUOI ET POUR QUI INTRODIRE ? : LES INVARIANTS DU CONTROLE.....	p. 8
4. UNE DEFINITION DE LA CENSURE.....	p. 12
- II -	
BIBLIOTHEQUES ET BIBLIOTHECAIRES, LECTURES ET LECTEURS.....	p. 15
1. AU NIVEAU DES ACTEURS.....	p. 16
<u>a. Multiplicité des lecteurs et des comportements de lecture supposés.....</u>	p. 16
<u>b. Multiplicité des comportements dans la bibliothèque et des motivations des venues.....</u>	p. 18
<u>c. La profession de bibliothécaire.....</u>	p. 21
2. AU NIVEAU DES DOCUMENTS.....	p. 24
<u>a. Le texte et le contexte.....</u>	p. 24

<u>b. L'implication de la fiction et plus généralement de l'écrit sur la réalité : effets supposés.....</u>	p. 25
<u>c. Littérature et valeur littéraire.....</u>	p. 27
<u>d. Le fonds de la bibliothèque et sa dynamique : sélection, politique de l'offre ou de la demande?.....</u>	p. 29
<u>e. Animations dans les bibliothèques.....</u>	p. 32
<u>f. La différenciation des supports.....</u>	p. 35
<u>g. Les systèmes de classement et la mise en espace.....</u>	p. 35
<u>h. La relation à l'économie et au politique.....</u>	p. 38

- III -

BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE ET CENSURE.....	p. 40
---------------------------------------	-------

1. DU COTE DES BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES : TYPES DE CONTROLES OFFICIELS.....	p. 43
--	-------

2. DU BUDGET A LA SELECTION. EN PASSANT PAR LA CENSURE ?.....	p. 46
---	-------

3. LES CRITERES DU CHOIX : DU BON LIVRE AU MAUVAIS LIVRE.....	p. 49
---	-------

4. UNE SELECTION EN FONCTION DE QUI, POUR QUI ? : LA VARIABLE PUBLIC.....	p. 51
---	-------

5. PRESENTATION ET MISE A DISPOSITION DU CHOIX.....	p. 55
---	-------

6. L'IMAGE.....	p. 62
-----------------	-------

7. LE CAS SPECIAL DE LA JEUNESSE.....	p. 62
---------------------------------------	-------

- IV -

METHODOLOGIE : PRESENTATION.....	p. 65
----------------------------------	-------

1. PREMIERE VARIABLE : LES DOCUMENTS.....	p. 66
---	-------

<u>a. La légitimité littéraire.....</u>	p. 67
---	-------

b. <u>Le représentable</u>	p. 73
c. <u>La variation de l'acceptable en fonction d'autres critères</u>	p. 76
d. <u>Le fonds politique</u>	p. 77
e. <u>L'image</u>	p. 78
f. <u>Les "Best-Sellers"</u>	p. 79

2. DEUXIEME VARIABLE : LES STRATEGIES DE PRESENTATION ET DE MISE A DISPOSITION.....p. 81

a. <u>Le prêt indirect / le prêt direct</u>	p. 82
b. <u>L'agencement de la bibliothèque et la signalisation</u>	p. 82
c. <u>Les documents écrits</u>	p. 83
d. <u>Les présentoirs / les rayons</u>	p. 83
e. <u>les fichiers, la classification</u>	p. 83
f. <u>Les genres</u>	p. 83
g. <u>Les systèmes de marquage</u>	p. 83
h. <u>Les "enferts nouveaux"</u>	p. 84

3. LES APPROCHES COMPLEMENTAIRES.....p. 84

a. <u>La politique de sélection</u>	p. 84
b. <u>La relation avec l'autorité de tutelle</u>	p. 84
c. <u>Le cas de la jeunesse</u>	p. 85

- V -

ANALYSE DES DONNEES UN BILAN MITIGE.....p. 86

1. CENSURES, LEGITIMITE CULTURELLE ET LITTERAIRE.....p. 88

2. CENSURES, LIMITES DU REPRESENTABLE.....p. 95

3. APPROCHES ET ANALYSES COMPLEMENTAIRES.....p. 105

a. <u>Les "Best-Sellers", "les présentoirs"</u>	p. 105
b. <u>Le fonds politique</u>	p. 106
c. <u>Politique d'acquisition et comité de sélection</u>	p. 108
d. <u>Les rapports avec la municipalité</u>	p. 110
e. <u>L'agencement général de l'espace</u>	p. 111

e. L'agencement général de l'espace.....p. 111

4. POUR CONCLURE.....p. 112

5. LE COMITE DE SELECTION DU LIVRE DE
LA MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE DE PRET.....p. 115

BIBLIOGRAPHIE.....p. 120

ANNEXES

INTRODUCTION

1. PROBLEMATIQUE DE DEPART.

Le milieu bibliothèque (soit l'ensemble formé par le lieu, son organisation et les acteurs, pris dans une dimension la plus globale) exerce-t-il un contrôle sur le public qui le fréquente, sur ses lectures dans le cadre de la bibliothèque? Ce contrôle se manifeste-t-il par une forme de censure?

2. METHODE ET PLAN.

La première approche d'un sujet tel que le contrôle des lectures par la censure dans les bibliothèques publiques revêt un caractère un peu particulier puisqu'on n'en trouve que des marques très éparses dans la littérature scientifique. Excepté un ouvrage¹, aucune recherche française ne traite précisément de la censure et des bibliothèques.

Il a donc été nécessaire d'envisager tout d'abord le problème en partant d'un point de vue très large basé dans un premier temps sur l'étude du "lieu bibliothèque" pris dans son acception la plus globale. Le but était de dégager certaines constatations et réflexions significatives permettant d'envisager une extension vers le concept de censure, en essayant de se détacher des a priori relatifs à celui-ci. Les formes que peut prendre la censure et les invariants qui la

¹ KUHLMANN, Marie, KUNTZMANN, Nelly, BELLOUR, Hélène. Censure et bibliothèque au XXème siècle. Editions du Cercle de la librairie, 1989.

caractérisent ont été étudiés dans un deuxième temps.

Pour une plus grande clarté, le concept de censure sera présenté dans la première partie. Nous étudierons ensuite le "lieu bibliothèque". Le rapprochement de ces deux réflexions et les hypothèses seront présentés en troisième partie.

Au niveau méthodologique, l'idée générale était de s'attacher à l'observation de données matérielles en les envisageant comme révélatrices du comportement humain sans prendre en compte le discours. Un sujet tel que la censure étant souvent problématique, ce discours risque d'être fortement marqué par des représentations fort divergentes des faits objectifs. Suite à la présentation méthodologique (quatrième partie), l'analyse et les conclusions seront exposées.

- I -

LA CENSURE

LA CENSURE

1. UN CADRE LEGISLATIF ET ADMINISTRATIF GLOBAL.

Il est nécessaire, dans un premier temps, de faire référence au contexte juridique et administratif. Même si comme nous le verrons, les phénomènes de censure seront envisagés dans une perspective plus vaste par la suite, commençons par présenter ce contexte d'une manière neutre et sans commentaire.

La formation de "l'arsenal français" (expression employée par Jean Jacques Pauvert¹) tel qu'il fonctionne aujourd'hui et relativement à l'écrit (celui-ci étant souvent incorporé dans un ensemble de documents plus vaste) date de 1939 et du décret-loi Dalladier sur "l'outrage aux bonnes moeurs". Il fait bien sûr suite à une évolution historique au niveau législatif, politique et social mais il ne semble pas nécessaire de remonter trop loin dans le temps dans la mesure où c'est la définition d'un cadre actuel qu'il semble pertinent de mettre en place dans notre perspective.

l'art. 283 du décret-loi du 29 juillet 1939 annonce que :

"Sera puni quiconque aura :

Fabriqué ou détenu en vue d'en faire commerce, distribution, location, affichage ou exposition;

Importé ou fait importer, exporté ou fait exporter, transporté ou fait transporter sciemment aux mêmes fins;

Affiché, exposé ou projeté aux regard du public;

Vendu, loué, mis en vente ou en location même non publiquement;

offert, même à titre gratuit, même non publiquement sous quelque forme que ce soit, directement ou par un moyen détourné;

¹ PAUVERT, Jean-Jacques. Nouveaux (et moins nouveaux) visages de la censure. Les belles lettres, 1994.

distribué ou remis en vue de leur distribution par un moyen quelconque;

Tous imprimés, tous écrits, affiches, dessins, gravures, peintures, photographies, films ou clichés, matrices ou reproductions phonographiques, emblèmes, tous objets ou images contraires aux bonnes mœurs."

L'art. 14 du décret-loi du 6 mai 1939 reprend les dispositions des lois de 1881 mais introduit la notion de territoire, mentionnant que "La circulation, la distribution, la mise en vente en France, des journaux ou écrits périodiques ou non, rédigés en langue étrangère peut être interdite par décision du ministre de l'intérieur.

Cette interdiction peut être également prononcée à l'encontre des écrits de provenance étrangère rédigés en langue française, imprimés à l'étranger ou en France."

La loi du 16 juillet 1949 relative à la jeunesse concerne aussi de très près nos préoccupations :

"Toutes les publications périodiques ou non qui par leur caractère, leur présentation ou leur objet apparaissent comme principalement destinées aux enfants ou aux adolescents" (extrait de l'Art. 1) "ne doivent comporter aucune illustration, aucun récit, aucune chronique, aucune insertion présentant sous un jour favorable le banditisme, le mensonge, le vol, la paresse, la lâcheté, la haine, la débauche, ou tout autre acte qualifié crime ou délit ou de nature à démoraliser l'enfance ou la jeunesse" (extrait de l'Art. 2)

En 1954 (29 novembre) est ajoutée la mention "ou à inspirer ou entretenir des préjugés ethniques"

L'Art. 14 et sa modification de 1958 (qui étend son objet aux publications de toute nature) mentionne qu'il est "interdit de proposer, de donner ou de vendre à des mineurs de moins de 18 ans les publications de toute nature présentant un danger pour la jeunesse en raison de leur caractère licencieux ou pornographique ou de la place faite au crime" qu'il est "interdit d'exposer ces publications à la vue du public en quelque lieu que ce soit et notamment à l'extérieur ou à l'intérieur des magasins ou des kiosques, ou de faire pour elles de la publicité sous quelque forme que ce soit".

Une modification est apportée le 4 janvier 1967, précisant que "les arrêtés d'interdiction devront intervenir dans un délai d'un an courant à partir de la date du dépôt légal"

La dernière référence législative en date est une modification du code pénal en 1994 qui, sans apporter réellement de nouveaux points, précise qu'il est interdit "de fabriquer, transporter, diffuser par quelque moyen que ce soit et quel qu'en soit le support un message à caractère violent ou pornographique."

2. VERS UNE DEFINITION DE LA CENSURE ?

Les bases juridiques et administratives étant maintenant posées, remarquons que dans aucune des citations de décret, de loi ou de directives, nous ne trouvons le mot censure.

Qu'est ce donc alors que cette fameuse Censure dont on parle de temps en temps et régulièrement au rythme des vagues de l'actualité?

Le Grand Robert parle d'un "Examen exigé par le pouvoir des oeuvres littéraires, cinématographiques, de la presse, des émissions télévisées, avant d'en autoriser la publication, la diffusion".

Le Larousse du XXème siècle fait la distinction suivante : "1. Litt. Fait de critiquer les actes ou les ouvrages de quelqu'un. 2. Examen préalable fait par une autorité, un gouvernement, sur les publications, émissions et communications destinés à un public plus ou moins important et aboutissant à en permettre ou en interdire la diffusion."²

Le premier élément qui ressort de ces deux définitions est le rapport au temps : "avant d'en autoriser la publication", "examen préalable", rapport qui semble se caractériser par son côté préalable à toute action de diffusion.

² Ces deux définitions sont citées par Jean-Jacques Pauvert . Op. Cit. p. 4.

Revenons maintenant à la Déclaration des Droits de l'Homme de 1789 et à son fameux article 11 :

"La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme : tout citoyen peut parler, écrire imprimer librement, *sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas prévus par la loi.*"

Cet article est censé abolir la censure. En effet, si tout citoyen peut parler, écrire et imprimer librement, il n'est pas de censure. Mais cela ne veut pas dire qu'il n'est pas de contrôle puisque chacun peut avoir à "répondre de l'abus de cette liberté".

Maxime Dury³ fait une distinction entre un système basé sur la "répression" qui autorise l'expression libre mais instaure un contrôle a posteriori et un système basé sur la "restriction" qui suppose une censure de caractère préalable à la diffusion.

Il y aurait donc deux manières de contrôler la circulation de l'information et de l'écrit. La première serait ce que l'on nomme "censure" et qui aboutit à l'existence de "livres interdits" suite à des sanctions administratives qui précèdent toute diffusion (en ce sens, la Déclaration des Droits de l'Homme abolit bien la censure). la deuxième que l'on ne sait trop comment nommer (en tout cas pas "censure") aboutit à l'existence de "livres condamnés" suite à des sanctions d'ordre judiciaire prononcées après la diffusion⁴.

Cette distinction explique le fait que nulle part dans les législations présentées ci-dessus nous ne trouvons le mot "censure" inscrit noir sur blanc.

Toujours d'après ces définitions, la censure serait un processus qui s'appliquerait potentiellement à toutes les sortes de support de la communication et qui serait exercée par "le pouvoir", "une autorité", "un gouvernement".

³ DURY, Maxime. La censure. La prédication silencieuse. Publisud, 1995.

⁴ Cette différenciation "livres interdits - livres condamnés" est empruntée à : BECOURT, Daniel. Livres condamnés, livres interdits, liberté ou censure?. Editions du Cercle de la librairie, 1961.

3. POURQUOI ET POUR QUI INTERDIRE ? : LES INVARIANTS DU CONTROLE.

Oublions maintenant ces définitions pour examiner le contenu des législations en cours par rapport à la question "pour quels méfaits est-il nécessaire d'avoir recours à l'interdiction?" (avant ou après la diffusion).

Sont soumises à l'interdiction, en 1939, toutes les formes de communication quels que soient le support, le lieu, la personne impliquée (la liste est exhaustive) ayant un caractère "*contraire aux bonnes moeurs*". En 1949, les écrits "apparaissant comme principalement destinés aux enfants et aux adolescents" et ayant un élément "*présentant sous un jour favorable* le banditisme, le mensonge, le vol, la paresse, la lâcheté, la haine, la débauche ou tout autre acte qualifié crime et délit ou *de nature à démoraliser l'enfance ou la jeunesse*". La modification de 1958 mentionne "le caractère licencieux ou pornographique ou (de) la place faite au crime". En 1994 on parle de "*message à caractère violent ou pornographique*".

Par-delà les thématiques développées dans la loi sur les publications pour la jeunesse, c'est le flou de toutes ces législations qui semble composer leur essence. Qu'est ce qu'être "contraire aux bonnes moeurs"? Qu'est ce que "présenter sous un jour favorable", "démoraliser l'enfance"? Qu'est ce que le "caractère licencieux ou pornographique" d'un message? Quiconque se penche sur ces législations ne peut qu'être pris au dépourvu par leur caractère diffus et implicite et constater que "les textes organisant la censure à l'époque contemporaine ne prennent pas la peine de préciser les motifs d'une interdiction" et qu' "alors la notion de bonnes moeurs serait aujourd'hui forcément exogène à un mécanisme qui ne qualifie aucun délit spécifique, aussi flou et imprécis soit-il"⁵.

La notion de "bonnes moeurs" tout comme celle de "pornographie" ou d' "obscénité" - qui y sont incluses, tout comme la violence, la lâcheté, le vol etc... - renvoie sans aucun doute plus à l'expression d'un consensus social donc à des "idées" partagées par le plus grand

⁵ DURY, Maxime. Op. Cit. p. 7.

nombre. "Sans doute, dit Daniel Bécourt, est-elle tributaire des mœurs réellement vécues et on ne saurait rejeter l'apport des données sociologiques"⁶; c'est donc chaque individu qui définit, en fonction de la pression sociale qu' il "porte sur son dos" ce qui est ou n'est pas acceptable; et le groupe auquel appartient cet individu qui génère et régénère cette pression sociale que sont les "bonnes mœurs".

On ne peut pas échapper aux "bonnes mœurs", et cela quelle que soit l'époque ou le lieu, bien qu'elles ne soient jamais les mêmes.

Le contrôle de l'écrit a une variabilité historico-sociale; il semble d'ailleurs que c'est ce côté historique du phénomène qui, en fin de compte, ait été le plus souvent étudié (en France tout du moins), étant donné que la plupart des ouvrages traitant de la censure procèdent à une analyse historique se référant à une époque donnée dont Maxime Dury dit qu'elle "n'explique pas le fonctionnement et la signification de la censure"⁷.

Caractère temporel donc, par rapport aux mentalités, par rapport au fait que le contrôle s'opère avant ou après la diffusion mais aussi par rapport au fait qu'il apparaît dans l'urgence de situations particulières. Il est tout juste besoin de rappeler les épisodes de la guerre d'Algérie et ses listes d'ouvrages interdits par le gouvernement, des années d'occupation pendant lesquelles se succédaient les "listes Otto" pour illustrer. Ces situations particulières sont aussi souvent beaucoup plus locales, en rapport parfois avec de "simples désaccords" entre individus. "La censure n'est en effet jamais une constante mais le produit éphémère d'une polémique entre des tendances contradictoires du corps social"⁸.

Si le contrôle semble devoir s'appliquer à tous les supports de l'information et de la communication comme tous les textes de loi de 1939 à 1994 le proclament, il semble bien que certains supports et certains publics "déchaînent sensiblement plus les passions".

⁶ BECOURT, Daniel. Op. Cit. p. 7.

⁷ DURY, Maxime. Op. Cit. p. 7.

⁸ KUHLMANN, Marie, KUNTZMANN, Nelly, BELLOUR, Hélène. Censure et bibliothèques au XXème siècle. Editions du Cercle de la librairie, 1989.

L'image, en vertu de l'idée qu'elle est fondatrice, donc première et que c'est dans ce sens qu'elle est l'objet privilégié de l'identification, donc du pouvoir, subit beaucoup plus que l'écrit (par exemple) les foudres des défenseurs des "bonnes moeurs".

L'article 14 de la loi de 1949 et sa modification de 1958 précise pour certaines publications qu'il est "interdit d' (e les) exposer (...) à la vue du public en quelque lieu que ce soit et notamment à l'extérieur ou à l'intérieur des magasins ou des kiosques ou de faire pour elles de la publicité sous quelque forme que ce soit"⁹.

Rappelons que cette loi est censée être relative à "l'enfance ou la jeunesse" - quel public peut bien alors toucher un document que personne ne peut voir?

Le fait que le cinéma soit le seul mode d'expression encore soumis à un contrôle préalable à la diffusion semble bien indiquer aussi ce souci de la bonne image. "Interdit aux moins de 12 ans", "interdit aux moins de 18 ans" ressortent chaque mercredi.

Voici donc ce public qu'il convient de protéger au mieux : la jeunesse et l'adolescence. "Il me semble, dit Jean-Jacques Pauvert¹⁰ qu'on peut ramener tout le problème à la protection de l'enfance et de la jeunesse". Tout comme l'image est considérée comme la plus prégnante, la jeunesse est considérée comme le public le plus susceptible d'être imprégné : "l'enjeu porte (donc) sur la constitution de l'identité du sujet, en tant qu'elle doit être reconnue comme procédant de l'identité collective, autrement appelée esprit public"¹¹, l'enfant étant reconnu comme un sujet en pleine construction identitaire

Le couple image - jeunesse a, a fortiori, bien des raisons d'être contrôlé de manière plus stricte que tous les autres couples support - public.

Un point sur lequel il me semble nécessaire d'insister est le rapport aux documents venant de l'étranger : le décret-loi du 6 mai 1939 est très clair, il permet d'interdire la circulation des "journaux ou

⁹ A propos de l'image, on peut consulter :
FREMION, Yves, JOUBERT, Bertrand. Images interdites. Syros Alternatives, 1989.

¹⁰ PAUVERT, Jean-Jacques. Op. Cit. p. 4.

¹¹ DURY, Maxime. Op. Cit. p.7.

écrits périodiques" étrangers, entendant par cette dénomination le fait qu'ils soient "rédigés en langue étrangère" ou qu'ils soient des "écrits de provenance étrangère rédigés en langue française" et cela quel que soit le lieu d'impression. En résumé, peuvent donc être touchés tous les écrits qui ne sont pas en langue française et de provenance française (je m'interroge encore sur l'acception dans ce cas du mot provenance : écrit, publié, rédigé ...?) et imprimés en France. Il semble bien que ces écrits soient considérés comme ayant plus de chance d'être corruptibles que nos "écrits tout français" et que cela justifie donc un type de protectionnisme qui dépasse de beaucoup - dans les possibilités d'application qu'il donne - les systèmes de quota qui sont imposés dans d'autres domaines (les chansons à la radio ou les fictions à la télévision par exemple). Maxime Dury analyse cela en terme de rapport identification / liberté en insistant sur la pertinence qui est donnée à la liberté mais "dans la mesure où existe un seuil minimum d'identification entre les sujets, dans la mesure où une certaine identité qui leur préexiste les certifie en tant que sujets."¹²

Le gouvernement français se déclarait en 1939, en préambule à la publication des lois suscitées, soucieux de préserver "la famille, la natalité, et la *race* française".¹³

Enfin, nous pouvons faire une constatation somme toute assez simpliste mais importante : les manifestations de la censure ne fonctionnent pas par rapport à une échelle qui irait de "ce qui est insupportable" à "ce qui est parfait" en passant par de multiples "niveaux" de l'acceptabilité mais par rapport à une dichotomie stricte du oui et du non, de l'acceptable et du non-acceptable, du censuré et du non-censuré. Par rapport aussi à une distinction de l'avant et de l'après, du judiciaire et de l'administratif, du juge et du jugé,

¹² DURY, Maxime. Op. Cit. p. 7.

¹³ cité par Jean-Jacques Pauvert (Op. Cit. p. 4), l'italique est de lui.

4. UNE DEFINITION DE LA CENSURE.

Suite à cette rapide analyse des textes de loi et des invariants repérés dans les différents discours sur la censure, on peut dire qu'elle se caractérise dans sa définition officielle et politico-législative par trois grandes caractéristiques :

- une autorité non judiciaire.
- une absence de motifs explicites.
- une intervention préalable à la diffusion des documents.

Les deux premières ne semblant pas poser de problème, c'est sur la dernière que je souhaiterais revenir : les gouvernements totalitaires et les monarchies ont régulièrement instauré la censure, les démocraties actuelles (dans notre cas la France) s'en défendent puisqu'elles n'instaurent généralement qu'un contrôle a posteriori. Pourtant ce contrôle fonctionne sans doute aussi bien puisqu'il suppose au départ un consensus sur les bonnes moeurs et que, si ce consensus n'est pas respecté, le pouvoir politique se laisse la porte ouverte sur la répression de par ses lois. Si les censeurs ne sont plus constitués en bureau (sauf dans le cas du cinéma), ils sont tout un chacun, ils sont tout le monde et personne. Ce point a déjà été développé et si j'y reviens, ce n'est que pour les besoins d'une définition, et pour citer (encore une fois) Maxime Dury¹⁴ : "Même si la censure "n'existe plus", là où elle subsiste , c'est toujours sous la même appellation insaisissable : les bonnes moeurs".

Le côté législatif semble être bien chimérique devant les faits : les lois qui "fonctionnent" actuellement datent du milieu du siècle puisque les modifications apportées par les suivantes sont somme toute très minimales par rapport au fonctionnement général du système répressif. Elles sont nécessairement en décalage avec les interdits officieux puisque premièrement elles ne les précisent pas, et deuxièmement, personne ne le contredira je pense, la notion de bonnes moeurs, ou tout du moins ce qu'elle tolère comme écart et déviance, a bien évolué depuis une quarantaine d'années. Il convient donc dans mon cas, soit de ne pas parler de censure si l'on

¹⁴ DURY, Maxime. Op. Cit. p. 7.

veut rester fidèle au dictionnaire, soit d'élargir la définition vers une double acception :

censure = censure a priori + censure a posteriori.

C'est cette deuxième solution qui me semble la plus pertinente. Vu la connotation du mot censure dans les esprits, vu que chacun se défend bien d'être un censeur et que "l'affirmation d'y être opposé s'accompagne très souvent d'une exception : "bien évidemment je suis contre, sauf..."¹⁵, il n'est certainement pas mauvais de rappeler, par l'utilisation même du mot, que nous sommes tous soumis aux bonnes moeurs, que nous sommes tous des censeurs, tous les jours et que cela est certainement tout à fait inévitable.

Avant d'aller plus en avant dans la définition, je mentionnerai rapidement les travaux de Jacques Ellul¹⁶ sur l'autocensure qui aurait lieu "lorsqu'un individu (ou un groupe très minoritaire) a la conviction parfois après expérience que ce qu'il a à dire ne peut pas être entendu". Entendu par une communauté, sans "qu'il y ait de pouvoir en face de soi, sinon le pouvoir non déclaré, la pesanteur plutôt, jamais directement contraignante, soit de l'opinion publique, soit de règles non formulées, tacites, admises par tous dans un milieu." Ces règles peuvent sans doute se rapprocher de la notion des bonnes moeurs mais aussi opérer une réduction ou un agrandissement de celle-ci quand elles se définissent dans une communauté spécifique de la société.

La définition de la censure donnée par Marie Kuhlmann en introduction à Censures et Bibliothèque au XXème siècle¹⁷ est la suivante :

"Nous nommons "Censure" toute intervention - qu'elle émane de l'autorité gouvernementale, des administrations de tutelle, des bibliothèques ou de lecteurs - consistant à empêcher ou à limiter volontairement la diffusion de livres, de périodiques ou de journaux, pour des raisons d'ordre moral, religieux, philosophique, politique, idéologique ou culturel"

¹⁵ PAUVERT, Jean-Jacques. Op. Cit. p. 4.

¹⁶ ELLUL, Jacques. Réflexions sur l'autocensure. Dans Censure De la Bible aux larmes d' Eros. BPI / CGP, 1987.

¹⁷ KUHLMANN, Marie. Op. Cit. p. 9.

Sans doute cette définition est-elle très suffisante dans le cadre d'un travail sur les bibliothèques publiques et je pourrais me contenter de l'utiliser. Néanmoins, je préfère donner ma propre définition, après en avoir mentionné deux autres qui je pense sont intéressantes et m'ont en tout cas influencé :

La première est de Jean-Jacques Pauvert¹⁸ et prend en quelque sorte le problème dans l'autre sens :

"Il y a CENSURE lorsqu'un pouvoir quelconque empêche par un moyen quelconque, un ou plusieurs individus de s'exprimer librement, par le procédé qu'il a ou qu'ils ont choisi"

La seconde est de Denis Roche¹⁹ et je précise qu'elle n'est pas présentée comme étant une définition :

"Censurer, c'est d'abord classer entre les catégories du recevable et selon des motifs qui ne sont pas toujours clairement précisés."

Il y a Censure lorsqu'une personne ou un groupe de personnes, en vertu de quelque principe que ce soit, de quelque autorité que ce soit, adopte un comportement ou utilise un langage visant, consciemment ou inconsciemment, à écarter de la connaissance d'autrui (cela quel que soit le mécanisme perceptif qui amène à cette connaissance) un document, une partie d'un document ou un ensemble de documents quels qu'ils soient et par là même à empêcher un ou plusieurs individus de s'exprimer dans un lieu social quel qu'il soit.

C'est cette définition générale que nous entendrons par la suite derrière le mot "Censure". Sans doute pourrons nous parler d'ailleurs plus souvent de "censures" que de "Censure" tant celle-ci peut prendre des formes diverses.

¹⁸ PAUVERT, Jean-Jacques. Op. Cit. p.4 .

¹⁹ ROCHE, Denis. La censure. Dans MARTIN, Henri-Jean. Histoire de l'édition T. 2. Promodis, 1984.

- II -

BIBLIOTHEQUES ET
BIBLIOTHECAIRES,
LECTURES ET LECTEURS.

BIBLIOTHEQUES ET BIBLIOTHECAIRES, LECTURES ET LECTEURS.

Nous étudierons dans cette deuxième partie le "milieu bibliothèque" envisagé dans des perspectives multiples : la première sous partie sera consacrée aux acteurs qui jouent un rôle dans la bibliothèque, la deuxième aux documents en eux-même.

1. AU NIVEAU DES ACTEURS.

Les personnes jouant un "rôle" dans la bibliothèque se scindent naturellement en deux groupes : les lecteurs et usagers de la bibliothèque (qui présentent, nous allons le voir, de multiples facettes en tant que lecteurs d'une part et en tant qu'usagers de la bibliothèque d'autre part) et les professionnels (conservateurs, bibliothécaires, ...)

a. Multiplicité des lecteurs et des comportements de lecture supposés.

Nous ne sommes encore actuellement sûrs de rien, en raison de l'opacité du fonctionnement cognitif du cerveau humain, mais, suite aux théories développées par Umberto Eco¹ et Wolfgang Iser² qui introduisent les concepts de pragmatique, de contexte, d'inférence.... les recherches récentes en matière de lecture tendent à se détacher

¹ ECO, Umberto. Les limites de l'interprétation. Grasset, 1992.

ECO, Umberto. Lector in fabula. Grasset, 1985.

² ISER, Wolfgang. L'acte de lecture. Théorie de l'effet esthétique. Pierre Mardaga, 1976.

radicalement de l'idée d'une lecture unique, inscrite dans le texte en lui-même, qui impliquerait que chaque lecteur ne ferait que suivre un chemin balisé du premier mot du texte jusqu'au dernier.

Ainsi Roger Chartier³ avance que "Chaque lecteur à partir de ses propres références, individuelles ou sociales, historiques ou existentielles, donne un sens plus ou moins singulier, plus ou moins partagé aux textes qu'il s'approprie"

Il en ressort qu'une réelle différence existerait donc entre le "lecteur virtuel" implicite par le livre et le lecteur réel et qu'il convient, dans les recherches sur la lecture, de trouver d'autres voies d'entrée dans le sujet que celles qui s'attachent à réfléchir sur les documents en eux-même, sur les indications en texte; stratégie propre à la linguistique.

Les travaux de Jean Hebrard⁴ ainsi que ceux de Michel Peroni⁵ s'attachent à rattacher un comportement donné face à l'objet écrit à une biographie de lecteur dans laquelle de nombreux éléments ressortiraient et permettraient d'expliquer sur certains points, ce comportement.

M Burgos⁶ dit que chaque lecteur "mène pour son propre compte un dialogue avec le texte organisant lui-même son propre réseau de corrélations thématiques".

L'idée de la lecture univoque (un texte = un sens = une façon unique de lire : chaque texte agira d'une façon précise, invariante sur l'individu) suppose une étroite surveillance de la production et de la circulation de l'écrit, une réglementation de la diffusion des livres ou de tout autre support écrit par rapport à un système de

³ CHARTIER, Roger. Introduction. Dans CHARTIER, Roger. Pratiques de la lecture, Payot, 1993.

⁴ HEBRARD, Jean. L'autodidaxie exemplaire. Dans CHARTIER, Roger. Op. Cit. p. 17.

⁵ PERONI, Michel. Histoires de lire. lecture et parcours biographiques. BPI / CGP, 1988.

⁶ BURGOS, Martine. La lecture comme pratique dialogique et son interprétation sociologique. Dans PRIVAT, Jean Marie, REUTER, Yves. Lecture et médiations culturelles : actes du colloque de Villeurbanne, mars 1990. Maison du livre, de l'image et du son, 1991.

normes et une certaine idée (quelle qu' elle soit) de l' éducation. Une majorité de personnes impliquées dans le champ de l'écrit s'étant depuis plusieurs années détachée de cette idée, un comportement ouvert et une grande tolérance serait alors devenu la règle face à cette diversité des lectures et des lecteurs. Car, comment pourrait-on connaître a priori l'effet qu'aura un ouvrage sur un individu si l'on ne sait pas comment celui-ci va se comporter face à sa lecture et a fortiori si l'on sait qu'il va se comporter d'une manière différente de la nôtre. Ce comportement se retrouverait un peu partout dans nos bibliothèques publiques, marque de cet idéal de démocratisation culturelle dont on parle tant.

Tout ne semble pourtant pas être aussi simple et si les écrits sont moins contrôlés d'une manière classique, peut-être sont-ce plus aujourd'hui les comportements de lecture qui le sont en application du principe de distinction :

"les modalités d'appropriation des matériaux culturels sont sans doute autant, sinon plus distinctives que l' inégale distribution sociale de ces matériaux eux-même."⁷. "Lorsque le livre devient un objet moins rare, moins confisqué, moins distinctif par sa seule possession ce sont les manières de lire qui ont charge de montrer des écarts, de manifester des différences socialement hiérarchisées"⁸

b. Multiplicité des comportements dans la bibliothèque et des motivations des venues.

La lecture n'est pas un acte isolé, elle nécessite un médiateur qui n'est la plupart du temps - nous pourrions même dire jamais - pas neutre, médiateur qui est dans notre cas la bibliothèque : tout comme les comportements adoptés face à la lecture varient, ceux adoptés face aux bibliothèques publiques varient de la même façon.

On peut se reporter aux variables classiques de la sociologie des

⁷ CHARTIER, Roger. La lecture : une pratique culturelle (débat entre Pierre Bourdieu et Roger Chartier). Dans CHARTIER, Roger. Op. Cit. p. 17.

⁸ CHARTIER, Roger. Textes, imprimés, lectures. Dans POULAIN, Martine . Lire en France aujourd'hui. Editions du Cercle de la librairie, 1993.

pratiques culturelles pour illustrer ces variations :
d'après Jean François Barbier Bouvet et Martine Poulain⁹, en règle générale, on observe une "égale fréquentation apparente des trois classes sociales. Mais si l'on se réfère d'une façon proportionnelle à la population globale, la classe supérieure puis la classe moyenne fréquentent plus les bibliothèques que la classe populaire".

A titre d'exemples, d'après le Ministère de la Culture et de la Communication¹⁰ :

28% des étudiants et élèves
22% des cadres et professions intellectuelles supérieures
21% des professions intermédiaires

sont inscrits dans une bibliothèque municipale, alors que "seulement"

5% des agriculteurs
6% des ouvriers non qualifiés et agricoles
8% des ouvriers qualifiés

le sont.

Les chiffres relatant la fréquentation d'une bibliothèque au cours des 12 derniers mois (de "au moins une fois par semaine" à "une ou deux fois par mois") sont quelque peu différents :

68% des cadres et prof. intel. sup.
79% des prof. intermédiaires
88% des employés
92% des ouv. non qual., agricoles
92% des ouv. qual.
94% des agriculteurs

Les classes sociales basses auraient donc une nette tendance à fréquenter les bibliothèques (qui peuvent être autres que publiques) alors qu'elles y sont peu inscrites. Même si ici tous les types de bibliothèques sont pris en compte, le phénomène a les plus grandes chances (vue l'ampleur des chiffres) de rester valable

⁹ BARBIER BOUVET, Jean-François, POULAIN, Martine. Publics à l'oeuvre. Pratiques culturelles à la BPI du CGP. BPI / CGP La Documentation française, 1990.

¹⁰ MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION. Les pratiques culturelles des français, enquête 1988-1989. La Documentation française, 1990.

pour les bibliothèques municipales. D'une manière générale, ces classes sociales fréquenteraient plus le lieu pour le moment de présence sur place (et les activités qui y sont liées) que pour ramener chez elles des documents.

Les femmes représentent la part la plus importante des usagers, elles jouent un rôle d'approvisionnement culturel familial que l'on peut rapprocher de leur rôle d'éducation dans la famille.

Il est aussi souhaitable de se détacher de ces variables instituées et d'ouvrir ainsi des perspectives complémentaires.

Même s'il est très difficile de savoir pourquoi les gens viennent (ou ne viennent pas) dans les bibliothèques, il convient de se méfier de certaines représentations courantes, par exemple de la dichotomie travail / loisir qui est souvent utilisée pour expliquer les motivations de venue. Elle est normative, tout comme beaucoup d'autres représentations dichotomiques, et les usagers d'une bibliothèque publique (certainement plus que dans les autres types de bibliothèque comme les bibliothèques universitaires ou les bibliothèques spécialisées) mêlent sans doute les optiques si ce n'est en venant, du moins en pratiquant.

Jean François Barbier Bouvet et Martine Poulain distinguent la "démarche exploratoire" ("prêt à s'arrêter devant toute indication qui éveillera son intérêt, rappellera ses souvenirs, interrogera sa curiosité") et la "démarche interrompue" ("conduite de sécurisation qui peut selon les cas amener le visiteur à se limiter à des supports déjà maîtrisés (...) ou l'amener à se limiter à des sujets déjà balisés")¹¹.

On peut distinguer dans le même ordre d'idée les "emprunteurs" et les "séjourners". Ou encore les partisans du "je lis ce qu'il y a" ou du "je prends ce que je veux" : "sans doute ces deux représentations ont-elles à voir avec des différences de capitaux scolaires, de capacité à sélectionner, à se positionner comme agent actif dans ses lectures"¹². Ces différentes pratiques seraient donc caractéristiques d'un habitus culturel relatif à l'intégration plus ou moins prononcée de la "culture savante".

¹¹ BARBIER BOUVET, Jean François, POULAIN, Martine. Op. Cit. p. 19.

¹² CHARTIER, Roger. Op. Cit. p.17.

Le lieu n'est donc pas vécu de la même façon par les différents visiteurs puisqu'ils ne mettent pas en jeu les mêmes modalités de fréquentation, et n'y viennent pas dans le même objectif. Il serait très intéressant de savoir combien de personnes viennent dans les bibliothèques publiques sans objectif défini préalablement : ce public serait plus soumis à l'influence et au contrôle qu'exercerait le lieu bibliothèque que ceux qui viennent avec un but bien précis (par exemple prendre tel ou tel document)¹³.

c. La profession de bibliothécaire.

Quittons maintenant le public pour nous intéresser aux bibliothécaires des bibliothèques publiques en essayant de dégager un portrait type de la profession, ces acteurs étant beaucoup moins diversifiés.

D'après les analyses de Bernadette Seibel¹⁴ la finalité de la profession au niveau des représentations serait la "réalisation des idéaux de l'encyclopédisme et de la démocratisation : satisfaction de tous les intérêts, absence de discrimination quelle qu'elle soit (sociale, politique, économique...)"

Ces représentations partagées à l'intérieur de la profession sont en phase avec les "discours" plus institutionnels tenus sur le rôle que doit remplir la bibliothèque publique :

D'après la charte des bibliothèques du Conseil Supérieur des Bibliothèques (citée par Anne Marie Green¹⁵) la bibliothèque "doit assurer l'égalité d'accès à la lecture et aux sources documentaires à

¹³ On peut aussi venir avec un but précis et repartir en ayant fait autre chose, ou en ayant emprunté un document non prévu. C'est ce que Jean François Barbier Bouvet et Martine Poulain (Op. Cit. p. 19.) appellent le phénomène de "dérive" en distinguant "l'intention" et "l'occasion" (l'occasion est plus importante quand le niveau scolaire et la catégorie sociale baissent).

¹⁴ SEIBEL, Bernadette. Au nom du livre, analyse sociale d' une profession, les bibliothécaires. La Documentation française, 1988.

¹⁵ GREEN, Anne Marie, MOUTCHOURIS, Antigone. Lire en banlieue. Le fonctionnement et les publics d' une bibliothèque municipale. l'Harmattan, 1994.

tous les citoyens", "assurer la représentativité de l'ensemble des connaissances, des courants d'opinion et des productions éditoriales".

Le "Que sais-je" sur les bibliothèques¹⁶ mentionne qu'elles doivent être "ouvertes à l'ensemble de la population du pays sans distinction", qu'elles "dépendent d'une collectivité publique garantissant un but désintéressé d'intérêt général".

Cette finalité se manifesterait par deux tendances de représentation qui sont toutes deux situées par rapport à la demande et non par rapport au fonds de documents de la bibliothèque publique :

- mettre à la disposition du public
- orienter le changement de la demande sociale par une nouvelle pédagogie de l'offre

Bernadette Seibel procède à une première analyse factorielle et en tire deux idéaux-type :

- la neutralité et l'exhaustivité du service rendu sous sa forme traditionnelle (service de la demande qui exclut toute activité militante) qui se scinde en deux conceptions : conserver le patrimoine ou organiser la circulation de l'information. Cela est plus caractéristique du secteur spécialisé, d'un niveau d'étude important.
- l'activisme culturel soit l'incitation à la pratique, la promotion de la qualité, plus caractéristique des femmes, d'un niveau d'étude moyen et du secteur de la lecture publique.

Ces deux représentations se reflèteraient dans les modes d'intervention professionnels.

Bernadette Seibel dit de plus que la conception activiste "se définit également pour certains par l'exercice du jugement de goût sur la production intellectuelle" donc par un côté abstrait et informel de la pensée, alors que "l'idéologie du service (qui) fait fi des obligations

¹⁶ MASSON, A., PALIER, D.. Les bibliothèques. PUF,

sociales ou affectives (...) pour ne s'intéresser qu'aux contingences matérielles ou économiques" se définit par un côté concret et formel de la pensée.

Au niveau des définitions que donnent les bibliothécaires de la compétence professionnelle nécessaire, elle dégage de même deux idéaux-type :

- type "ordre" qui serait rattaché à la spécialisation, au haut niveau de qualification universitaire instaurant une méthode de régulation des savoirs de type "analyse"
- type "initiative contact" qui serait rattaché à la culture générale, au goût de lire, à une qualification universitaire moyenne ou faible instaurant une méthode de régulation des savoirs de type "synthèse".

Pour rapprocher ces considérations des professionnels du milieu des bibliothèques publiques : on peut dire qu'ils sont en majorité des femmes, de niveau de qualification moyen de type universitaire (type synthèse) : ils considèrent leur profession plus du côté "activisme culturel" et leur compétence professionnelle du côté "initiative contact". On peut donc supposer que des enjeux éducatifs et des enjeux quant à la culture à transmettre sont bien présents dans l'esprit d'une majorité des bibliothécaires (rôle social d'éducation de la femme, activisme culturel et jugement de goût, ...) et que la conscience de ces enjeux pousse vers une volonté de contrôle des lectures.

De plus, le mode d'accès actuel à la profession de bibliothécaire des collectivités territoriales est le concours du même nom organisé par le CNFPT : ses programmes sont bien orientés dans cette direction, dans cette vision de la profession (note de synthèse, dissertation sur des sujets de culture générale, épreuve de langue), ils nécessitent un niveau d'étude moyen (BAC +3). Même si ces concours sont relativement récents, ils font suite aux CAFB et DSB qui ont été les marques institutionnalisées de la redéfinition et de la mutation de la profession. Etant donné l'augmentation générale

du niveau des études, on peut honnêtement dire que la "vague précédente" de bibliothécaires n'était pas en majorité de type "ordre" et "neutralité et exhaustivité du service rendu".

2. AU NIVEAU DES DOCUMENTS.

Après les acteurs, portons dans cette deuxième partie notre attention sur les documents en précisant que si les notions d'acteurs et de documents sont séparées dans un souci de clarté au niveau de la présentation, ils forment bien un "tout", accompagné de "l'ensemble architectural bibliothèque" : le lieu social bibliothèque. Le premier élément qui sera présenté sera d'ailleurs le contexte, indissociable du texte. Seront étudiés ensuite successivement l'effet du texte sur le lecteur, le fonctionnement de la "valeur littéraire", la sélection des documents, l'animation dans les bibliothèques, les systèmes de classement et la mise en espace et enfin la relation à l'économie et au politique.

a. Le texte et le contexte.

La question du statut d'un texte n'est envisageable que dans la mesure où l'on y réfléchit dans la perspective de son insertion dans un contexte plus global.

Ainsi, lorsque l'on parle de "niveau des documents", c'est en fait aux documents et à la façon dont ils s'insèrent dans un ensemble plus vaste que l'on fait référence. Sans cet ensemble, les documents ne sont rien (l'ensemble "minimal" étant le couple texte - lecteur individuel).

Le texte existe en lui-même (et cela quel que soit l'opinion que l'on a de l'effet qu'il aura sur le lecteur) mais indéniablement, il s'inscrit dans un contexte plus large qui lui donne aussi un certain sens, il ne devient vivant, parlant, que par l'acte humain ou les structures (institutionnelles par exemple) qu'il crée autour du texte.

A ce propos, Pierre Bourdieu dit des textes que "... quels qu'ils

soient, lorsqu'on les interroge non plus seulement comme des textes, ils transmettent une information sur leur mode d'emploi."¹⁷

b. L'implication de la fiction et plus généralement de l'écrit sur la réalité : effets supposés.

Dans les pratiques quotidiennes, la lecture est le plus souvent vécue sur la base du couple texte - lecteur individuel : la question de l'effet du texte sur le lecteur est assez récurrente. Qu'est-ce donc que demander "Tu as aimé ce livre?" sinon se préoccuper de l'action du texte sur le lecteur, donc sur la réalité?

Il semble communément admis que "par mimétisme, par persuasion, les fictions auraient la propriété d'agir sur les esprits, d'autant plus qu'elles le feraient en séduisant, sans contrainte ni effort "¹⁸.

Plus généralement c'est la croyance généralisée qu'un écrit, film, ou autre document puisse avoir un effet sur la personne réceptrice (et même le sentiment de savoir quel sera cet effet sur tel ou tel public : tel livre sera forcément "mauvais" pour les enfants) qui justifie toute sorte de contrôle sur les écrits.

Claude Lafarge parle de l'existence d'un "représentable"¹⁹. Même s'il utilise ce concept dans le champ de la littérature, on peut dire que ce "représentable" participe d'une façon globale au fonctionnement d'une société donnée, de tous les éléments (perspective structuraliste) qui la composent et de chacun des individus qui y sont insérés : il est donc présent dans la bibliothèque publique (au même titre que dans toute autre institution avec certainement une marge de variabilité) et participe

¹⁷ CHARTIER, Roger. Op. Cit. p. 17.

¹⁸ LAFARGE, Claude. La valeur littéraire, figuration littéraire et usages sociaux des fictions. Fayard, 1983.

¹⁹ LAFARGE, Claude. Op. Cit. p. 25.

intégralement à sa réalité et à son fonctionnement quotidien.

Il existe donc, par définition, à l'opposé de ce "représentable" un "non-représentable" construit autour d'un consensus social et idéologique qui fonctionne en partie grâce à celui-ci, qui le génère et le renouvelle. L'évolution des concepts "représentable" / "non représentable" est régie par une dynamique diachronique difficile à saisir ayant tendance à masquer les faits objectifs. On peut par contre déceler ces derniers en considérant la situation dans un milieu précis d'une façon synchronique (tout comme cela peut se faire dans une recherche historique).

Sur l'objection possible de l'apparente libéralisation au niveau des thématiques et des tabous depuis un certain nombre d'années, Claude Lafarge dit que dans la littérature, il semble que ce soit la définition sociale de la littérature qui est la véritable limite du représentable plus que le sujet traité.

Or, chaque fiction s'inscrit dans un corpus de textes (ou autre document) : effet de la catégorisation qui caractérise le champ littéraire (donc dans un style identifiable avec ses clichés); chaque catégorie d'écrit ayant un public socialement prédéfini on peut penser que de cette façon, tous les individus n'auront pas accès sur un mode égalitaire à tous les sujets. A l'extrême, le texte transcendant tous les clichés et qui ne peut ainsi s'inscrire dans un style identifiable sera qualifié d'avant-gardiste et présenté selon les modalités qui en découlent : il ne se retrouvera ainsi (pendant tout le temps de sa légitimation si il y en a une) qu'entre les mains des plus "érudits", de la classe la plus intellectuelle, et sera écarté de la vue d'une part de la population.

En comparaison à d'autres champs comme celui du cinéma par exemple, le champ de la littérature et de la fiction semble être celui qui permet les écarts au représentable les plus importants. Il semble aussi être celui dans lequel existe le plus grand nombre de catégories de document. La lecture est une pratique des plus distinctives au sens bourdieusien : elle offre les meilleures possibilités de nonaccès au document pour une grande partie du public.

c. Littérature et valeur littéraire.

Au début de cette sous-partie, nous avons étendu le concept de "représentable" à une structure sociale très vaste, la société, pour ensuite revenir vers la littérature. Peut-être avons-nous oublié de nous poser une question importante : qu'est-ce que la littérature?

La pratique entraîne une valeur, et la valeur de cette pratique n'est pas l'application d'une norme stylistique. "La littérature est d'abord un objet perçu qui se forme sur la perception qu'on en a pour réaliser une définition particulière de l'art littéraire" : il est un phénomène de "sacralisation conférée par les usages sociaux"²⁰

Martine Poulain dit de la même façon que "la valeur littéraire accordée aux oeuvres est autant une valeur sociale que l'estimation d'une qualité qui leur serait intrinsèque et éternelle"²¹. Nous ne pouvons manquer ici de faire référence à Pierre Bourdieu et à ses travaux sur la valeur symbolique des pratiques culturelles, desquels "découlent" ces types de réflexion sur la valeur littéraire.

Le critère d'excellence littéraire n'étant pas intrinsèque à l'oeuvre, étant le produit d'un usage créateur de la valeur symbolique de l'objet, il existe une "nécessité d'adaptation constante du mode de perception de la littérature à la forme désignée comme consacrée". Ainsi si l'on trouve dans nos bibliothèques publiques des "polars" et de la science-fiction, ce serait parce que ces catégories d'écrit auraient été légitimées récemment. Mais un "polar" n'est plus UN "polar" et un livre de science-fiction n'est plus UN livre de science-fiction : collections, éditeurs, auteurs, ... un nouveau classement sélectif à l'intérieur de ces genres d'écrit est né de cette légitimation car "toute divulgation, octroyée ou conquise, produit du même coup la recherche d'une nouvelle distinction"²².

Cette distinction s'opèrerait d'après Claude Lafarge²³ par l'application devant une fiction de deux attitudes exclusives l'une

²⁰ LAFARGE, Claude. Op. Cit. p. 25.

²¹ POULAIN, Martine. Pour une sociologie de la lecture. Le Cercle de la librairie, 1988.

²² CHARTIER, Roger. Texte, imprimés, lecture. Dans POULAIN, Martine. Op. Cit. p. 27.

²³ LAFARGE, Claude. Op. Cit. p. 25.

de l'autre :

- l' "application de la compétence du lecteur à une maîtrise pratique des formes et des sujets qui constituent le représentable" : une soumission à la fiction sans maîtrise du procédé fictionnel; dépréciée par la classe dominante par l'"objectivation des conventions dans les formes et du mensonge dans le contenu",

- l' "imposition d'un travail critique" qui permet l'élaboration du discours critique (outil de distinction) : refus de se démettre de la qualité de juger, refus du mode de lecture ordinaire; célébré par la classe dominante par l' "interprétation de la profondeur, de la vérité du représenté et de la valeur des formes utilisées". Les partisans de cette lecture savante tendent à déprécier le "mode de lecture naïf";

et "comme on sait le public incompetent plutôt enclin à rechercher des oeuvres conformes aux modèles qu'il maîtrise, cette consommation déclassée peut sembler ouvrir la voie à la manipulation des esprits par de simples stéréotypes"

Sans rechercher les causes de la production de cette valeur symbolique dans un champ littéraire plus vaste (éditeurs, critiques, médias ...) : on ne peut nier le fait que ce phénomène social existe et qu'il ne peut qu'être pris en compte dans cette réflexion.

Insistons, pour conclure, sur l' importance (dans la compétence) de la valeur prêtée selon les différentes classes sociales à la consommation des fictions : on ne peut pas prétendre "que les récits fictifs ont un intérêt pour eux-même indépendamment de la valeur dont ils sont crédités". Insistons aussi sur l'importance de l'objectivation, "affirmation du bien fondé des valeurs de la classe d'appartenance" et d'un habitus (en ce que l'habitus détermine le rapport à la culture); objectivation qui fonctionne par la dépréciation des valeurs des classes dominées ou des fractions de classe en compétition dans l'exercice du pouvoir".

Ces mécanismes entraînent "la reconnaissance de la valeur d'une oeuvre quelconque" qui elle-même, et c'est peut-être cela le

fondamental, "est indissociable du refus de tout ce qu' elle n'est pas".²⁴

Ces deux grands concepts de "représentabl"e et de "valeur littéraire" sont fondamentaux dans la dynamique du champ du livre et de la lecture : ils trouvent donc nécessairement leur place dans les bibliothèques publiques sur lesquelles nous allons nous recentrer maintenant.

d. Le fonds de la bibliothèque et sa dynamique : sélection, politique de l'offre ou de la demande ?

Le fonds de la bibliothèque constitue l'essence même de celle-ci : sans fonds, pas de bibliothèque. Ce fonds ne se suffit évidemment pas à lui-même et ne prend toute sa dimension que dans la mesure où il est rattaché à tous les acteurs et aux usages qui y sont liés de près ou de loin (bibliothécaires, public usager ou non-usager, responsables de la bibliothèque à tous les niveaux). Il est intéressant de le considérer comme une offre des bibliothécaires vers le public (qui a une certaine demande), comme un des traits de l'institution qui va faire venir ou ne pas venir le public potentiel.

Ce fonds est vivant dans la mesure où il est constant renouvellement et où il donne une grande partie de l'image de la bibliothèque. Il l'est d'autant plus qu'il est le représentant du comportement de l'ensemble des personnes qui le gèrent mettant ainsi en application une politique de sélection (qu'elle soit totalement implicite et instinctive ou qu'elle soit au contraire institutionnalisée et opérationnalisée).

Dans les bibliothèques publiques, l'acquisition ne s'appuie en général sur "aucun recueil de normes ou de règlements, rendant ainsi impossible tout contrôle technique, notamment sur les "conditions de constitution" et sur le "renouvellement des collections"²⁵ bien que les décrets successifs précisent que :

²⁴ LAFARGE, Claude. Op. Cit. p. 25.

²⁵ CALENGE, Bertrand. Les politiques d'acquisition, constituer une collection

"constituer des collections est un acte qui doit être contrôlé, sinon piloté par la collectivité"

Donc, sur toute une échelle qui irait d'un contrôle total de la collectivité à une autonomie totale des bibliothécaires (ou conservateurs), l'acquisition et la sélection sont soumises à des décisions individuelles et personnelles qui reflètent une certaine orientation d'esprit (quelle qu'elle soit) mettant en jeu des représentations qui définissent ce que le public sera susceptible d'avoir entre les mains. Elles reflètent aussi un contrat social, un compromis entre cette orientation d'esprit et celle de la profession²⁶, celle des institutions de tutelles pouvant exercer un contrôle (collectivité territoriale, Conseil Général, ..., Etat) , ce dernier pouvant prendre des allures concrètes et administrativo-politiques lorsqu'il est mal accepté.

Comme le dit Bertrand Calenge, les "controverses montrent bien que les bibliothécaires sont "prisonniers" non tant d'injonctions ou d'interdits explicites et facilement dénonçables, que d'un consensus social dont ils sont partie prenante et plus souvent qu'ils ne le croient"²⁷, consensus qui est aussi consensus littéraire, cognitif, psychosociologique.

Cette sélection est très justifiable puisqu'elle est inévitable de part les critères économiques (budget de fonctionnement) et qu'elle s'effectue dans une production éditoriale des plus vastes et en augmentation constante : "Il faut bien faire un choix" disent les bibliothécaires.

De même que le nombre de documents dans lesquels sélectionner est important, le public susceptible d'y avoir accès dans la bibliothèque est important. Ces deux ensembles ont souvent été étudiés mais on ne trouve que quelques traces éparses dans la

dans une bibliothèque. Editions du Cercle de la librairie, 1994.

²⁶ Ce compromis est sans doute variable selon les individus mais, le plus souvent moindre puisque l'orientation de la profession se définit dans ses grandes lignes par l'orientation de la plus large part des individus qui la composent.

²⁷ CALENGE, Bertrand. Op. Cit. p. 29.

littérature bibliothéconomique de la relation entre le public et le fonds propre (issu d'une sélection) de la bibliothèque publique. Lorsque l'on parle de demande, que l'on dit prendre en compte la demande pour gérer les collections, c'est de la demande explicite et non de la demande réelle dont on parle (qui prendrait en compte les non-usagers, les usagers atypiques, les usagers non légitimes). L'offre d'une certaine façon prédétermine la demande explicite puisqu'elle détermine le public dominant.

Pourtant, l'article 7 de la charte des bibliothèques précise que la sélection s'appuie sur les intérêts recensés de la population.

Bertrand Calenge²⁸ bien insiste dans son ouvrage sur le fait qu'il donne "des outils et non des normes dans leur sens le plus strict" et que ces outils "peuvent permettre de prendre conscience de la subjectivité qui incombe à tout processus de sélection", "de réduire certains comportements des acteurs (comme la censure ouverte d'une idéologie personnelle)". Mais, il garde comme critère de sélection la "valeur du document choisi" qui peut se référer à l'auteur plus ou moins reconnu, à la représentativité du document dans l'oeuvre de l'auteur, à l'éditeur, à la collection, à la capacité informative du document et à la durée de vie prévisible.

Autant de critères de valeur très subjectifs et en relation intime avec les normes instituées du monde du livre et de sa légitimité. Répondre à une demande de la population est-il conciliable avec la prise en compte de ces normes?

Les sources de références pour l'acquisition qui vont permettre le processus de sélection sont assez variées mais se réfèrent de la même façon à ces normes, que ce soient les répertoires bibliographiques courants ou les revues spécialisées, elles gardent un aspect critique subjectif. Qu'elles soient simple listage de la production de l'édition à un moment donné ou visites dans les grandes librairies : ces références vont être soumises aux jugements du bibliothécaire sélectionneur (voir partie sur les bibliothécaires). De plus, le bibliothécaire ne pouvant prendre en compte l'intégralité de ces sources, il "comptera en grande partie sur son réseau informel pour l'avertir de l'existence d'un

²⁸ CALENGE, Bertrand. Op. Cit. p. 29.

document"²⁹. Les individus de ce réseau ne sont-ils pas aussi des sélectionneurs, et a fortiori d'un "goût" proche de celui de notre bibliothécaire?

Pour ce qui est du "désherbage", dont Bertrand Calenge dit que les indicateurs utiles sont : l'usage réellement constaté et l'actualité et la valeur par rapport aux objectifs reconnus de la bibliothèque, le problème se pose de nouveau, toujours identique : ce qui va être beaucoup lu ou ce qui mérite d'être lu?

e. Animations dans les bibliothèques.

Tout comme cette sélection reflète une volonté d'action et des représentations de ce que doit être la lecture publique, toutes les actions humaines autour du livre les reflètent : notamment les animations.

En phase avec les mutations de la profession et des bibliothèques s'est développée la mise en place de plus en plus systématique d'animations dans les bibliothèques publiques. Si ces animations sont d'abord apparues dans les bibliothèques de banlieue, visant à favoriser l'accès au savoir et à la culture d'un public à faible capital culturel, on se pose alors les questions suivantes : quelles méthodes ont été utilisées pour cela? Et effectivement, ont-elles bien contribué à une démocratisation culturelle?

Ce terme d' "animation" recouvre différentes réalités qui vont du renseignement le plus banal et le plus simple donné par le bibliothécaire jusqu'aux grandes animations prévues à l'avance (programmées sur une longue durée, s'inscrivant dans la politique culturelle) comme les "heures du conte", les animations autour d'un thème, ...

Si on les considère comme à vocation culturelle (quelle est-elle sinon?) et comme processus de mise en valeur et de discours autour de l' "objet culturel" (qu'il soit un objet, en genre, un thème...), on peut les considérer comme productrices de distinction

²⁹ CALENGE, Bertrand. Op. Cit. p. 29.

donc comme sélectives.

Jean Claude Passeron et Michel Grumbach disent que "les services les plus informels de la bibliothèque exigent des usagers plus encore que du temps, des intérêts qui caractérisent l'habitus cultivé"³⁰

Les animations en bibliothèque ne sont-elles pas des services informels? Même si elles sont en elles-même basées sur certaines réflexions, il convient de s'interroger en premier lieu sur le choix (thèmes, modes d'action...) qui a abouti à leur présence et sur ce qu'il implique par rapport à une culture et à une représentation du savoir à transmettre et en deuxième lieu sur la façon de les mener, la façon d'aborder les thèmes et les personnes qui animent.

Bernadette Seibel avance, elle, que les animations "visent à favoriser par des méthodes nouvelles la vulgarisation des connaissances, ou à inculquer chez leurs futurs clients, les enfants notamment, le système des dispositions (codes, repères), qui soutient la fréquentation orthodoxe, c'est à dire cultivée de la bibliothèque." Elle parle d'un "écart entre exigence implicite du système et réalité culturelle du public" et que, bien que "développées contre la manière scolaire de diffuser et d'acquérir la culture", ces animations se font sans jamais remettre en cause la définition de la culture"³¹

Définition de la culture, c'est bien là l'enjeu important : les modalités du rapport entre le public et les bibliothécaires ont changé, mais peut-être pas ce qu'il soutient, c'est à dire le contenu culturel légitime à transmettre et l'attitude légitime à adopter face à la culture.

Les animations en bibliothèques publiques rempliraient un rôle de légitimation de l'institution par rapport au modèle courant de démocratisation culturelle, mais le plus souvent par rapport au modèle de la culture légitime. Elles peuvent être assimilées à un

³⁰ L'oeil à la page. GDES, 1980.

³¹ SEIBEL, Bernadette. Bibliothèques municipales et animation. Dalloz, 1983.

discours critique dont l'importance s'explique par le fait que décrire équivaut à prescrire, par la reconnaissance qu'il implique d'une forme particulière. L'existence de ce second niveau d'action par rapport au document, imprimé ou non, n'est-il pas caractéristique de l'habitus cultivé?

Pour ce qui est de l'animation dans son sens le plus basique c'est à dire le simple renseignement donné par le bibliothécaire à un visiteur, Jean François Barbier Bouvet et Martine Poulain³² disent que sa non-utilisation peut être due à "une attitude de dominé culturel" ("poser une question peut être vécu comme avouer publiquement une incompétence") : ce public demandeur d'explications, donc ayant un but, se retrouve à chercher d'une façon autonome dans la bibliothèque donc soumis au différentes stratégies de mise en valeur des documents.

D'après une enquête de Anne Marie Green et Antigone Moutchouri³³ :

- suite aux visites des expositions de la bibliothèque municipale de Nanterre "50% des spectateurs ont eu de nouvelles idées de lecture après la visite de l'une d'elles".
- "Plus d'une personne sur cinq est influencée par l'exposition des livres sur les présentoirs" et, "en terme d'appartenance socio-culturelle, ce sont les fils d'ouvriers et de commerçants qui ont le plus tendance à demander des conseils aux professionnels de la bibliothèque municipale de Nanterre".

L'habitus culturel dominant trouverait donc ses modes de perduration dans les bibliothèques publiques à des niveaux informels comme la sélection, toujours subjective, et l'animation. Les éléments censés être plus contrôlés, gérés par des normes plus strictes tels le choix des supports ou les systèmes de classement sont-ils exempts de toute marque de la norme dominante?

³² BARBIER BOUVET, Jean François, POULAIN, Martine. Op. Cit. p. 19.

³³ GREEN, Anne Marie, MOUTCHOURIS, Antigone. Op. Cit p. 21.

f. La différenciation des supports.

"Le choix d'acquérir un support précis répond au souci de bien couvrir un domaine de contenu, mais d'abord à la volonté de privilégier un certain usage du document." (Bertrand Calenge³⁴)

Le document écrit est actuellement le support par excellence de la culture. Héritage historique, cette idée semble être actuellement en train de subir une évolution : en témoignent nos bibliothèques publiques devenues médiathèques où pénètrent différents supports (audio-visuel, informatique...).

On peut s'interroger sur les statuts de ces nouveaux supports et sur ce qu'ils sont censés véhiculer comme contenu (sans s'attacher au côté symbolique de cette évolution : image moderniste, inscription dans son époque, ...) : remettent-ils en cause le contenu légitime de la culture (par exemple en légitimant de nouveaux thèmes ou sujets), ou le changement ne vient-il que du mode d'appréhension de l'information?

On peut aussi tenter de faire un parallèle avec l'évolution du support écrit, qui n'est pas dénué d'intérêt dans la mesure où ce développement s'inscrit dans une conjoncture globale spécifique actuelle (donc que l'on peut étudier non historiquement) et rend ainsi compte de la dynamique d'évolution du fait culturel et du statut des objets culturels, ainsi que du profit symbolique qu'ils apportent. Donc de mettre en lumière que l'état des choses n'a rien de naturel, qu'il est socio-historiquement construit.

g. Les systèmes de classement et la mise en espace.

Les systèmes de classement sont multiples et caractérisent l'espace bibliothèque publique :

- systèmes institutionnalisés : division de l'ordre du savoir (Dewey, CDU) présent dans toutes les bibliothèques publiques
- systèmes implicites : celui que chacun compose dans

³⁴ CALENGE, Bertrand. Op. Cit. p. 29.

son esprit propre en fonction de son "habitus lectoral" et de son parcours de lecteur, ceux qui participent plus des représentations des documents sans présenter de relations décelables avec le lieu bibliothèque.

C'est peut-être dans les relations qui existent entre ces deux sortes de système que se situent des enjeux importants : y a t'il adéquation ou non des deux systèmes.

Dans les bibliothèques, la relation est forte entre les espaces, leur organisation et les systèmes de classification institutionnalisés. Pourtant le libre-accès suppose la tridimensionnalité alors que les classifications sont linéaires. Eliséo Véron³⁵ avait émis l'hypothèse de recherche suivante : "la modalité de structuration de l'espace" introduit des comportements spécifiques de la part des usagers, facilitant ou non la démarche d'exploration et de recherche. Contrairement à son travail sur les expositions, son hypothèse n'a pas été vérifiée : la globalité de l'espace n'est prise en compte que dans la toute première phase d'appropriation des lieux, ensuite chacun élabore son propre parcours en fonction de ses intérêts et de son "habitus-programme".

Même si chacun prend son autonomie rapidement, l'espace suggère, "vise" d'une certaine façon à mettre en valeur certains documents et certaines pratiques; et renseigne sur la "volonté" (consciente ou non, réfléchi ou instinctive) et les représentations qui se trouvent derrière cette visée. L'espace reste important malgré tout puisqu'il reflète une idée du lieu et de ce qu'il doit être. Une certaine cohésion de la profession, par delà les spécificités individuelles, tendrait à ce que cette idée soit partagée par la plus grande part des conservateurs et bibliothécaires.

Eliséo Véron parle de "volonté pédagogique inscrite dans l'espace qui correspond à un souci du contact avec le public", dit qu' "il ne

³⁵ VERON, Eliséo. Espace du livre, perception et usage de la classification et du classement en bibliothèque. BPI / CGP, 1989.

s'agit pas seulement de satisfaire une demande plus ou moins clairement ressentie, mais aussi de modeler en quelque sorte cette demande en la réorientant vers des thèmes, des problèmes ou des oeuvres jugés importants."

Cela semble quelque peu contradictoire avec les discours sur le rapport architecture - objectif de fonctionnement des concepteurs de bibliothèque publique dont l'analyse fait ressortir certains invariants (pas de discrimination de public ni de document, ouverture...) :

"mettre à la disposition de tous les bordelais au sens le plus large que l'on peut donner à ce terme, (...), l'ensemble de la production livresque et documentaire"

"Il est essentiel que cette bibliothèque, vaste et complexe, soit pour ses usagers aussi évidente et transparente que possible" Pierre Botineau.

"Sa mission est celle de toute bibliothèque moderne : conservation du patrimoine, service de lecture publique et actions culturelles, "au sens large"."

Elle "prolonge la tradition de culture populaire qui existe à Villeurbanne." Anne marie Bernard et Mario Botta.³⁶

Anne Marie Green et Antigone Moutchouris notent, elles, que "l'agencement des rayons et des livres influencent (également) les déplacements", que "les rayons placés tout le long du mur, qui se trouvent donc face à l'utilisateur lorsqu'il rentre dans l'espace livres pratiques sont plus investis que les autres" et à l'inverse que "les espaces plus sombres et intimistes créent un effet de labyrinthe qui influence directement l'attitude de l'utilisateur. (...). "Au milieu des romans classés par ordre alphabétique, il paraît un peu perdu, parfois inquiet, toujours concentré sur des repères à trouver (titres, auteur, couleurs...)"³⁷

Un système de classement qui peut sembler plus "grossier" est constitué par la division de nombreuses bibliothèques publiques en

³⁶ extraits de :

Construction et aménagement des bibliothèques. Mélanges Jean Bleton, Editions du Cercle de la librairie, 1986.

³⁷ GREEN, Anne Marie, MOUTCHOURIS, Antigone. Op. Cit p. 21.

sections. Ainsi trouve-t-on les "sections enfants" et les "sections adultes", les "sections périodiques" et les "sections monographies", ainsi que les fonds dits "en libre accès", "semi-patrimoniaux" en magasin et "patrimoniaux" en magasin.

Les systèmes implicites de classement restent sans doute les plus contraignants et les plus masqués : nous avons parlé d'ouvrages légitimes et d'ouvrages illégitimes, de bonne lecture et de mauvaise lecture (donc bons et mauvais lecteurs), de documentaires et de romans, de travail et de loisir, ... Ils sont souvent dichotomiques, ce qui va à l'encontre de la diversité reconnue des documents, des personnes et de leurs comportements face à ceux-ci.

Pour conclure cette deuxième partie, mentionnons rapidement l'évidence que la bibliothèque ne fonctionne pas d'une façon autonome et autarcique, qu'elle est sujette à des influences extérieures assez définies.

h. La relation à l'économie et au politique.

"le développement des compétences de lecture est devenu un marché médiatique, symbolique et économique"³⁸

Il est clair que ce marché médiatique et symbolique se trouve tout à fait à propos lorsque l'on parle de bibliothèque. Mais qu'en est-il du marché économique? A première vue on peut penser qu'il n'a rien à voir avec l'univers de la bibliothèque publique; ce n'est en fait pas aussi évident que cela.

Tous les documents que l'on trouve dans la bibliothèque sont des produits économiques au moins autant que des produits culturels, tout du moins avant qu'ils ne se trouvent achetés puis intégrés dans la collection. Ils ont donc été soumis en premier lieu aux contraintes du marché et à tout ce qu'elles impliquent. Le propos n'est pas ici d'analyser les répercussions de la contrainte économique sur un produit culturel : il est néanmoins bon de le noter; tous les

³⁸ PRIVAT, Jean-Marie, REUTER, Yves. Op. Cit. p. 17.

documents que l'on trouve dans les collections de nos bibliothèques ne sont pas autonomes ni produits par la bibliothèque et ses acteurs. Ils ont préalablement subi nombreuses sélections, selon de nombreux critères et notamment des critères économiques et commerciaux.

La bibliothèque dépend d'une collectivité et a des comptes à lui rendre régulièrement. Elle doit justifier de son activité, de l'étendue de son public, du nombre de ses prêts, ... La collectivité distribuant les crédits de fonctionnement, la relation entre les deux institutions ne se fait pas qu'en fonction de critères culturels mais aussi politiques et économiques.

La bibliothèque municipale de Cholet nous offre un symbole sans équivoque : une galerie de liaison la relie avec la mairie!

Ne parle t'on pas d'ailleurs de *Politique* culturelle de la ville ou de la bibliothèque?

- III -

BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE ET
CENSURE

BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE ET CENSURE

Avant d'aller plus loin, je tiens à insister sur le fait que tout ce qui constitue le fond et l'intérêt - s'ils en ont - de tous mes dires et de ce mémoire n'est absolument pas l'expression d'une critique ni d'un jugement de valeur sur les acteurs impliqués ou sur l'état des choses dans les bibliothèques. Je tente simplement de constater et de mettre en lumière certains points qui ne me semblent pas devoir rester dans le "flou".

Nous avons parlé, dans la première partie, de la Censure et de son fonctionnement par rapport à l'Etat (structures administratives et législatives) et au territoire national, envisagés comme un milieu complexe dans lequel gravitent différents acteurs et différentes structures de pouvoir (population, "pouvoir" des bonnes moeurs, poids des conjonctures, etc ...).

Essayons maintenant de rapprocher nos propos sur la censure du "lieu social" bibliothèque où, de la même façon, s'exercent ces rapports de force et de pouvoir, officiels et officieux. En tant que lieu social, nous pouvons l'étudier au regard de la définition de la Censure qui a été élaborée précédemment.

Nous avons insisté sur le regard très "ouvert" qu'il est aujourd'hui de mise de porter sur l'acte de lecture puisque celui-ci ne peut plus être considéré comme une donnée invariable selon les personnes et leur histoire, selon les lieux et les moments où il se pratique. Les lectures ne peuvent plus être envisagées en termes dichotomiques, qui la clivent au niveau des représentations en bonne lecture / mauvaise lecture, lecture savante / lecture de plaisir, livre enrichissant / livre débilisant, ... et qui associent ainsi les lecteurs à des comportements - types valorisants ou dévalorisants,

essentiellement distinctifs.

L'hypothèse la plus globale que je propose est relative à ces représentations et vise à mettre en lumière une contradiction entre l'idéal de démocratisation culturelle dans les bibliothèques (présent dans les représentations des bibliothécaires, les discours des autorités bibliothéconomiques, ...) et une réalité de terrain :

La bibliothèque publique contribue à faire perdurer les représentations clivant la lecture et par extension la culture et tous les acteurs en termes et idées antinomiques. Et cela en partie par l'adoption et la perduration de comportements de Censure.

La deuxième partie de cette hypothèse (sur laquelle seront basées les sous-hypothèses) repose essentiellement sur les considérations qui ont été faites sur les bibliothécaires et l'orientation socio-culturelle générale de la profession : type "initiative-contact", activisme culturel, promotion de la qualité, exercice du jugement de goût, Autant de critères informels qui laissent une marge importante aux initiatives personnelles et instinctives, à un caractère diffus et informel qui, nous l'avons vu est une des plus importantes caractéristiques de la Censure.

Sur le fait aussi que le rapprochement est rapidement fait entre les représentations courantes de la lecture et des lecteurs et le fonctionnement de la Censure que nous avons caractérisée comme dichotomique.

De plus comme nous allons le développer dans le point suivant, il n'existe pas de structure normalisée (ni judiciaire, ni administrative) exerçant un contrôle sur le lieu et sur son fonctionnement.

Revenons un instant sur les problèmes des pratiques de lecture. Celles-ci se rapportent à une activité toute personnelle, à un rapport intime, construit dans la durée, dans l'histoire individuelle, entre le texte et son lecteur, entre les mots et leur lecteur. L'étude de ces pratiques se détache aujourd'hui sans ambiguïté possible de la sociologie des pratiques culturelles¹, beaucoup plus classique, qui

¹A ce propos, se référer à :
PERONI, Michel . La lecture, pratique culturelle ou activité de réception?

construit "l'objet social à partir de et contre l'évidence d'une définition en termes d'expérience individuelle"². Nous verrons par la suite que c'est plus dans cette voie de recherche classique que nous allons nous engager dans la mesure où les comportements individuels ne seront pas pris en compte. Pourtant, il n'est pas inutile de mentionner que selon moi, ces deux approches, si elles sont différentes, sont totalement complémentaires et que dans le cas de la problématique qui me préoccupe, une approche du type de contrôle qu'exerce la bibliothèque sur les modalités de lecture serait plus que profitable.

1. DU COTE DES BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES : TYPES DE CONTROLES OFFICIELS.

Il existe depuis 1946 (arrêté du 20 fev.) un comité consultatif chargé d'assister les directeurs des BCP qui "donne son avis sur la composition générale des fonds de la bibliothèque et sur le fonctionnement de service de prêt". A la même époque, Les bibliothèques municipales sont elles soumises à des comités d'inspection et d'achat des livres (décret du 6 juin 1912) qui ne sont remplacé qu'en 1961 (décret du 1er sept.) par des comités consultatifs, reprenant ceux du modèle des BCP. Si j'exécute un bref saut dans le passé, c'est que le caractère récent de ce changement est peut-être significatif de la situation actuelle et que des exemples récents de comportements autoritaires adoptés par les municipalités envers les bibliothèques (municipalités communistes et municipalités "de droite" dans les années 70 / 80) sont bien mis en valeur par Marie Kulhmann dans Censure et bibliothèques au XXème siècle³. Dans le cadre de la décentralisation des années 80 et d'après les textes de loi (1986), ces comités n'ont plus lieu d'exister mais, d'après Marie Kuhlmann⁴, beaucoup sont maintenus.

Dans POULAIN, Martine. Lire en France aujourd'hui. Edition du Cercle de la Librairie, 1993.

² PERONI, Michel . Op. Cit. p. 42.

³ KULHMANN, Marie. Censure et bibliothèques au XXème siècle. Editions du cercle de la librairie, 1989.

⁴ KUHLMANN, Marie. Op. Cit. P. 43.

Ils peuvent avoir diverses orientations puisque puisqu'ils sont créés et contrôlés par les municipalités ("pouvoir aux communes").

Les bibliothèques publiques ne subissent actuellement et officiellement aucun contrôle direct de l'état; même si l'inspection générale des bibliothèques créée en 1822 existe toujours, son rôle est consultatif et les inspecteurs restent des conseillers.

La direction du Livre et de la Lecture prône le pluralisme des collections et adopte dans les conflits des positions libérales.

Ainsi, l'article 13 du décret du 9 nov. 1988 dit que "les bibliothèques ont pour mission de constituer des collections qui répondent en nombre, en diversité et en qualité aux besoins généraux et particuliers du public." Ces collections doivent être "tenues à jour et pluralistes."

Le "maître à bord" est donc bien l'autorité municipale (BM) ou départementale (BCP) de tutelle de la bibliothèque qui peut adopter des comportements très variés en fonction de ses idées sur le problème et de la conjoncture. Ces comportements peuvent aller d'une autonomie totale de la bibliothèque à un contrôle stricte de son fonctionnement et ils peuvent avoir pour but la pénétration de certaines idées dans le public ou l'entretien d'une certaine image publique de la bibliothèque, reflet de l'image de la collectivité de tutelle.

De plus, chaque bibliothèque possède son propre règlement intérieur et définit ses directives en fonction de son autonomie.

La tâche est donc bien ardue d'essayer de présenter les relations hiérarchiques qui lient les bibliothèques publiques à leur responsable hiérarchique tant la situation peut être particulière pour chacune d'entre elles.

Par contre, ces relations peuvent être envisagées dans des cas particuliers. C'est ce que nous nous efforcerons de faire dans le cas de la bibliothèque qui constituera le terrain de notre recherche par un entretien avec le conservateur en chef et par l'étude de documents fixant noir sur blanc les conditions de ces relations, s'il en existe et s'il est possible d'y avoir accès.

De plus, suite à l'étude de ces relations collectivité territoriale - bibliothèque qui peuvent être plus ou moins propices à la censure, il sera possible d'effectuer un travail de recherche sur le fonds de documents s'inscrivant dans le champ de la politique. On pourrait émettre l'hypothèse que ce fonds serait quantitativement orienté, cela d'une façon significative et que cette orientation serait le résultat d'une censure politique. Je ne le ferai pas, étant donné que la situation peut varier considérablement d'une bibliothèque à une autre. Ce point sera néanmoins étudié sans perdre de vue que dans le cas d'un résultat tendant à démontrer une certaine censure, il serait certainement très difficile de savoir si celle-ci émane du pouvoir territorial ou du personnel de la bibliothèque impliqué dans la sélection des documents (ou des deux à la fois). C'est surtout le fait qu'elle existe ou qu'elle n'existe pas qui nous importe. Une des caractéristiques de la censure étant son apparition dans l'urgence de situations particulières, une période politiquement exceptionnelle comme les mois précédant une élection présidentielle par exemple serait-elle particulièrement révélatrice?

Il reste évident que toute bibliothèque publique est soumise aux lois, aux décrets et aux décisions administratives de l'état, à la Censure de l'état et que celle-ci a les plus grandes chances d'apparaître dans la bibliothèque, sous des formes évoluant certainement en fonction du type d'interdit qui touche un document.

L'état est l'instigateur d'un premier niveau de Censure dans les bibliothèques publiques, le second étant relatif à la collectivité territoriale. Notre point de vue n'étant pas de dégager des responsabilités ou de dénoncer des responsables de la Censure, mais de mettre en avant des manifestations observables de, ou des conditions favorables à celle-ci, nous ne chercherons pas à démontrer à aucun moment de la recherche que "la Censure de tel ouvrage est due à tel individu ou à telle structure" (cela pourrait faire le sujet d'une recherche intéressante par ailleurs).

2. DU BUDGET A LA SELECTION. EN PASSANT PAR LA CENSURE ?

Le document, avant d'arriver dans les mains d'un lecteur, subit de nombreux traitements matériels et intellectuels au niveau de la bibliothèque. Le premier cap à passer pour celui-ci est le cap de la sélection.

Constituer le fonds d'une bibliothèque, c'est, nous l'avons déjà dit, sélectionner, faire un choix parmi la masse de la production éditoriale. La symbolique du fonds - puisqu'il est le reflet des institutions : municipalité et bibliothèque, des conservateurs et bibliothécaires, plus généralement de la profession - suppose certains enjeux au niveau de ce choix.

Si nous considérons que dire "je choisis d'acquérir ce document" c'est aussi dire "je choisis de ne pas acquérir cet autre document", nous ne pouvons douter que dans l'action de sélection peuvent se glisser des comportements de censure même s'ils ne sont pas vécus comme tels par ceux qui les mettent en oeuvre. "Le choix n'est distingué de la censure que dans la mesure où la seconde se veut interdiction et la première proposition" dit Bertrand Calenge⁵.

Le choix est censé être la résultante d'une politique culturelle et spécifiquement d'une politique de sélection. Cette dernière n'est pas institutionnalisée, ne répond pas à des règles précises définies au niveau national ou au niveau des codes déontologiques de la profession. Il en ressort un côté informel et diffus relatif au fait que les choix sont entre les mains d'individus précis, dont les représentations implicites "règlent" le "potentiel d'appréciation". Nous pouvons mettre ce côté diffus en parallèle avec ce même caractère que possèdent la censure et les bonnes moeurs.

La censure qui existerait ici serait une "censure a priori", une censure préalable à l'acquisition du document qui fonctionnerait à un troisième niveau (lorsqu'elle est effectuée par les bibliothécaires

⁵ CALENGE, Bertrand . Les politiques d'acquisition, constituer une collection dans une bibliothèque. Editions du Cercle de la librairie, 1994.

sélectionneurs). Elle est d'autant plus non considérée comme une censure dans les représentations car elle découle d'une nécessité absolue : le budget, qui détermine en grande partie la sélection. Cette nécessité absolue donne un fantastique potentiel de justification (consciente ou non) des comportements. "Ainsi, les actes de censure peuvent-ils se dissimuler derrière des arguments budgétaires, et les sélections d'ordre qualitatif apparaître quelques décennies plus tard comme des censures d'ordre culturel."⁶ Rappelons nous qu'il n'y a pas si longtemps, les romans policiers étaient bien souvent absents de nos bibliothèques municipales.

Rentrent très certainement en jeu à ce niveau des attitudes d'autocensure de la part de certains sélectionneurs qui estimeraient qu'un document trouve sa place dans le fonds de la bibliothèque mais ne le feraient pas savoir à cause de l'existence de quelque autre sélectionneur, de quelque public ou autorité, qui sans aucun doute y verraient un "blasphème", cela à cause du consensus social. Nous reviendrons sur ce point par la suite.

Par rapport à une bibliothèque donnée, il convient donc de vérifier quelles sont les conditions de la sélection des documents à la lumière des questions suivantes :

- Existe-t-il un comité de sélection?

Si oui, quelles sont les personnes qui y participent et quels sont leurs statuts? Y trouve-t-on des personnes extérieures à la bibliothèque (représentants de la municipalité par exemple)?

- Existe-t-il des règles de sélection fixes et mentionnées noir sur blanc?

Si oui, sont elles mises à la disposition du public? De quelle façon? Quelles sont-elles?

A ce propos, on peut mentionner l'ALA (Américain Library Association) qui précise dès 1956 dans Standards (n° 87) que "Toute bibliothèque devrait disposer de règles écrites concernant la

⁶ KUHLMANN, Marie. Op. Cit. p. 43.

sélection et la maintenance des collections"⁷. Bertrand Calenge⁸ propose quant à lui une réflexion très intéressante sur la façon de construire et de gérer ces règles.

L'information du public sur ses critères de choix place selon moi la bibliothèque dans un rapport d'honnêteté intellectuelle. Fixer un cadre "légal" "conditionne" les pratiques et, même s'il est restrictif rabaisse le coté informel des choses, referme la porte ouverte à certains "abus". Cela permet au public d'être conscient de l'orientation volontairement donnée au lieu qu'il fréquente, de savoir ce qu'il ne trouvera pas dans la bibliothèque (non existence qui la définit tout autant que ce que l'on peut y trouver) tout en sachant que cela existe ailleurs.

De la même façon que la bibliothèque sélectionne les documents qu'elle va acquérir, elle sélectionne les documents qu'elle va éliminer de ses fonds (ce que l'on appelle couramment le désherbage). Tout ce que nous nous avons dit sur le processus de sélection peut être appliqué au processus de désherbage à quelques différences près. Le désherbage concerne des documents qui ont fait partie du fonds, il est plus encore que la sélection un moyen de régulation et il peut permettre dans certaines situations de la remettre en cause (imaginons le cas d'un changement de personnel directeur ou d'autorité municipale apportant une orientation d'esprit très différente). Ainsi, nous serions en face d'une censure a posteriori. Cela rappelle le coté temporel de la Censure et l'existence de situations particulières qui l'amènent. Le désherbage offre un cadre propice à la Censure, d'autant plus que la nécessité qu'a une bibliothèque d' "éliminer" des documents n'est pas consciente chez la majorité du public (Cela serait bien sûr à vérifier).

⁷ citée par Michel Bouvy dans BOUVY, Michel. Démocratie et choix des livres. Médiathèque publique, juillet 79, n° 51.

⁸ CALENGE, Bertrand. Op. Cit. p. 46.

3. LES CRITERES DU CHOIX : DU BON LIVRE AU MAUVAIS LIVRE.

Suite à ces considérations, nous pouvons avancer la première sous hypothèse pour introduire cette troisième partie qui en sera explicative :

"Des comportements de Censure se manifestent au niveau de la sélection des documents en vue de l'acquisition en vertu de deux grands principes :

- La légitimité littéraire
- Les limites du "représentable"

Michel Bouvy avançait en 1979 que "la censure à la qualité est une des plus pratiquée"⁹. Pourtant, d'après Hélène Bellour¹⁰, aux Etats Unis "d'une manière générale, les auteurs sont d'accord pour considérer que l'adoption des critères de qualité est une part importante de la sélection des livres et ne constitue pas en elle-même une forme de censure". D'après la définition de la censure qui a été donnée, ces "critères de qualité" entrent comme n'importe quels autres critères dans le cadre de la Censure, il ne sera donc pas fait d'exception pour ceux-ci.

A ce propos, notons la distinction faite par Marie Kuhlmann¹¹ entre la "censure positive" et la "censure négative"; la première est vécue par les bibliothécaires comme la plus légitime, elle a donc des chances d'être acceptée et exercée, alors que la seconde est vécue comme inacceptable et est donc le plus souvent repoussée. La censure à la qualité pourrait être considérée comme une "censure positive". Pourtant une censure est une censure et elle le reste quel que soit sa légitimité : aucun type de censure ne sera écarté dans cette recherche.

La notion de qualité ne correspondant pas à des caractéristiques

⁹ BOUVY, Michel. Op. Cit. p. 48.

¹⁰ BELLOUR, Hélène. Les recherches sur la censure dans les bibliothèques aux Etats-Unis. Dans KULHMANN, Marie. Op. Cit. p. 43.

¹¹ KULHMANN, Marie. Op. Cit. p. 43.

intrinsèques aux documents (voir deuxième partie), je pense qu'il est plus pertinent de parler de légitimité. L'emploi du mot qualité plutôt que du mot légitimité n'est pas dépourvu de sens même si derrière ces deux notions se retrouvent des documents identiques : il est beaucoup plus valorisant pour les bibliothécaires de rapprocher leur action d'une capacité professionnelle de jugement des documents qui leur serait propre que d'un phénomène sociologique dans lequel ils ne peuvent qu'évoluer sans réellement le contrôler.

Cette légitimité se rapporterait d'une part à la notion de pédagogie et d'autre part à la notion de littérature mais il est certainement très difficile de tracer, au niveau des pratiques effectives, la frontière qui sépare ces deux notions tant elles semblent se mélanger.

Cette censure "à la légitimité" trouve nécessairement son reflet dans la composition des fonds de la bibliothèque. Il est donc nécessaire de les étudier pour pouvoir en tirer quelque conclusion.

En vertu de l'idéal de démocratisation culturelle et de la "théorie de l'escalier" - qui consiste à "laisser lire de mauvais livres" pour "faire lire" par la suite des "bons livres" - ce type de censure s'est probablement atténué ces dernières années. Il serait cependant intéressant d'étudier le comportement adopté par les bibliothécaires suite à la lecture par les usagers de certains livres peu légitimes et peu valorisés. Cela permettrait de savoir si c'est le droit à la "mauvaise lecture" ou la voie vers la "bonne" lecture que l'on donne au lecteur. Citons à ce propos André Canonne¹² qui "réclame pour le lecteur effectif ou potentiel (...) le droit à la mauvaise qualité, à ce que certains, avec raison sans doute, nomment la mauvaise qualité".

Revenons maintenant à la notion de "représentable". Le consensus social trouve en lui une partie de son expression et il se définit mieux par rapport à son inverse, le non-représentable, qui a déjà été mentionné. C'est sur ce non-représentable qu'il semble le plus simple de travailler : nous pourrions le "déceler" grâce à la mise en

¹² CANNONE, André. Lecture, bibliothèque et société. Editions du CEFAL, 1994.

évidence de certains thèmes récurrents qu'il convient d'écarter des lecteurs, de certains tabous présents dans la bibliothèque (donc par l'absence de certains documents liés à ces tabous) qui feraient suite à des comportements de censure au niveau de la sélection.

Les notions de légitimité et de représentable, si elles sont bien différentes, entretiennent pourtant des relations entre elles. Un thème censurable ne prendra pas la même importance en fonction de la légitimité de l'ouvrage dans lequel il sera rencontré. Au sujet des livres pour les adolescents, Michel Bouvy dit que l'utilisation des "jurons ou des mots crus en relation avec le sexe" peuvent être controversés mais que si le livre propose "l'ouverture d'une plus claire vision de la vie", "une meilleure compréhension des autres" ou "un abattage de l'intolérance", les choses peuvent "être mises en balance". Plus l'ouvrage aurait de légitimité, plus les bibliothécaires pourraient passer sur certains problèmes relatifs au représentable qui retiendraient toute leur attention dans d'autres conditions (un roman très populaire dans lequel on trouverait des scènes pornographiques par exemple). On peut rapprocher cela de ce qui a été dit dans la première partie à propos d'une certaine libéralisation des bonnes moeurs : les thèmes avant-gardistes ne se retrouvent en fin de compte dans un premier temps qu'entre les mains des plus érudits et des plus intellectuels.

Un thème censurable varie donc selon des critères qui lui sont extérieurs. L'un de ceux-ci est sans aucun doute le type de public qui va avoir accès au document.

4. UNE SÉLECTION EN FONCTION DE QUI, POUR QUI ? : LA VARIABLE PUBLIC.

Les critères du choix se définissent par rapport à certaines "légitimités" qui seraient présentes ou absentes du document : ne prendre en compte que cela impliquerait de considérer le document comme une entité autonome à partir du moment où il est intégré au fonds de la bibliothèque. Mais celui-ci ne prend vie et sens dans la

bibliothèque qu'à partir du moment où il est entre les mains d'un lecteur (d'un auditeur ou d'un spectateur). Il est donc évident que celui-ci doit être pris en compte, il constitue la deuxième variable de la sélection.

On parle souvent d'UN public, DU public de la bibliothèque; il convient plutôt d'envisager la notion de public en un sens pluriel : les publics, soit une grande diversité d'individus avec leurs caractéristiques propres et notamment leur "modes et modèles de lecture". Cette différenciation des publics trouve une place dans la bibliothèque, l'exemple le plus simple est la scission en secteur enfants et secteur adultes qui existe dans la grande majorité des bibliothèques publiques et qui est communément vécue comme "naturelle". Les documents sont présentés eux aussi en deux groupes et si cette scission est explicite, présente dans l'agencement même des lieux, il en est d'autres beaucoup moins marquées et beaucoup plus masquées.

Le problème réel de la différenciation des publics tient essentiellement au fait des dichotomies qui existent dans les représentations de la lecture : lecture plaisir / lecture de travail, lecture des enfants / lecture des adultes, lecture d'identification / lecture détachée, bonne lecture / mauvaise lecture, ... Ces dichotomies aboutissent aux mêmes distinctions chez les lecteurs et à l'idée qu'un document est rattaché à un type de lecture donc de lecteur plutôt qu'à un autre. La nécessité est donc ressentie dans certains cas de faire une sorte d'adéquation entre les deux.

Cela se manifesterait par une variation des comportements en fonction du type de public à qui l'on a affaire : "Le bibliothécaire est sommé par les autorités de tutelle, l'opinion publique, les règles déontologiques et sa propre morale de favoriser les lectures et de les décourager en fonction du public concerné." "Tel livre qui sera jugé "mauvais" pour tel public, peut être jugé "bon" pour tel autre et ce sont parfois les mêmes livres que le bibliothécaire devra "faire lire" à certains adhérents et ne "pas faire lire" à d'autres." (Marie Kuhlmann¹³).

"Faire lire" ou "ne pas faire lire" : l'enjeu de la censure n'est-il pas résumé dans la deuxième partie de cette opposition?

¹³ KULHMANN, Marie. Op. Cit. p. 43.

Tous les individus ne seraient donc pas égaux devant un document de par la manière dont ils sont censés lire et, une lecture qui serait simple "application de la compétence du lecteur à une maîtrise des formes et des sujets"¹⁴, qui serait définie par une identification simpliste, rendrait le lecteur particulièrement réceptif et manipulable par les documents qui outrepassent les "bonnes moeurs". Michel Bouvy parle à ce sujet d'un "mépris profond du lecteur ordinaire considéré par une certaine classe d'élus comme incapable de supporter certaines lectures et qu'il convient de diriger vers la bonne lecture."

Nous pouvons tirer de ces considérations notre deuxième sous hypothèse :

"Les comportements de Censure sont variables en fonction des publics, ils "visent" dans certains cas à écarter des documents d'un type particulier de public alors qu'ils restent sans effet motivé sur un autre."

La notion de différenciation du public se retrouve dans les législations qui règlent la censure : la loi de 1949 et ses modifications sont bien destinées à protéger un public bien particulier : la jeunesse. Nous avons vu que l'application des mesures qui se rapportent à cette loi aboutit à une censure qui porte en fait sur un public beaucoup plus large. Il en va de même dans la bibliothèque si une censure est exercée au niveau de la sélection et de l'acquisition sous prétexte que certains documents pourraient "tomber entre les mains" des enfants, même dans le secteur adulte s'il y a une séparation.

Un parallèle peut être exercé entre les enfants et les "mauvais lecteurs" ayant dépassé l'âge de la majorité, les comportements des bibliothécaires envers ces deux publics semblent être du même ordre. Un phénomène identique se ferait sentir d'après Hélène Bellour en fonction de la taille de l'agglomération dans laquelle s'insère la bibliothèque, le contrôle serait d'autant plus "strict" que

¹⁴ LAFARGE, Claude. La valeur littéraire, figuration littéraire et usages sociaux des fictions. Fayard, 1983.

l'agglomération est restreinte¹⁵.

Les publics ont donc un rôle passif de part les différences qui les marquent : ils n'ont pas besoin de se manifester pour influencer sur les processus de censure. Les comportements d'autocensure que peuvent adopter les bibliothécaires supposent une anticipation des réactions qui pourraient survenir chez les publics à la suite de la proposition d'un ouvrage dont le contenu se situerait à la limite du représentable. Un "scandale" n'est en effet jamais le bienvenu dans le fonctionnement orthodoxe d'une bibliothèque. Si la censure découle de la projection des interdits et craintes du bibliothécaire sur le public, l'autocensure vient de la crainte que le contenu d'un document et sa présence dans la bibliothèque ne soit ni compris ni acceptés. Pourtant, cette précision entendue, l'autocensure reste une censure avant tout, elle entre bien dans la définition qui a été mise en place.

Les publics peuvent aussi avoir un rôle actif à partir du moment où ils viennent manifester un avis, une remarque, une critique, ..., autant de manifestations qui peuvent avoir une influence sur le comportement des bibliothécaires, sur la composition du fonds de la bibliothèque et qui instaurent un quatrième niveau de censure (après l'Etat, les collectivités territoriales et les bibliothécaires). Il peut s'agir d'une demande d'acquisition qui peut être motivée par l'envie de lire tel ou tel ouvrage mais aussi par l'envie que les autres le lisent. Dans ce deuxième cas, c'est bien d'une tentative de contrôle ou tout du moins d'influence sur la lecture des autres dont il est question. Il peut aussi s'agir d'une réaction au sujet de la présence d'un ouvrage dans la bibliothèque donc d'une autocensure "non effectuée" (et cela peut avoir été fait volontairement); si dans ce cas l'ouvrage est retiré des rayons, le public devient alors un véritable censeur. Certaines stratégies que l'on peut qualifier de "techniques clandestines" restent à la disposition des publics dont les idées et envies de contrôle ne trouvent pas d'échos dans la bibliothèque : le vol, l'emprunt systématique de document par un groupe concerté, le découpage de certaines parties d'un document, le déclassement systématique, etc..., stratégies qui peuvent aussi

¹⁵ BELLOUR, Hélène. Op. Cit. p. 49. p. 342.

bien être mises en oeuvre par des bibliothécaires eux-mêmes, s'ils ont une position isolée parmi leurs collègues, et qui se différencient de techniques de Censure plus "généralisées" qui nécessitent un pouvoir.

5. PRESENTATION ET MISE A DISPOSITION DU CHOIX.

Le texte ne prend sens que dans son contexte, c'est l'argument que nous avons avancé pour introduire la notion de "niveau des documents" dans la deuxième partie. Essayons d'y revenir maintenant pour terminer de broser le tableau des manifestations hypothétiques de la Censure dans les bibliothèques publiques. Nous avons parlé des acteurs que sont les bibliothécaires et les publics, des documents en tant qu'ils sont le véhicule d'un certain "contenu"; deux variables qui sont éléments formateurs du contexte; il reste maintenant à étudier le cadre matériel - qui fait sens dans la mesure où il est reflet des comportements - dans lequel sont "proposés" les documents. Les points présentés ci-dessous devront être envisagés en fonction des hypothèses qui ont été énoncées.

Dans la perspective la plus générale, la bibliothèque publique est un espace global dont toutes les modalités doivent être considérées les unes en fonction des autres. Mais sa principale caractéristique est d'être segmentée, d'être découpée en plusieurs "sous-espaces" en fonction des publics et des documents, de l'usage que les uns sont censés faire des autres. Ce découpage est sans doute différent en fonction des bibliothèques mais une modalité particulièrement intéressante est la scission en prêt direct / prêt indirect dont une appellation plus parlante est bibliothèque de lecture publique / bibliothèque d'étude . Les documents que l'on trouve dans ces deux sections sont différents et le passage de l'une à l'autre est fréquent, on comprend donc que la Censure peut trouver ici un terrain idéal dans la mesure où placer un document en prêt indirect (directement à la suite de l'acquisition ou à la suite de sa présence en prêt direct) c'est empêcher la grande majorité du public d'y avoir accès. "La pratique du prêt indirect a pour corollaire une

chute presque totale du taux d'emprunt, car la plupart des lecteurs cherchent les livres uniquement dans les rayons..." (Marie Kuhlmann¹⁶). Un rapide calcul à partir des données sur les bibliothèques municipales de 1994¹⁷ montre que pour 50 millions et demi de documents en accès libre le nombre de prêt est de 130 millions alors que pour 20 millions et demi en prêt indirect le nombre de communications est de 2 millions. Si l'on rapproche ces données du public fréquentant les bibliothèques d'études qui est un public à "haut niveau" culturel et "haut niveau" d'étude, donc censé exercer une "bonne lecture", il ressort que la mise en accès indirect systématique de certains documents problématiques est une véritable censure¹⁸. Des phénomènes du même ordre peuvent se rencontrer dans tous les autres types de sectorisation de la bibliothèque : section enfant / section adulte (que nous avons mentionnée dans la partie sur la variable public), salle de travail / salle de détente dans un même espace d'accès libre, ...

Plusieurs chercheurs se sont posé la question de savoir si l'agencement matériel de la bibliothèque avait une influence sur le lecteur, sur son comportement dans la bibliothèque, son cheminement corporel dans les rayons et donc sur son cheminement intellectuel dans le contenu du choix proposé. Bien que leurs thèses et les conclusions de leurs études se soient révélées quelque peu contradictoires (Eliséo Veron d'une part, Anne Marie Grenn et Antigone Montchouris d'autre part), l'agencement spatial du lieu est considéré dans tous les cas comme le miroir d'une volonté pédagogique de guidage des lecteurs et de leur lecture, même si les publics ne semblent en subir qu'une influence minime. Si l'agencement vise à promouvoir certains documents, il vise par opposition à en déprécier d'autres, en tout cas à ne pas les promouvoir donc à en écarter le public le plus apte à se laisser guider, une censure peut donc facilement prendre

¹⁶ KULHMANN, Marie. Op. Cit. p. 43.

¹⁷ MINISTÈRE DE LA CULTURE, DIRECTION DU LIVRE ET DE LA LECTURE. Bibliothèques municipales, données 1994. Direction du livre et de la lecture, 1996.

¹⁸ Cette censure ne tient pas forcément à la volonté du bibliothécaire, elle peut aussi témoigner de sa résistance aux contraintes (municipalité, direction de la bibliothèque, interdiction administrative) qui lui sont imposées : achat malgré l'interdit mais masquage de cet achat.

forme de cette façon.

Il convient d'étudier le lieu bibliothèque en partant du plus général pour aller vers le plus particulier sans oublier que la signalisation, les panneaux d'informations, les renseignements écrits de guidage sont indissociables de l'agencement général et que c'est cette mise en valeur et cette mise en espace du lieu qui lui donne sans doute le plus de sens. "Il est fondamental d'insister sur le rôle que peuvent jouer la terminologie et la signalisation car le rayon constitue le seul véritable mode d'accès au livre", "Le facteur essentiel c'est la manière dont cette surface est rendue utilisable" ¹⁹

De la même façon mais d'une manière moins masquée, certains invariants relatifs à la présentation des documents et à la même dynamique masquage / présentation peuvent exercer une influence sur le choix des publics : dans beaucoup de bibliothèques existent des présentoirs où l'on trouve soit les "nouveautés", soit "le choix des bibliothécaires" (selon les appellations qui les nomment). Selon Pascal Parmentier²⁰, 44 % des lecteurs déclarent emprunter hors rayon, au présentoir des nouveautés, les incitations des bibliothécaires trouvent à ce niveau un écho assez large. "Que retrouve-t-on sur ces présentoirs et que n'y retrouve-t-on pas?" Cette question permettrait de tirer certains enseignements éventuellement révélateurs. D'autant plus que sur ces présentoirs, les documents sont présentés de façon à ce que ce soit leur face qui soit la première perceptible, cela permettant une "entrée dans le document" qui autorise la prise en compte en première instance de critères tel que la couverture, les couleurs, les illustrations, ... qui ne sont pas vraiment relatifs au "mode savant" de sélection des ouvrages. Cela contrairement aux rayons des bibliothèques qui eux ne permettent pas de prendre en compte en première instance le livre en tant qu'objet mais proposent simplement à la vue leurs tranches où figurent titre, nom de l'auteur, et éventuellement l'éditeur ou la collection (critères savants de recherche). Cette dernière remarque expliquerait sans doute que les présentoirs rencontrent un tel succès, les publics peu orthodoxes dans leurs

¹⁹ PARMENTIER, Patrick. Les rayons de la bibliothèque ou comment faire son miel. *Bulletin des Bibliothèques de France*. t. 30, n° 1, 1985, p. 48.

²⁰ PARMENTIER, Patrick. Op. Cit. p. 57.

mode de sélection des documents y trouvant un terrain d'application de leur pratique personnelle. Les rayons offrent une perspective de "masque dans la masse" s'opposant ainsi aux présentoirs, "cette tactique recouvre aussi une politique un peu honteuse vis à vis des ouvrages "non légitimes", les romans sentimentaux ou policiers, les ouvrages de science fiction ou d'espionnage"²¹. De plus, les rayons en tant qu'objets matériels supposent la tridimensionnalité, non présente dans les classifications (Dewey ou CDU, classification alphabétique) qui elles sont linéaires, permettant de "jouer sur le plus ou moins accessible", sur ce qui apparaît directement au niveau des yeux ou ce qui nécessite de lever les yeux... Des documents placés tout en haut des rayons pourraient être difficilement consultables pour certains publics, je pense particulièrement aux enfants.

L'agencement des lieux et des rayons est très lié aux systèmes de classification utilisés dans la bibliothèque étant donné que l'existence des différents espaces tient sa justification dans le fait qu'ils apportent une lumière sur cette classification, qu'ils permettent de mieux la percevoir. Le cheminement physique de l'individu dans la bibliothèque est souvent perçu d'une manière analogique avec le cheminement intellectuel qu'il effectue pour arriver à son choix. Il semble important donc d'étudier les classifications et les stratégies qui peuvent y être mises en oeuvre.

Les fichiers sont un type de classification des documents qui est censé rendre compte des collections à un niveau purement intellectuel et abstrait étant donné qu'ils ne sont liés aux documents en eux-mêmes que par leur contenu et que très souvent le système de classification qui y est adopté est différent de celui qui est matérialisé dans et par les rayons. Si certains documents qui pourraient poser problème y sont mentionnés, il est fort possible que la réalité des rayons soit différente et que certains processus décrits plus haut soient mis en oeuvre. La grande majorité des publics de la bibliothèque ne faisant aucun usage des fichiers, il y aurait censure dans le cas d'un document se trouvant dans le fichier mais introuvable dans les rayons pour différentes raisons.

²¹ PARMENTIER, Patrick. Op. Cit. p. 57.

C'est ici la même logique de censure que celle mise en oeuvre dans le cas de la scissions prêt direct / prêt indirect.

Par rapport à la classification Dewey ou à la CDU, deux idées trouvent place dans la littérature bibliothéconomique. La première avance que ces classifications sont normatives et arbitraires et qu'elles reflètent le mode de pensée dominant et occidental, laissant ainsi ceux qu'une logique différente "régit" complètement démunis devant la masse des documents et la façon de l'appréhender. La deuxième est que sans elle, les documents seraient masqués dans la masse indifférenciée de tous leur voisins et que les lecteurs possédant le moins de connaissance sur le champ des documents, découragés par cela ne pourraient en faire aucun usage. Une réflexion de André Canonne²² à propos du classement alphabétique des romans et de la recherche de genre précis va bien dans ce sens : il parle d'une "sorte de parcours du combattant", d'une "quête sur l'axe A/Z (...) où le sujet lecteur disjoint de son "objet livre" (...) doit accomplir quelque épreuve qualifiante et performante qui le conduiront peut-être à l'épreuve glorifiante" (parvenir au bureau de prêt avec l'ouvrage désiré). Cela pose réellement problème car on se demande alors quel est le "meilleur" comportement à adopter face à la classification des documents. Ce qui reste sûr est que la classification permet des libertés : étant donné que chaque document peut être classé dans des catégories différentes sans même souvent commettre d'erreur de classement et que les publics associent beaucoup plus facilement leur recherche à un lieu habituel plutôt qu'à une classe du système de classification, il est facile de masquer certains documents. A ce propos, Anne Pujol²³ note d'ailleurs que la plupart des publics pense qu' "il existe dans la bibliothèque d'autres rayons pouvant répondre à sa demande", mais, "(que) cette possibilité d'existence n'est pas exploitée car on ne recherche ni l'exhaustivité ni la quantité".

La classification par genre semble pouvoir répondre au problème de lecteurs recherchant des documents appartenant spécifiquement à un genre dans la mesure où le corpus de documents répondant à

²² CANNONE, André. Op. Cit. p. 50.

²³ PUJOL, Anne. Le clair et l'obscur. Perception et usage de la classification par le public de la CGP. BPI / CGP, 1985.

leur demande est regroupé à un endroit précis de la bibliothèque. Elle permet apparemment d'écarter l'anathème jeté sur quelques genres non légitimes (tels la science-fiction ou le roman policier) en les noyant dans la masse. Mais, ce type de classification n'est pas non plus forcément exempt de notions de valeur : "la classification des oeuvres par genre est-elle typologique ou n'est-elle pas plutôt hiérarchique, quel est le sens de cette hiérarchie?" se demande Pascal Parmentier²⁴. Il est donc nécessaire de voir, pour pouvoir se prononcer, quel est le traitement réservé aux différents genres, s'ils sont présentés sur un pied d'égalité ou si d'autres variables tendent à "introduire la confusion entre le type et le rang et avec elle le préjugé sur la valeur et la dignité des oeuvres"²⁵.

C'est en fait cet inévitable doublage des classifications par d'autres systèmes de classement dichotomiques, répondant à des critères vagues et diffus et qui s'appuient sur elles pour se fonder, qui donne cet aspect contraignant et qui fait que toute classification et sa mise en application ont tendance à distinguer certains documents des autres (valorisation ou dépréciation), à instaurer un classement présenté comme naturel et qui donne lieu à des comportements de censure.

Il était pratique courante il y a un certain temps de matérialiser ces classements parallèles par des pastilles de couleurs ou autres marques bien visibles. Marie Kuhlmann²⁶ dit qu'il n'était pas rare que soient indiqués "par des marques de reconnaissance les ouvrages jugés immoraux". Si cette technique a sans doute disparu, peut être en reste-t-il quelque héritage, quelque système de marquage moins voyant (à l'intérieur des livres, sur les fiches, dans des listes de livres établies) à l'usage interne des bibliothécaires, évitant ainsi le phénomène d' "attrait du fruit défendu" et permettant à ceux-ci d'exercer un contrôle de l'adéquation lecteur - lecture, d'exercer une censure. Les marques relatives au niveau de lecture nécessaire pour l'appréhension d'un document présentent, tout comme le classement par genre (et les marques ne sont rien

²⁴ PARMENTIER, Patrick. Bon ou mauvais genre. Bulletin des Bibliothèques de France. t. 31, n° 3, 1986, p. 202-22.

²⁵ PARMENTIER, Patrick. Op. Cit. p. 60.

²⁶ KULHMANN, Marie. Op. Cit. p. 43.

d'autre que la manifestation d'un classement), le risque "d'étiqueter (non seulement) les livres mais aussi le lecteur et de le stigmatiser à jamais parmi les "mauvais lecteurs, ni avertis ni cultivés"²⁷.

"Les documents de la bibliothèque ne seront pas marqués ou signalés pour marquer l'approbation ou la désapprobation du contenu et aucun livre ne sera mis sous clé, excepté dans le but de le protéger de la dégradation ou du vol."²⁸ Cette consigne semble être de règle actuellement et les "enfes" de la même façon que les systèmes de marquage ont disparu des bibliothèques publiques sous leur forme traditionnelle d'armoire fermée à clef. Mais, le but qu'ils servaient se retrouve dans toutes les techniques qui pourraient éventuellement être utilisées dans les bibliothèques. De plus, il est possible que des "enfes" existent toujours, utilisant pour remplacer l'armoire des bureaux de bibliothécaires, des réserves de livres en attente de traitement documentaire ou toute autre pièce à laquelle les publics n'ont pas accès. La deuxième partie de la consigne de L. C. Meritt que nous venons de citer permet une justification aisée de l'existence de tels endroits, d'autant plus qu'il ressort des statistiques des bibliothèques publiques que les documents les plus volés, les plus rapidement dégradés, ceux auxquels on arrache le plus de pages sont les documents relatifs au sexe ou à la drogue.

Suite à ces considérations, nous pouvons reprendre la première sous hypothèse et donner sa complémentaire :

"Des comportements de Censure se manifestent au niveau de la présentation et de la mise à disposition des documents en vertu de deux grands principes :

- La légitimité littéraire
- Les limites du "représentable"

²⁷ KULHMANN, Marie. Op. Cit. p. 43.

²⁸ MERITT, L C. cité par Michel Bouvy dans :
BOUVY, Michel. Op. Cit. p. 48.

6. L'IMAGE.

Le dernier point sur lequel je voudrais insister est celui de l'Image qui, on l'a vu, possède un statut bien particulier, relatif à son accessibilité très directe, à l'idée de capacité de témoignage de la réalité très importante qui lui est associée (photographie, film) et qui lui vaut d'être contrôlée beaucoup plus strictement que l'écrit (loi de 1949, censure préalable en application pour le cinéma). Il serait intéressant de voir si un traitement spécial est réservé aux documents dont l'essentiel de l'intérêt se situe au niveau iconographique (les bandes dessinées ou les livres d'art par exemple) ou à ceux dont un des traits spécifiques est de présenter une ou plusieurs images à caractère problématique, qui pourraient être mal reçus par une partie des publics. La présence d'une telle image implique-t-elle une relation particulière à l'objet et à son contenu dont l'intérêt peut être situé bien ailleurs?

7. LE CAS SPECIAL DE LA JEUNESSE.

Des espaces spéciaux ont été créés dans les bibliothèques publiques pour les jeunes lecteurs; quand ce ne sont pas des bâtiments à part, ce sont des sections bien séparées de celles destinées aux adultes. Cela en revient à dire que certains livres sont pour les enfants, d'autres pour les adultes et bien que maintenant les ouvrages pour la jeunesse soient conçus spécifiquement pour eux (champ de la littérature de jeunesse, des albums pour enfants) avec leurs thèmes, leurs invariants stylistiques; on peut se demander d'où vient cette limite stricte si ce n'est du jeu éditorial et des statuts des collections. On peut se demander aussi si cette conception spécifique de la lecture des jeunes n'est pas basée au moins autant sur une volonté "éducative" d'intégration des normes que sur le côté "lecture de plaisir et d'épanouissement" qui ressort des idées en vogue sur la lecture de la jeunesse.

Quittons maintenant cette perspective de mise en relation (ou en

opposition) pour s'intéresser à la lecture des jeunes dans la bibliothèque d'une manière plus interne.

L'enjeu semble évident quant à la lecture chez les jeunes car ce seront les futurs citoyens, lecteurs ou non lecteurs. Il suffit de se remémorer une nouvelle fois l'existence de la loi de 1949 sur les publications pour la jeunesse - et le fait qu'elle soit appliquée régulièrement dans la période actuelle - pour s'en rendre compte. Evidemment, tout le monde souhaite que les enfants soient lecteurs, mais en plus, qu'ils soient des lecteurs "intelligents" dans leur pratique. Si le modèle de la lecture plaisir s'est réellement développé dans les secteurs jeunesse, je pense que par delà celui-ci, l'invariant "éducation" reste aujourd'hui toujours prégnant. François De Singly²⁹ dit à ce propos que "le plaidoyer pour les méthodes libérales d'accès à la lecture masque l'invariant de l'objectif pédagogique - convertir les jeunes à la lecture - et surtout les enjeux de cette pratique"

Si l'idée (dont nous avons parlé dans la deuxième partie) est acceptée que "les autres significatifs, que l'interactionnisme symbolique considèrent comme décisifs dans le processus en miroir de construction du moi, ne se réduisent pas à des "êtres réels", (que) les "êtres imaginaires" en font également partie"³⁰, on ne doute pas alors que le véritable enjeu soit en fait : "quel type de lecteurs doivent-ils devenir? Et comment?". Posons alors la question : vers quels types d'ouvrages pousse-t-on les jeunes lecteurs?

On accepte maintenant que l'on puisse avoir une lecture d'identification; soit; mais encore reste-t-il sans doute à contrôler que les jeunes lecteurs n'en viennent pas à s'identifier à n'importe qui! Qu'en résulterait-il si Untel, 10 ans ne lisait que des livres où les "héros sont des tueurs psychopathes : bien qu'on ne le sache pas vraiment, il semblerait qu'il vaille mieux éviter. On peut donc avancer que la censure a de fortes chances d'être beaucoup plus

²⁹ DE SINGLY, François. La lecture du livre pendant la jeunesse. Statuts et fonctions. Dans POULAIN, Martine. Lire en France aujourd'hui. Editions du Cercle de la librairie, 1993.

³⁰ DE SINGLY, François. Le livre et la construction de l'identité. Dans CHAUDRON, Martine, DE SINGLY, François. Identité, lecture, écriture. BPI / CGP, 1993.

importante dans les secteurs jeunesse des bibliothèques que dans les secteurs adultes, que les thèmes censurables y seraient plus nombreux.

On peut dire pour conclure que le modèle de la lecture plaisir détaché du modèle de la lecture scolaire, qui s'impose aujourd'hui dans les secteurs jeunesse, sûrement encore plus que dans les secteurs adultes, brouille facilement les cartes dans la mesure où il est associé à un sentiment de liberté par rapport à la lecture.

Pourtant, vouloir à tout prix faire lire les enfants, leur "inculquer" le goût de la lecture (sans même considérer les critères de "bonne lecture" et "d'ouvrages intéressants") même pour le plaisir, est-ce là bien la liberté au sens propre? Si l'on peut dire que lire procure une forme de liberté, on peut aussi dire que ne pas lire - ou lire autrement - c'est aussi user de sa liberté.

De plus, on voit empiriquement que ce modèle de lecture plaisir est la caractéristique des milieux sociaux favorisés, il semble être aussi discriminant et dévalorisant socialement que le modèle contraint. "Le risque est grand que seuls les jeunes qui disposent d'un meilleur environnement extérieur à l'école puissent suivre aisément le modèle de lecture plaisir, c'est à dire à la fois être converti à ce mode d'appropriation et accumuler suffisamment de ressources culturelles"³¹. De plus, ce modèle du plaisir rapproche encore plus la pratique de la lecture de la pratique artistique au sens large caractéristique des classes à forts capitaux économique, culturel et scolaire. En effet, il oriente totalement la lecture vers les concepts de gratuité intellectuelle et de désintéressement et l'en éloigne d'autant d'une conception plus pragmatique en prise avec la réalité du monde extérieur caractéristique des classes à faibles capitaux.

Ce goût du plaisir immédiat est ressenti et présenté comme naturel, il "naturalise les différences réelles"³² et masque ainsi les traces de leur genèse en le légitimant.

³¹ DE SINGLY, François. Op. Cit. p. 63.

³² L'expression est de Pierre Bourdieu.

BOURDIEU, Pierre. La distinction. Editions de Minuit, 1979.

- IV -

METHODOLOGIE :
PRESENTATION

METHODOLOGIE : PRESENTATION

Après ces considérations théoriques il convient, avant de présenter la méthodologie qui sera appliquée sur le terrain, d'insister sur le fait que celle-ci donnera une "photo instantanée d'un paysage culturel mouvant"¹ témoignant de la situation à un moment donné du temps. Les résultats ne pourront être analysés que comme tels. De plus, l'expérimentation n'aura lieu que dans la "section adulte" d'une bibliothèque, ce qui nous interdira toute généralisation et extension des résultats à toutes les bibliothèques publiques. Ce travail de terrain est en fait à considérer comme une première approche, un premier exemple de ce qui pourrait être étendu à un ensemble beaucoup plus vaste de bibliothèques publiques (et autres) pour aboutir à une significativité générale.

Tout comme cela a été esquissé dans la partie précédente, deux grandes variables seront à prendre en compte : Les documents en eux-mêmes et le traitement qui leur est "réservé". Ces deux variables devront nécessairement être mises en vis à vis, être croisées, puisqu'elles ne représentent rien l'une sans l'autre : le document n'est rien en lui-même, les stratégies de présentation n'existent pas sans document. Les approches complémentaires à ces deux ensembles de données seront présentées en fin de partie.

1. PREMIERE VARIABLE : LES DOCUMENTS.

Vu l'étendue immense de la notion de document que nous avons utilisée à de nombreuses reprises, il est nécessaire d'effectuer une

¹ PARMENTIER, Patrick. lecteurs en tout genre. Dans POULAIN, Martine. Pour une sociologie de la lecture. Le Cercle de la librairie, 1988.

réduction pour envisager la recherche sur le terrain. Néanmoins, si les résultats sont significatifs, il sera certainement possible d'étendre un certain nombre de points de l'analyse et de la conclusion à un ensemble plus vaste de documents, cela en gardant bien sûr une certaine prudence.

Le travail de terrain sera effectué pour sa plus grande part sur le "fonds romans" de la bibliothèque, d'une façon exclusive dans le cas des recherches relatives à la légitimité culturelle et littéraire. Pour ce qui est de la recherche des manifestations du "représentable", d'autres genres seront pris en compte, tout en se cantonnant au support écrit.

Pour ce qui est des approches spécifiques (l'image ou le champ de la politique par exemple), des documents appropriés seront, bien entendu, pris en considération.

a. La légitimité littéraire.

Le concept de légitimité littéraire sera dans un premier temps abordé par l'intermédiaire de la typologie ordonnée des genres et des collections ou éditeurs significatifs de Patrick Parmentier² :

	lect. cult.	Cult. moy.	cult. pop.
ROMAN			
<u>r. sentim.</u> Harlequin, J'ai lu, Presse de la cité...			X
<u>r. psycho.</u> Laffont, Lattès, Grasset...		X	
<u>r. cultivés</u> Bourgois, Minuit, NRF, Pauvert...	X		
POLICIER			

² PARMENTIER, Patrick. Bon ou mauvais genre. Bulletin des Bibliothèques de France, t. 31, n°3, 1986, p. 202-222.

Fleuve noir, Plon, Presse de la cité, séries SAS, San Antonio...			X
Série noire, Carré noir, Rivage noir...	X		
S.F.			
Fleuve noir anticipation, série S. F. ...			X
Présence du futur Denoël, Ailleurs et demain Laffont	X		

abréviations : lect. = lecture; cult. = cultivée; moy. = moyenne; pop. = populaire; r. = roman; S.F. = science-fiction.

Au vu des considérations théoriques de mon travail, il serait plus précis de modifier quelque peu les appellations (première ligne) utilisées par Patrick Parmentier. Les correspondances que je propose ne me semblent, ni dénaturer, ni dévier les termes qu'il a utilisés : seront employés par la suite les termes de "lecture moyenne" au lieu de "culture moyenne", de "lecture non légitime" au lieu de "culture populaire" et de "lecture légitime" au lieu de "lecture cultivée".

Etant donné qu'il est impossible de prendre en compte la totalité du fonds romans de la bibliothèque, celui-ci sera échantillonné qualitativement en fonction d'éditeurs significatifs et donnera lieu à une analyse quantitative basée sur le genre "roman" de cette typologie.

Pour ce qui est des collections de policier, de science-fiction et de romans sentimentaux; une attention spécifique leur sera portée. Ces genres, comme nous l'avons précisé, sont en phase de légitimation - exceptés les romans sentimentaux - et le traitement qui leur est

réservé est très significatif du comportement des bibliothécaires par rapport à la légitimité. On trouvera ces types de romans dans la bibliothèque, mais certainement pas toutes les sous-classes qui se sont "créées" à l'intérieur même des genres.

Des typologies plus exhaustives ont été mises en place dans leurs cas³ :

Roman policier :

lecture légitime :

- Gallimard (Série noire, Carré noir, Folio série noire et Folio, bibliothèque noire ou "La noire", hors collections)
- Denoël (Sueurs froides, hors collection)
- Christian Bourgois (série B, hors collection)
- Union Générale d'Édition (10/18 dont séries "grand détective" et "nuit blême")
- Rivages (Rivages noir, Rivages thriller, Rivage mystère, Ecrits noirs, hors collection)
- Acte sud (Polar sud, hors collections)

lecture moyenne :

- Edition du Masque (Le Masque dont "les maîtres du roman policier" et "Les reines du crime", le Club des Masques, les Intégrales du Masque, hors collections)
- Presses Pocket (Presses pocket noir, Le livre noir du crime, Terreur, hors collections)
- Librairie Générale Française (le livre de poche-policier, le livre de poche-thriller, hors collections)

lecture non-légitime :

- Fleuve noir (Spécial-police, Fleuve noir-police,

³complétées d'après :

BRETON, Jacques. Les collections populaires en France. Au tournant des années 90. éditions du Cercle de la Librairie, 1992.

BOYER, Alain-Michel. La paralittérature. PUF, 1992. col. Que sais-je?.

ALLARD, Yvon . Paralittérature. Montréal : La Centrale des Bibliothèques, 1979.

L'HOEST, Christian. Littérature de science-fiction et bibliothèques publiques. éditions du CLPCF, 1988.

collection noire, les enquêtes du commissaire Joubert, 14X22 ou "Fleuve noir grand format", Béretta 9mm, Espionnage, S.C.U.M., Flic de choc, Kenny, San Antonio et San Antonio oeuvres complètes, hors collections)⁴

- Presses de la cité (Permis de tuer, Les nouvelles aventures de OSS 117, L'Exécuteur, Brigade mondaine, L'Implacable, Brigades Antigang, Police des moeurs, Le Mercenaire, Skal, Le Corse, L'Aventurier, Navarro, Enigmes policières de l'histoire, Blade, Le Survivant, Simenon-roman, Tout Simenon, Les nouveaux mystères de Paris/Léo Malet, Les aventures de Nestor Burma/Léo Malet, British, Danger-haute tension, hors collections)

- Editions Gérard de Villiers (S.A.S, Polar USA, Le marchand de mort, Dossier de Scotland Yard, Soldat de fortune)

- Plon (les nombreuses collections policières de chez Plon sont toutes éditées maintenant par les deux éditeurs sus-cités, elles ont donc déjà été mentionnées)

Ces catégories n'étant évidemment pas "impermeables", certains ouvrages et certains auteurs peuvent y prendre place mais avoir un statut de légitimité différent de celui de leur éditeur ou de leur collection (Léo Malet ou Simenon chez les Presses de la cité par exemple). Le critère "auteur" sera pris en compte s'il apporte un complément d'information dans ces cas particuliers.

Plusieurs éditeurs indépendants diffusant des romans policiers n'ont pas été mentionnés ci-dessus, le nombre d'ouvrages qu'ils éditent étant restreint. Néanmoins, s'il s'avère qu'ils sont grandement représentés dans le fonds de la bibliothèque, il conviendra de les prendre en compte.

Roman de science-fiction :

lecture légitime :

⁴certaines collections, en raison du nombre très minime de titres qu'elles comportent n'ont pas été prises en compte.

- Robert Laffont (Ailleurs et demain, Ailleurs et demain classiques)
- Casterman (Autres temps autres mondes : Anthologie)
- Calmann-Levy (Dimension SF,)
- Denoël (Etoile double, Fantastique, Présence du futur)
- Nouvelles éditions Oswald (Fantastique-science-fiction-aventures)
- OPTA (Galaxie-bis)
- Kesserling (Ici et maintenant)
- L'age d'homme (Outrepart)

Lecture moyenne :

- Casterman (Autres temps autres mondes : Romans)
- OPTA (Aventures fantastiques, Club du livre d'anticipation)
- Seghers (les fenêtres de la nuit)
- Temps futurs (Héroic-fantasy)
- J'ai lu (J'ai lu, J'ai lu SF)
- Librairie Générale Française (Livre de poche science fiction)
- Presses Pocket (Le livre d'or de la science-fiction, Science-fiction)
- Albin Michel (Super fiction)
- Lattes (Titres SF)

lecture non-légitime :

- Fleuve noir (Anticipation, Les aventures de Perry Rhodan, Best-sellers de la science-fiction, SF Jimmy Guieu, Super luxe)
- Presses de la cité (Superlights)

Les mêmes remarques qui ont été faites par rapport au roman policier sont à faire ici, d'autant plus que de très nombreux éditeurs basent une grande partie de leurs collections sur la réédition des classiques du genre et proposent des anthologies.

Romans sentimentaux :

Nous avons dit que les romans sentimentaux constituent un genre à part puisqu'ils ne subissent pas de processus de légitimation. Ils pourraient donc être tous classés dans la catégorie des "lectures non légitimes" et il n'est donc pas besoin de les cliver en trois catégories comme cela a été fait dans le cas des policiers et des romans de science-fiction.

Une autre spécificité du champs de romans sentimentaux est que le marché est dominé par une collection (Harlequin) qui réunit à elle seule 90 % du marché⁵. Citons néanmoins ses concurrentes car une bibliothèque peut proposer une sélection très différente en proportion de titre ou de collection de la production éditoriale nationale :

- Harlequin (Harlequin, Série royale, Collection blanche, Teenager, Chance, Série américaine, Collection or, Azur, Horizon, Rouge passion, Grands romans, Série tentation, Série club, Historique)
- J'ai lu (J'ai lu)
- Hachette (Ariane)
- Tallandier (Floralies, Nostalgie, 4 couleurs)
- Trévisse (Grands romans, Horizon)
- Casterman (La palme d'or)
- Gautier- Languereau (Les romans des veillées de chaumières)
- Alta (Saga)

S'il n'est pas question d'auteurs légitimés dans le cas des romans sentimentaux, il existe par contre des auteurs dits "classiques" (Benzoni, Cartland, ...) voir même pouvant être considérés comme représentatifs d'un certain patrimoine national (Magali, Marie Delly, ...). Ils seront pris en compte si nécessaire dans le recueil de données et l'analyse.

⁵ référence tirée de :
BOYER, Alain Michel. Op. Cit. p. 69.

b. Le représentable.

Les notions de "représentable" et de "bonnes moeurs" étant par essence diffuses, il semblait peu pertinent de se contenter de dresser une liste de tabous, d'interdits, et de prétendre être exhaustif; la variabilité de "l'acceptable" en fonction des conjonctures spécifiques me confortant dans cette idée⁶. Il sera plus judicieux de se baser sur des exemples précis d'ouvrages qui ont, c'est un fait dans les deux premiers cas, posé problème. Le troisième cas consistera à étudier les cas d'ouvrages parus très récemment, susceptibles d'apporter des conflits dans certaines modalités d'utilisation⁷.

Cette première liste est constituée des ouvrages ayant subi des interdictions postérieures à 1960 en vertu de la loi de 1949 sur les publications pour la jeunesse (les ouvrages peuvent, eux, être antérieurs à 1960)⁸ :

- Emmanuelle Arsan. Emmanuelle 3 nouvelles de l'érosphère.
- Georges Bataille. Le mort*.
- Jean de Berg. L'image*.
- Michel Bernard. La négresse muette*.
- Jean Boulet. Le symbolisme sexuel.
- Lise Deharme. Oh! Violette.
- Ernest Baroche. L'école des biches*.
- Fried Forberg. Manuel d'érotologie classique*.
- Christian Laborde. L'os de Dionisos*.
- Gervaise de Latouche. Le portier des chartreux ou les mémoires de Saturnin.

⁶ Certaines thématiques restent assez invariantes selon les époques (les études historiques sur la censure et le contrôle des écrits le démontrent). Elles seront utilisées par la suite dans le cadre de l'étude des fichiers.

⁷ Les deux premières listes ont été élaborées d'après :
Index des principaux auteurs et ouvrages français censurés. Dans Censure De la Bible aux larmes d' Eros, BPI / CGP, 1987.

La troisième a été élaborée par l'observation des fonds de vente dans une grande librairie.

⁸ Les ouvrages suivis d'une * étaient disponibles en 1995.

Une signalisation identique sera utilisée dans les listes suivantes.

- Eric Losfeld. Cerise ou le moment bien employé.
- Phyllis Louvre. Les trigynes.
- Thérèse Massart. Les pigeons meurent en dormant*.
- Stève Masson. Lourdes lentes.
- Mario Mercier. Journal de Jeanne.
- Andréa de Nercia. Le diable au corps.
- Bernard Noël. Le chateau de Cène*.
- Claude des Olbes. Emilienne.
- André Pieyre de Mandiargues. L'anglais décrit dans le chateau fermé*.
- Pauline Réage. Le retour à Roissy.
- Maud Sacquart de Belleruche. L'ordinatrice.
- Claude Sadut. Les jeux de l'orgueil.
- Julien Saguet. La transparence*.
- Nancy Sax, Philippe Cardinal. Les violons,... encore les violons.
- Roland Villeneuve. Le diable.
- Georges Gordon Byron. Le Vampire.

La deuxième liste est constituée d'ouvrages ayant subi "une condamnation civile, émanant de pouvoirs divers, politiques ou judiciaires, ayant été effectuée l'année même de la publication"⁹, celle-ci étant postérieure à 1960 :

- Emmanuelle Arsan. Emmanuelle*. L'antivierge.
- Georges Bataille. Histoire de l'oeil*. Les larmes d'Eros*.
- Michel Bernard. Olympe aux nues*. La nue.
- Le déserteur de Maurienne.
- Zohra Drif. La mort de mes frères. Le droit à l'insoumission.
- Les folies amoureuses d'une impératrice.
- Laurent Gally. L'agent noir, une taupe dans l'affaire Abdallah*.
- Pierre Guyotat. Eden, Eden, Eden*.
- Alexandre Kalda. Le désir*.

⁹Introduction à l'Index des principaux auteurs et ouvrages français censurés. Op. Cit. p. 73.

- Nelly Kaplan. Un manteau de fourire ou les mémoire d'une liseuse de draps.
- Denis Langlois. Les dossiers noirs de la police française*. Les dossiers noirs de la justice française.
- Jacques Lanzman. Les passagers du Sidi Brahim.
- Pierre Louÿs. Chanson de Bilitis. Cinquante dialogues. Conseils à une petite fille. Manuel de civilité pour les petites filles à l'usage des maisons d'éducation*. Pibrac*.
- Pierre Mac Orlan. Baby douce fille. Petites cousines. Quand j'apprenais à faire l'amour.
- Ntite Mukendi Mampaka. Enterrons les ombres.
- Andréa de Nercia. Félicia ou mes fredaines.
- Paulette Péju. Les harkis à Paris. Ratonnades à Paris.
- Benjamin Peret. Les rouilles encagées^{*10}.
- André Pieyre de Mandiargues. La marée.
- Benoit Rey. Les égorgeurs.

On a pu observer ces dernières années un certain essor de la production écrite érotique (réédition ou première édition); la troisième liste regroupe des ouvrages érotiques, pornographiques ou qui traitent de ces sujets publiés très récemment :

- Les veillées du couvent ou le novicia d'amour. Poème érotico-satirique; par un bâtard de Mirabeau l' aîné. Présenté par Dorelies Kraakam. Segquier, 1995. collection Carré Chair.
- Pierre Perret. Anthologie de la poésie érotique. Nil éditions, 1995.
- Jean François Elslander. Rage charnelle. Segquier, 1995. collection Bibliothèque décadente.
- Jacques Serguine. Cruelle Zélande suivi de L'odeur de sainteté. Le pré aux clercs, 1990.
- Marcel Batilliat. Chair mystique. Segquier, 1995. Collection Bibliothèque décadente.
- Elizabeth Hergott. L'amant de la vierge Marie. Zulma, 1996.

¹⁰ disponible uniquement dans les "Oeuvres complètes".

- Jean de la Fontaine. Contes gentiment grivois. "choix de contes et nouvelles en vers". Editions Vague Verte, 1995. collection "Jusant".
- L'Erotisme au XIXème siècle. Oeuvres choisies et présentées par Alexandrian. Lattès, 1993.
- Romans libertins du XVIIIème siècle. Robert Laffont. collection Bouquin.
- Théâtre érotique français du XIXème siècle. Présenté par Jean Jacques et Mathias Pauvert. Sortilèges, 1994.
- Jean Luc Henning. Brève histoire des fesses. Zulma, 1995.
- Pierre Aretin. La vie des femmes mariées. Editions Allia, 1996. La vie des nonnes. Editions Allia, 1995.
- Pierre Louÿs. Douze douzaines de dialogues ou petites scènes amoureuses. Editions Allia, 1995.
- Rachilde. Mon étrange plaisir. Joelle Losfeld, 1993. collection les feuilles d'Eros.
- Frederika Fenollabbatte. Virginité. Sortilèges, 1996.
- Sous la direction de Marc Dolisi. Troubles de femmes. Spengler, 1994.
- Gamiani ou deux nuits d'excès. présenté par Jacques Duprilot. Fleuron, 1995.
- Pierre Guiraud. Dictionnaire érotique. Payot, 1993.
- Jean-Jacques Pauvert. Anthologie des lectures érotiques. Jean-Jacques Pauvert.

En complément si nécessaire, les collections, éditeurs et auteurs "spécialisés" (Seguier, Carré chair, la bibliothèque décadente, Zulma, Sortilèges, ..., Jean Luc Henning, Elizabeth Herrgott,...) seront pris en compte.

c. La variation de l'acceptable en fonction d'autres critères.

S'il est démontré qu'une censure existe relativement aux ouvrages des listes présentées ci-dessus, nous essayerons de voir ce qu'il en est dans les cas d'auteurs classiques et d'auteurs légitimés pour

mettre en lumière cet éventuel rapport thème censurable / légitimité littéraire dont nous avons parlé. Les cas suivants seront étudiés :

- Georges Bataille. Le mort*, Les larmes d'Eros*, Histoire de l'oeil*.
- le Marquis de Sade. Les infortunes de la vertu*, Justine ou les malheurs de la vertu*, La nouvelle Justine, suivi de l'histoire de Juliette*.
- Chordelot de Laclos. Les liaisons dangereuses*.
- André Gide. Corydon*.
- Baudelaire. Les paradis artificiels*.
- Théophile Gautier. Le clan des hachichins*.
- Apollinaire. Les onze mille verges*.
- William Burroughs. La machine molle*, Le festin nu*.
- Diderot. Les bijoux indiscrets*.
- Mirabeau. Erotika Biblion*, Ma conversion ou le libertin de qualité*. Le rideau levé ou l'éducation de Laure*.¹¹
- Jean de la Fontaine. Contes gentiment grivois. "choix de contes et nouvelles en vers"*. Contes et nouvelles érotiques*.

L'intérêt historique d'une oeuvre peut de même "justifier" sa présence dans les fonds : les ouvrages de messieurs Faurisson et Rassinier, de Lucien Rebatet ou de Paulette Péju sont-ils présents? Qu'en est il de Mein Kampf d'Adolph Hitler (ou par rapport à la légitimité de Céline et Drieu La Rochelle qui ont été sujets à controverse) qui revêt un intérêt historique non contesté?

d. Le fonds politique.

Le contenu de ce fonds de document sera étudié au regard de la question : ressort-il qu'un type de pensée politique est privilégié

¹¹ Ces ouvrages se retrouvent dans : Mirabeau. Les oeuvres érotiques. Fayard, 1984.

quantitativement? Il sera étudié à titre de complément le comportement adopté par rapport à certains éditeurs attachés (en tous les cas dans les représentations) à une pensée politique : Maspero, Syros, Messidor, La Farandole à une pensée de gauche; le Club de l'horloge, les Editions de la table ronde à une pensée de droite.

e. L'image.

Le statut spécifique réservé à l'image rend nécessaire la prise en compte de ce problème qui, de la même façon que pour les fictions sera étudié à travers des exemples précis, notamment le cas des bandes dessinées et leur traitement dans la bibliothèque.

La liste ci-dessous regroupe des références de bandes dessinées ayant subi des interdictions, ou ayant un caractère érotique ou pornographique manifeste. Y prennent aussi place des références d'auteurs réputés pour leur "goût à l'érotisme", leur "goût à la provocation", ainsi que des collections ou éditeurs chez qui l'on trouve régulièrement des bandes dessinées pouvant être sujettes à controverse¹² :

- Guido Crepax. série des Valentina.
- Vittorio Giardino. Little Ego.
- Martin Véron. L'amour propre ne le reste jamais très longtemps.
- Forest. Barbarella.
- Gillon. série des La survivante.
- Eneg. Madame la Bondage.
- Georges Pichard. Marie Gabrielle en Orient, et nombreuses publications.
- Manara. Le déclic, le parfum de l'invisible, Gulliveriana, et nombreuses publications.

¹² Cette liste a été établie d'après :

DE LA CROIX, Arnaud, ANDRIA, Franck . Pour lire la bande-dessinée. De Boeck-Duculot, 1992.

FREMION, Yves, JOUBERT, Bertrand. Images interdites. Syros Alternatives, 1989.

L'observation des fonds de vente dans une grande librairie.

- Prado. Venin de femmes.
- Crisse. Erotic fantasy.
- Vuillemin. nombreuses publications.
- Reiser. Phantasm, et nombreuses publications.
- Wolinski. Elles ne pensent qu'à ça, et nombreuses publications.
- collection "Le Marquis" chez Glénat.
- collection "Eros" chez Glénat
- collection "BD Folies" chez P et T Production
- Editions Fluide Glacial.
- Editions L'écho des savanes / Albin Michel.

Suite à l'étude de ces références précises, le comportement adopté face aux bandes-dessinées américaines ("comics") et japonaises ("mangas") sera étudié.

Une attention particulière sera aussi apportée au fonds de la classe 700 de la classification Dewey, notamment aux ouvrages de photographie et plus généralement d'art graphique.

f. Les "Best-Sellers".

Pour prendre en compte le problème de l'offre et de la demande qui est, nous l'avons vu, au coeur de notre problématique, une comparaison sera effectuée entre les meilleures ventes de romans de l'année 1995¹³ et la présence de ceux-ci dans les fonds de la bibliothèque.

La première liste présente par ordre décroissant les ventes de romans qui ont dépassé 150 000 exemplaires en 1995¹⁴ :

- Mary Higgins Clark. Ce que vivent les roses.
- Andreï Makine. Le testament français.
- Mary Higgins Clark. Douce nuit.

¹³ Références :

COMBET, Claude. 1995, Les meilleures ventes. Supplément à Livres Hebdo, 5 janvier 1996, n° 186, p. 13-19.

¹⁴ Les éditions du Seuil ne sont pas présentes dans cette liste car elles ne communiquent pas leurs meilleures ventes à Livres hebdo.

- Daniel Pennac. Monsieur Malaussène.
- Alexandre Jardin. L'île des gauchers.
- Daniel Picouly. Le champ de personne.
- Françoise Chandernagor. L'enfant des lumières.
- Paulo Coelho. Sur le bord de la rivière Piedra.
- Milan Kundera. La lenteur.
- Gabriel Garcia Marquez. De l'amour et autres démons.
- San Antonio. Les eunuques ne sont jamais chauves.

Il est judicieux de constater que nombre de ces romans et leurs auteurs sont assez légitimés (Daniel Pennac, Alexandre Jardin, Paulo Coelho, Gabriel Garcia Marquez) alors que peu font référence à une "lecture moyenne" ou "non-légitime" (Mary Higgins Clark, San Antonio).

Pour approfondir l'aspect offre / demande, nous croiserons les données avec la typologie des éditeurs qui a été proposée en début de partie. La liste sera étendue aux romans vendus à plus de 40 000 exemplaires :

lecture moyenne :

Laffont :

- Christian Jacq. Ramsès, vol 1 : Le fils de la lumière.
- Alphonse Boudard : Mourir d'enfance.
- Christian Jacq. Barrage sur le Nil.
- Christian Signol. La rivière espérance, 3 vol..
- John Grisham. Le couloir de la mort.
- Robert Ludlum. L'illusion Scorpio.
- Pierre Rey. Le rocher.

Grasset :

- Franz Olivier Giesbert. La souille.
- Hector Bianchiotti. Le pas si lent de l'amour.
- Christine de Rivoyre. Racontez-moi les flamboyants.
- Michèle Fitoussi. Un bonheur effroyable.
- Vikram Seth. Un garçon convenable.

Albin Michel¹⁵ :

¹⁵ Les éditions Albin Michel n'étaient pas mentionnées dans la typologie de

- Mary Higgins Clark. Ce que vivent les roses.
- Mary Higgins Clark. Douce nuit.
- Patrick Bresson. Les Braban.
- Stephen King. Insomnie.
- Stephen King. Les yeux du dragon.
- Jean Raspail. L'anneau du pêcheur.
- Robert Sabatier. Le cygne noir.
- J. Patricia Mac Donald. Une femme sous surveillance.
- Cavanna. Coeur d'artichaut.
- Patrick Cauvin. Villa Vanille.
- Tom Clancy. Dettes d'honneur. vol. 1 et 2.
- Barbara Taylor Bradford. A force d'aimer.
- Amélie Nothomb. Les catilinaires.
- Jack Higgins. Terrain dangereux.
- Robin Cook. Cure fatale.

Lecture non légitime :

Fleuve noir:

- San Antonio. Les eunuques ne sont jamais chauves.

Presses de la Cité :

- Danielle Steel. Cinq jours à Paris.
- Jean Anglade. Sur un lit d'aubépine.
- Danielle Steel. Plein ciel.

2. DEUXIEME VARIABLE : LES STRATEGIES DE PRESENTATION ET DE MISE A DISPOSITION.

Après avoir décelé la présence ou l'absence de ces documents dans les fonds nous essayerons donc de rattacher ces documents, lorsqu'ils sont présents dans les fonds, à des phénomènes plus particuliers qui hypothétiquement, prendraient place dans la bibliothèque. Ces phénomènes que nous avons appelés de "présentation et mise à disposition du choix" ont déjà été présentés dans la partie "Bibliothèque publique et censure", ils seront donc

Patrick Parmentier. Il semble pourtant judicieux qu'elles tiennent une place dans cette partie car un nombre important des romans qu'elles éditent figurent parmi les meilleures ventes de 1995.

énoncés ci dessous sans beaucoup de commentaires pour éviter d'inutiles répétitions.

a. Le prêt indirect / le prêt direct.

Quels sont les documents que l'on trouve dans une section et non dans l'autre section? Peut-on dégager une significativité?

b. L'agencement de la bibliothèque et la signalisation.

- Nous partirons de l'aspect le plus global à travers la question "à quoi est confronté un individu qui entre tout juste dans la bibliothèque" : Que voit-il? (rayon, signalisation générale, bureau,...), dans quel espace spécifique de la bibliothèque se retrouve-t-il?

- Nous nous demanderons ensuite si son cheminement dans la bibliothèque lui impose de passer par certains espaces, certains rayons. Nous essayerons de considérer la diversité des buts de venue dans la bibliothèque : celui qui vient sans aucune idée de départ, celui qui vient pour lire quelque temps dans un fauteuil, celui qui vient pour emprunter (sans idée d'emprunt, avec une idée d'ouvrage spécifique, une idée de genre spécifique, etc, ...), celui qui cherche les nouveautés,...

- Les espaces particuliers seront ensuite étudiés les uns après les autres en se demandant d'une part quelles "relations" ils entretiennent avec les autres espaces, d'autre part en les envisageant comme "autonomes" (signalisation spécifique, espace de lecture, espace de stationnement, confort pour la recherche, etc...).

Pour complément d'information, ces considérations pourront être étendues à des lieux se rapportant à des documents que nous n'avons pas pris en compte spécifiquement dans cette recherche (les documentaires par exemple).

c. Les documents écrits.

Le public a-t-il à sa disposition des fascicules qui lui permettent de mieux s'orienter dans l'espace (plan de la bibliothèque) ou dans les collections?

d. Les présentoirs / les rayons.

Que trouve-t-on sur les présentoirs? que n'y trouve-t-on pas? Cette question sera posée en prenant en compte parallèlement le contenu des rayons.

e. les fichiers, la classification.

Une vérification de la correspondance entre les rayons et les fichiers sera effectuée. On se demandera ensuite par quels moyens il est possible de trouver un ouvrage (mot clé, vedette matière) et comment sont classifiés à ce niveau les thèmes et les documents problématiques.

Les mêmes questions seront posées quand à la classification Dewey (ou CDU).

f. Les genres.

Le classement par genre existe-t-il en lui-même? Est-il un sous classement ou n'existe-t-il pas du tout? Si il existe, nous verrons jusqu'à quel "niveau" il permet de différencier les documents de fiction et quels sont ceux qui sont différenciés et ceux qui ne le sont pas.

g. Les systèmes de marquage.

Existent-ils dans la bibliothèque? Si oui, que marquent-ils? Et surtout, sont-ils destinés au public ou aux bibliothécaires (les marques sont-elles voyantes ou sont-elles "masquées"?)?

h. Les "enferts nouveaux".

Trouve-t-on des lieux spéciaux auxquels le public n'a pas accès (bureau, lieu de transit, réserve, etc...) dans lesquels sont entreposés des documents? Si oui, quels sont les types de documents que l'on va y trouver? Sont-ils significatifs d'une certaine cohérence d'action?

3. LES APPROCHES COMPLEMENTAIRES.

a. La politique de sélection.

Reprenons les critères d'interrogation qui ont déjà été présentés dans la partie précédente.

- Existe-t-il un comité de sélection?

Si oui, quelles sont les personnes qui y participent et quels sont leurs statuts? Y trouve-t-on des personnes extérieures à la bibliothèque (représentant de la municipalité par exemple)?

- Existe-t-il des règles de sélection fixes et mentionnées noir sur blanc?

Si oui, sont elles mises à la disposition du public? De quelle façon? Quelles sont-elles?

b. La relation avec l'autorité de tutelle.

Un entretien aura lieu à ce propos avec le conservateur en chef de la bibliothèque. Une étude des documents fixant noir sur blanc les conditions de ces relations (s'il en existe et s'il est possible d'y avoir accès) sera effectuée.

c. Le cas de la jeunesse.

Nous étudierons les critères de la "bonne" lecture chez les jeunes par l'observation orientée d'un comité de sélection d'ouvrage pour une section jeunesse de bibliothèque publique. Nous essayerons de dégager les invariants d'une censure à travers les raisons avancées par les bibliothécaires dans les cas de non-sélection d'un ouvrage. Cette partie de la recherche se veut complémentaire du travail effectué sur la section adulte de la bibliothèque publique, d'une part en utilisant une méthode de travail différente et d'autre part en se focalisant sur un autre "lieu" précis qui est particulièrement révélateur.

- V -

ANALYSE DES DONNEES
UN BILAN MITIGE

ANALYSE DES DONNEES UN BILAN MITIGE

L'analyse des données et les résultats obtenus font donc suite à plusieurs semaines d'observations et de recueil de données dans une bibliothèque municipale. La méthodologie a été mise en application à la médiathèque de Roubaix et plus précisément dans le secteur "Adultes-Ados" situé au premier étage de la médiathèque. Ce secteur s'adresse aux lecteurs à partir de 13 ans. Un "accord" avait été passé avec le responsable du secteur "Adultes-Ados" qui était donc, tout comme le conservateur en chef, au courant du sujet de mon travail et a mis des moyens de recherche à ma disposition¹. Les autres membres du personnel ne connaissaient pas mon sujet de recherche.

Ce que l'on peut dire avant de commencer, c'est que les problèmes rencontrés sur le terrain ont été assez fréquents et importants, que le passage de la théorie à l'observation de la "réalité" s'est révélé pour le moins complexe. Sans doute est-ce par là dire que la "réalité" est éminemment complexe et variable et que les théories humaines ont parfois du mal à se reconnaître en elle.

C'est pour cette raison que seront mêlées, au niveau de la présentation, les considérations méthodologiques à l'analyse proprement dite des données recueillies; pour une traduction la plus claire possible des contraintes qui se sont imposées.

Les données brutes se trouvent dans les annexes et nous étudierons successivement, au regard des hypothèses, le problème de la censure en vertu de la "légitimité" puis celui de la censure en vertu du "représentable". Nous verrons dans une troisième partie les apports qui peuvent venir compléter ces considérations.

¹ Notamment l'accès au fichier informatique en mode "professionnel" ainsi que des documents. Il m'a aussi consacré du temps.

Notons le encore une fois, les dres ci-dessous se rapportent à une unique bibliothèque et de ce fait ne peuvent être considérés que comme tels, c'est à dire comme la première approche d'un sujet qui pourrait être étendu par la suite à d'autres lieux et vers une significativité plus large.

1. CENSURES, LEGITIMITE CULTURELLE ET LITTERAIRE.

L'analyse présentera dans un premier temps les considérations relatives à la représentativité des éditeurs et des collections dans les fonds. Nous prendrons en compte, dans une deuxième partie, les stratégies de présentation et de mise à disposition des documents étudiés.

Les recherches effectuées par rapport aux éditeurs² et à leur représentativité dans le fonds de la bibliothèque se sont avérées assez délicates. En effet, elles ont été mises en oeuvre à l'aide de la base de données informatique et le manque d'uniformisation des termes utilisés m'a obligé à "fouiller" systématiquement les listes d'autorités "éditeur"³. Pour les collections, les choses se sont présentées de la même façon, accentuées dans certains cas par la présence du nom de l'éditeur dans la collection.

Il ressort qu'un éditeur est nettement surreprésenté dans les collections de la bibliothèque : Gallimard (6457 références "éditeur" au niveau informatique), un des éditeurs sans doute les plus représentatifs de ce que l'on appelle la lecture savante, la lecture cultivée. Aucun autre éditeur n'est représenté dans les fonds par plus de 2000 références et l'on trouve entre 1000 et 2000 références pour les éditeurs suivants : Albin Michel, Laffont ("lecture moyenne"), Editions du seuil ("lecture légitime"), Denoël ("lecture moyenne"), Harlequin, Presses de la Cité ("lecture non

² Les recherches "éditeur" se rapportent au fonds entier et non au fonds romans comme cela avait été prévu.

³ Par exemple, pour Albin Michel, il était nécessaire de chercher à la fois à "Albin Michel", "Editions Albin Michel", "A. Michel", ...

légitime"), ces deux derniers étant les moins représentés parmi ceux-ci (respectivement 1073 et 1020 références).

On pourrait donc avancer que la lecture cultivée est nettement plus représentée dans les fonds et cela se confirmerait par les chiffres additionnés qui font ressortir que 9814 références se rapportent à la "lecture légitime", 5996 à la "lecture moyenne" et 4143 à la lecture "non légitime".

Ne soyons pas trop hâtifs en parlant de censure. Premièrement de nombreux éditeurs n'ont pas été pris en compte, deuxièmement ces chiffres ne sont peut-être qu'un simple reflet du paysage éditorial et troisièmement, rattacher un éditeur à un type de lecture est très réducteur. A propos de ce troisième point, on peut tout de même noter que si l'on trouve chez des "éditeurs moyens" et "non légitimes" des ouvrages se rapportant à la "lecture légitime", on ne trouve pas chez les éditeurs "légitimes" d'ouvrages se rattachant à la lecture "non légitime". Cette réalité vient sans doute du fait que la légitimité littéraire tient, pour une grande part, sa définition des éditeurs. Si l'on prenait en compte d'autres critères d'appréciation (les auteurs par exemple), il est très probable que le nombre d'ouvrages se rapportant à la "lecture légitime" serait en hausse.

Les bibliothécaires peuvent toujours effectuer volontairement un équilibrage des fonds. Mais on ne peut en dire plus que ce qui ressort dans les chiffres, c'est à dire que la lecture légitime est la plus représentée. Essayons maintenant de voir ce que peut apporter l'étude des collections.

Je tiens à préciser avant tout le point suivant : on se rend compte rapidement que plusieurs contradictions font surface dans les données numériques. Par exemple on trouve plus d'ouvrages d'une collection donnée en rayon qu'il n'en est ressorti de références au niveau informatique. Il y a plusieurs explications à cela. Comme cela a été signalé, les collections sont dispersées sous des appellations variables et donc il est possible que certaines références soient passées "à travers les mailles du filet". D'autre part, pour certains ouvrages pour lesquels la collection n'a pas été saisie. Enfin, on trouve dans les rayons certains ouvrages en double,

ils auraient donc été comptés deux fois, bien que la plupart des exemplaires doubles se trouvent dans le fonds "romans" qui n'a pas été pris en compte. Pour conclure cette parenthèse méthodologique, il semble que le nombre de références informatiques est sous évalué alors que le nombre d'ouvrages en rayon est surrévalué par rapport à la réalité.

Les considérations qui vont suivre font appel à des données beaucoup plus significatives que celle de l'édition. Les genres "policiers" et "science-fiction" ont subi un processus de légitimation depuis quelques dizaines d'années alors que les romans sentimentaux restent encore associés à une "lecture non légitime" et dépréciée par les classes intellectuelles garantes de la "bonne culture" : les comportements adoptés à leur égard sont je pense assez révélateurs. De plus, les fonds "policiers", "science-fiction" et "romans d'amour" sont relativement réduits et permettent d'être beaucoup plus exhaustif dans la recherche et de prendre en compte la quasi totalité des collections existantes (contrairement aux éditeurs).

Pour ce qui est des romans policiers : les écarts sont importants. On note une réelle surreprésentation des ouvrages relatifs à la "lecture légitime" (1227 références). La différence entre "lecture moyenne" et "lecture non légitime" est moindre (respectivement 306 références et 244 références").

Si l'on descend un peu dans la spécificité des éditeurs et des collections on voit que Gallimard représente presque un tiers du fonds (31 %) et que sa fameuse "Série noire", référence légitime par excellence du "polar", regroupe à elle seule presque un quart du fonds (23 %).

Pour la "lecture moyenne" et la "lecture non légitime", les choses sont assez similaires : un seul éditeur compose la quasi totalité des références. Respectivement, "Le masque" pour la lecture moyenne et "Fleuve noir" pour la lecture non-légitime.

On peut dire qu'ici une censure à la légitimité a eu lieu au moment de la sélection en vue de l'acquisition car même si la "lecture non légitime" est loin d'être absente des fonds :

- Chez Fleuve noir plusieurs collections ne sont pas du tout

représentées ("Kenny", "Beretta 9 mm"...) et les collections "San Antonio" et "San Antonio oeuvres complètes" constituent un tiers du nombre global de "Fleuves noirs" (Auteur qui a acquis, sinon la légitimité, au moins une certaine renommée : ne pas avoir de "San Antonio" serait "assez voyant")

- Les Editions Presses de la Cité ne sont pas absentes (49 références) mais sont composées majoritairement des collections "Simenon", "Tout Simenon" et "Léo Malet" (Auteurs qui eux aussi ont accédé à la légitimité)⁴.

- On trouve 14 références des Editions Gérard de Villiers (9 "SAS" et 5 "Polar USA") qui, très certainement proviennent, de dons et non d'une de l'acquisition. Si l'on décide d'acheter des SAS, n'en achète-t-on que 9? Il en est de même, je pense, des collections pour lesquelles il y a très peu d'exemplaires chez les "Presses de la Cité". On ne note pas de tel phénomène au niveau de la "lecture légitime", sauf pour les "Ecrits noirs" chez Rivages. Nous reviendrons sur les cas de "La Noire" chez Gallimard et "Polar Sud" chez Acte Sud.

Si l'on tente de rapprocher ces données d'une problématique complémentaire de l'offre et de la demande, on constate que pour "les gallimards", 75 % des ouvrages sont dans les rayons alors que pour les "éditions du masque", seuls 32 % des ouvrages se trouvent en rayon : les autres seraient donc empruntés. Ainsi, la lecture moyenne est présente dans les fonds, mais elle ne l'est pas d'une façon proportionnelle et représentative de la demande des usagers. Cela reste à l'état de remarque, de supposition, car les données qui permettent une telle analyse sont assez maigres et qu'en ce qui concerne la "lecture non légitime", 76 % des "fleuves noirs" se trouvent en rayon⁵.

Les données sur les romans de science-fiction vont dans le même sens et viennent confirmer ce qui a été dit à propos des "policiers".

⁴ Le fait que les collections portent des noms propres n'est pas étranger à cela. Ici, ce n'est plus ni l'éditeur, ni la collection mais bien l'auteur qui porte le statut des ouvrages sur les épaules.

⁵ Peut-être est-ce dû au fait que les "fleuves noirs" sont d'assez vieux ouvrages qui ne seraient plus très attirants d'une part et qui d'autre part auraient été déjà lus pour la plus grande part des lecteurs assidus des collections de chez Fleuve Noir.

Les collections de chez Denoël et particulièrement "Présence du futur", qui sont à la science-fiction ce que Gallimard et sa "série noire", sont au roman policier composent un tiers du fonds total. Les chiffres additionnés mettent en avant la même surreprésentation de la "lecture légitime" (485 références), bien que la "lecture non légitime" soit plus présente que la "lecture moyenne" : respectivement 220 et 179 références. La collection "anticipation" chez Fleuve Noir est presque la seule représentante de la "lecture non légitime" (mais le nombre des collections est de beaucoup moindre) : les "presses de la cité" se composent de 11 références.

Les hypothèses quant à la légitimité laissaient entendre une censure des romans sentimentaux qui sont les plus illégitimes. Or, on en trouve à peu près 750 dans la bibliothèque (d'après les fichiers informatiques) qui constituent un fonds propre "Romans d'amour". Ils ne subissent donc pas une censure stricte. Pourtant, certaines collections de chez Harlequin constituent la très grande majorité du fonds et les autres éditeurs sont presque absents (Gautier-Languereau, Trevisse : 0 référence; Tallandier : 8 références; Casterman : 1 référence); 47 % des livres seulement sont dans les rayons; chez Harlequin, certaines séries sont presque absentes ("Série américaine", "Série tentation"). Certains contenus relatifs aux spécificités des collections seraient-ils indésirables?

Si l'on se rapporte aux statistiques 1994 du Syndicat National de l'Édition⁶ (je n'ai pas pu avoir accès aux données de 1995), on remarque que pour les "romans dits "sentimentaux"⁷, le "nombre de titres produits" est de 600 et la "quantité vendue" de 14257. Pour comparaison, en ce qui concerne les "romans policiers" et les "romans de science-fiction", ils sont respectivement de 379 et 9232; et de 247 et 2928. La représentativité de ces genres dans les fonds est donc très différente des tendances de l'édition ("romans policiers", 2312 références; "science-fiction", 1058; "romans sentimentaux", 767) et confirme que la légitimité littéraire joue bien un rôle important dans le processus de sélection.

⁶ SYNDICAT NATIONAL DE L'ÉDITION. *Statistiques 1994*. ISBN 2-209677-12-5.

⁷ Ces appellations sont celles utilisées par le Syndicat National de l'Édition.

Quittons maintenant les chiffres pour nous diriger vers des considérations plus "qualitatives". Ces ensembles de documents sont regroupés en fonds sous des cotes qui les distinguent au niveau intellectuel, distinction qui trouve son reflet au niveau matériel puisque ces fonds sont associés à des espaces propres. Il semble que l'on trouve une certaine cohérence entre la mise en espace, la signalisation et les caractères numériques qui ont été analysés⁸.

Le fonds "policier" est situé dans la partie II de la bibliothèque, il n'est donc pas visible directement pour le visiteur qui vient juste d'y entrer. Celui-ci est contraint de suivre l'indication générale "ROMANS →" d'un panneau suspendu (III), donc de prendre le couloir matérialisé par les rayons puis de tourner sur la droite pour s'engager dans la partie II de la bibliothèque. A ce niveau, si il suit toujours l'indication "ROMANS ↑" (panneau suspendu V), il va se diriger vers le fonds "Romans" (cote R) et laisser le fonds "policier" derrière lui; à moins qu'il ne voit le panneau "POLICIER" situé au dessus de l'étagère D, 3 ou un peu plus avant celui situé au dessus l'étagère G, 3 (moins voyant et situé beaucoup plus bas sur une étagère moins haute) . Ces panneaux sont moins importants par leur taille et leur situation que les panneaux suspendus mais ils restent malgré tout visibles. Son attention pourra être aussi attirée par les affichettes situées sur le côté des étagères.

Ces rayons ne sont pas extrêmement bien indiqués pour quelqu'un qui ne connaît pas la bibliothèque. De là à dire qu'ils sont "masqués" ou "cachés", il y a plus qu'un fossé car ils sont situés tout au long du couloir de la partie II de la bibliothèque et il faudrait réellement ne pas tourner la tête d'un pouce pour passer devant sans les voir, surtout si on les cherche. De plus, les romans policiers se caractérisent par des codes de coloris et de présentation aisément reconnaissables et on trouve mention de l'existence de ce fonds sur la feuille de renseignement "LE CLASSEMENT DES LIVRES DU SERVICE ADULTES-ADOLESCENTS" qui est à la disposition du public. La situation est équivalente à quelques détails près pour les fonds "science-fiction" et "romans d'amour" :

- On ne trouve pas de panneaux "SCIENCE-FICTION" ou "ROMANS

⁸Je renvoie aux annexes et aux plans de la bibliothèque pour les espaces et la signalisation qui seront précisés sous forme de numéros.

D'AMOUR" au dessus des étagères ce qui fait qu'hormis la reconnaissance des "codes de livre-objet", seules les affichettes situées sur le côté des étagères permettent une reconnaissance spatiale.

- Les romans sentimentaux ne sont pas mentionnés sur la feuille de renseignements "LE CLASSEMENT DES LIVRES DU SERVICE ADULTES-ADOLESCENTS". Pour accéder à l'étagère où ils sont entreposés il n'est pas nécessaire de tourner à droite dans la partie II de la bibliothèque ce qui rend dans un sens l'accès plus facile mais qui fait aussi que le lecteur qui stationne devant ce rayon est visible depuis le bureau des bibliothécaires. Une représentation un peu "honteuse" de ses propres lectures peut amener une "gêne" de se sentir observé par les professionnels de la lecture.

Donc si l'on ne peut parler d'un masquage par l'espace qui tendrait à dissuader le public d'aboutir à ce fonds ni, d'une censure à ce niveau, la signalisation assez peu explicite prête plus à discussion.

Ces fonds existent mais il ne leur est pas fait vraiment de publicité, comme si on "tolérait" ou on "désirait" que les lecteurs souhaitant lire des romans sentimentaux, de science-fiction ou policiers le puissent mais on ne souhaitait pas pour autant en faire de la promotion ou que leur présence soit trop voyante.

D'autre part, ces fonds sont vraiment coupés du fonds "romans", tant au niveau de l'espace que de la signalisation : suivre strictement les panneaux "ROMANS" ne permet d'aboutir à aucun de ces trois fonds; comme si les ouvrages qui les composent n'étaient pas des romans au même titre que ceux du fonds "romans". Ceci est atténué par le fait que l'on trouve des romans sentimentaux classés dans le fonds "romans". On retrouve par ailleurs un clivage à l'intérieur même du genre policier qui se matérialise bien sur le terrain . Les collections "La Noire" chez Gallimard et "Polar Sud" chez Acte Sud sont cotées en "R ..." et non en "PR ..." et sont donc rangées dans le fonds "romans". Auraient-elles un statut trop élevé de par l'image qui est rattachée à leur éditeur et qu'elles ne sont pas des collections de poche pour être considérées comme diffuseurs de simples romans policiers?

Il semble que les classements et les séparations entre les fonds de

romans soient réellement marqués par les phénomènes de légitimité littéraire. Ils tendent à distinguer entre eux les livres, les lectures et les lecteurs en terme de qualité toute subjective, à les classer selon les normes de la culture dominante. Cela est sans doute tout à fait inconscient chez la majorité des acteurs.

Pour conclure avec la légitimité littéraire, il est clair d'après ces données qu'il n'est pas de Censure absolue envers toutes les lectures "non légitimes" mais que certaines collections en portent bien la marque. Les proportions d'ouvrages se rapportant aux différents types de lecture sont marquées par le critère de légitimité. Le désherbage en est sans doute une des causes dans le sens où le critère de qualité et d'intérêt supposé, autrement dit de légitimité des ouvrages, détermine grandement les choix de réacquisition : le nombre des ouvrages non légitimes resterait stagnant contrairement à celui des ouvrages légitimes.

2. CENSURES, LIMITES DU REPRESENTABLE.

Après l'étude relative aux trois listes d'ouvrages étudiées, on ne peut parler de censure systématique au "représentable" (au moment de la sélection). Sur les 75 ouvrages qui constituent ces trois premières listes, 21 sont présents ou ont été présents⁹ dans les fonds et il n'a pas été possible d'effectuer d'analyse du contenu des ouvrages faisant éventuellement ressortir des invariants significatifs.

De plus, les résultats tirés de la troisième liste constituée d'ouvrages à caractère érotique et / ou pornographique - où est la limite? - publiés récemment montrent qu'une proportion légèrement plus grande d'ouvrages de ces est présente dans les fonds (à peu de choses près un tiers). Ceci tend à prouver qu'actuellement les sélectionneurs ne sont pas "fermés" à ce genre d'écrits. Une des explications possibles est qu' en ce moment la

⁹ Les ouvrages qui ont été présents dans les fonds sont ceux dont les références figurent dans le fichier papier mais non dans le fichier informatique : ils ont été pointés "manquant" lors du dernier inventaire.

"littérature érotique" est assez "en vogue" et que donc, elle est plus représentée au niveau éditorial, on en parle plus.

On voit dans les données de la première liste qu'environ un quart des ouvrages ayant été frappés par la loi de 1949 sont présents dans les fonds (ou l'ont été). Cette proportion démontre que la censure institutionnelle n'a pas vraiment pesé sur le fonds actuel de la bibliothèque. Notons tout de même qu'il n'en a pas forcément rien été au moment des condamnations, les ouvrages ont pu être acquis après la levée des censures. Il eut été à ce propos intéressant de prendre en compte les dates d'acquisition des documents, ce qui aurait peut-être donné des indications sur le poids institutionnel de la Censure et sur l'évolution des comportements depuis quelques dizaines d'années.

Si les données de la dernière liste ne peuvent plus être utilisées pour montrer que la censure est moins importante quand la légitimité est présente (la censure n'étant pas démontrée), elles restent tout de même parlantes puisque le rapport présence / absence est inversé : les acquisitions d'ouvrages érotiques¹⁰ sont plus systématiques lorsqu'il s'agit d'auteur reconnu ou classiques.

Puisque nombre des ouvrages de ces listes sont présents dans la bibliothèque, voyons ce qu'il en est des stratégies de présentation et de mise à disposition.

Les ouvrages sont pour la plupart proposés en accès direct, un seul est en magasin "Exclu du prêt", un seul est en magasin "accès indirect" et deux se trouvent en "service extérieur" (bibliobus certainement). Aucune stratégie relative à la scission prêt direct / prêt indirect n'est mise en application par rapport à ces documents. Donc, le rayon est le monde d'accès qui leur est très majoritairement réservé et ceci permet quelques constatations.

Parmi les 11 ouvrages présents dans les rayons, un seul se trouve sur l'un des deux étages inférieurs d'une étagère, deux se trouvent sur un étage intermédiaire alors que 8 se trouvent sur l'un des

¹⁰ Les listes 1 à 3 ne sont pas composées uniquement d'ouvrages érotiques, mais elles le sont tout de même dans leur grande majorité.

deux étages les plus supérieurs. Evidemment, ces chiffres ne sont pas statistiquement significatifs pour permettre une interprétation réellement appuyée. Peut-être ne sont-ils que le reflet du hasard de la projection de l'ordre alphabétique linéaire sur les étagères qui impliquent la tridimensionnalité. Mais il reste tout à fait possible qu'ils mettent en lumière des stratégies de censure relatives à la présentation et la mise à disposition des ouvrages, stratégies qui iraient d'ailleurs dans le même sens que celles mises en oeuvre dans le cas des bandes-dessinées (nous y reviendrons).

Si l'on compare maintenant le nombre d'ouvrages qui sont à leur place dans les rayons et le nombre de ceux qui n'y sont pas, on observe que proportionnellement, plus de romans que de documentaires sont à leur place (roman : 8 à leur place pour 4 qui n'y sont pas; documentaires : 3 pour 7). De nouveau les chiffres sont bien maigres, mais il n'est pas exclu que le classement alphabétique agisse de lui-même comme un censeur en masquant un document dans la masse de ses voisins. Les ouvrages érotiques sont en nombre réduit et rien ne permet dans les rayons de les différencier des autres. Rien ne prouve non plus que les ouvrages absents des rayons mais présents dans les fonds n'aient pas subi de "censure clandestine" et cela n'était pas prouvable en raison d'un problème méthodologique qui est revenu très fréquemment : je n'avais pas le moyen de savoir si un ouvrage non présent en rayon était emprunté ou non.

Il est bien difficile de dépasser le stade de la remarque suite à ces considérations; voyons si l'approche par les sujets et la Dewey a pu apporter des précisions.

Du fait de la différenciation dans la base de données de la classification Dewey en "Dewey théorique" (celle que l'on trouve dans le champ "Dewey" des notices) et la "Dewey réelle" (celle qui donne la cote des documents dans la bibliothèque et leur localisation dans l'espace), les recherches se sont avérées complexes. Je suis parti de cotes correspondant à des champs de la connaissance qui me semblaient devoir être étudiés (recherche sur "Dewey théorique") et j'ai noté pour les notices qui sont ressorties

leur "cote réelle" et leur indexation "sujet". J'ai ensuite effectué une deuxième recherche dans le champ "sujet" pour élargir l'éventail des références.

Les indexations "sujet" font ressortir une diversité qui ne semble aucunement trahir une censure qui consisterait à éviter certaines indexations de façon à ce qu'une "entrée dans les documents" soit impossible par certains sujets. Mais il reste possible que tous les documents traitant d'un sujet "X" problématique ne soient pas indexés à "X" et que ces recherches par sujet reflètent majoritairement, de part les références qu'elles donnent, la "bonne pensée", la "bonne attitude" à adopter par rapport à celui-ci. Rappelons les travaux de Jacques Ellul¹¹ qui présentent certains mots comme des déclencheurs mnémiques de la "bonne pensée", de la norme dominante intégrée. Un exemple dans la bibliothèque va bien dans ce sens : si nous effectuons une recherche "sujet" à "révisionisme", on trouve une référence relative à Pierre Vidal Naquet (critique par rapport à ces théories) alors que l'on ne trouve aucune mention des ouvrages de Mr Faurisson et Rassinier (qui sont à la base des théories qui se rattachent au mot "révisionisme").

L'analyse relative à la Dewey peut être présentée sous deux aspects : la Dewey en tant que contenu intellectuel et la Dewey en tant que localisateur spatial de documents.

Par rapport à des sujets donnés et des notions associées (par moi, peut-être arbitrairement); on voit que certaines cotes regroupent une majorité de documents (par exemple, 612.6, 155.3 et 306.7 pour la sexualité et les notions associées) et que des documents sont beaucoup plus isolés sous certaines cotes. En nous remémorant le fait que la majorité du public va vers un endroit précis lorsqu'elle recherche des documents sur un sujet (endroit qu'elle a appris à reconnaître dans l'habitude de sa fréquentation de la bibliothèque), on peut penser qu'elle aura beaucoup moins accès à ces documents isolés.

¹¹ ELLUL, Jacques. Réflexions sur l'autocensure. Dans Censure De la Bible aux larmes d'Eros. BPI / CGP, 1987.

Un moyen de le vérifier aurait été le comptage des documents sortis et la comparaison entre les deux types de cotes. Cela n'a pu être fait pour les cotes regroupant de très nombreuses références mais cela l'a été pour les cotes isolées qui ont elles-mêmes été regroupées en deux groupes : les cotes très isolées et les cotes différentes mais avoisinantes (par exemple, 613.8 à 618.8 pour les stupéfiants et notions associées ou 362.7 à 364.9 pour la sexualité et les stupéfiants - et notions associées). Il en est ressorti que les ouvrages ayant des cotes isolées sont beaucoup moins sortis que ceux qui ont des cotes avoisinantes¹² et cela confirme les dires ci-dessus.

Mais, un ouvrage qui n'est pas à sa place peut aussi avoir été déplacé (censure clandestine). Dans ce deuxième cas, les ouvrages regroupés sous des cotes avoisinantes seraient plus déplacés. Cela confirmerait de la même façon que pour un même sujet, l'accès aux ouvrages regroupés est plus important que l'accès aux ouvrages isolés.

Les mêmes problèmes de méthodologie et de moyens se sont ici encore fait sentir : ouvrage emprunté ou non emprunté, invariants de contenu de tous ces documents. Pourtant la classification Dewey, ou l'utilisation qui en est faite, paraît dans certains cas prendre l'allure d'un censeur puisqu'elle réduit les possibilités d'accès à certains documents pour le public qui cherche directement dans les rayons.

Une remarque importante pour étayer cela : pour certains contenus, rien ne permet hormis le côté numérique de la cote d'identifier les documents qui s'y rapportent.

Pour la sexualité, deux cotes (parmi celles qui regroupent le plus de documents) sont précisées par intitulé alphabétique sur les affichettes situées sur le côté des étagères : "612.6 Sexualité" et "613.9 Contrôle de naissances". Alors que pour "relation entre les deux sexes", "homosexualité" ou "prostitution" les rapports entre le contenu des rayons et les informations données par les affichettes

¹² - cotes isolées : 16 ne sont pas à leur place; 44 sont à leur place. (total de 60 documents).

- cotes avoisinantes : 21 ne sont pas à leur place; 7 sont à leur place. (total de 28 documents).

sont très flous¹³. Puisqu'il est impossible de préciser les intitulés alphabétiques de toutes les cotes, il est très probable que les cotes non précisées correspondent aux cotes isolées dont nous avons parlé. Ajoutons à cela que la variation de la Dewey au cours des années ne facilite pas les choses.

Une investigation du même type que celle qui a été effectuée dans le cadre de l'étude des listes d'ouvrages, à savoir la disposition des livres en fonction de l'espace tridimensionnel réel des rayons, n'a apporté aucun résultat exploitable. Je peux simplement dire, et cela confirme d'autres observations, que les rayons sont "mouvants". Il y a une marge de variabilité du placement des documents en fonction du temps, relative aux entrées et sorties des documents.

Tout comme pour la légitimité, il n'est pas prouvé de censure absolue par rapport au représentable au moment de la sélection. On peut par contre parler de censure au niveau des stratégies de présentation et de mise à disposition des documents : il n'existe aucun signe dans les rayons de la présence des ouvrages érotiques ou de certains documentaires. Comme on sait la majorité du public encline à chercher directement dans les rayons, il est à son égard une censure au représentable. Censure qui varie donc en fonction du public et de sa pratique de la bibliothèque. Le traitement réservé à l'image le confirme comme nous allons le voir.

Les données recueillies au sujet de l'image ne nécessitent pas une analyse très pointue pour confirmer l'idée que celle-ci est réellement considérée comme beaucoup plus prégnante par rapport au public que l'écrit en vertu de l'idée ou du fait qu'elle est directement accessible. Elle est soumise à un contrôle beaucoup plus strict.

dans un premier temps, une censure est mise en oeuvre au niveau de la sélection des documents. Les collections ouvertement érotico-pornographiques ("Le Marquis", "Eros", "BD Folies") sont absentes des fonds. Mais, cette censure au niveau de la sélection n'est pas

¹³ Pour les "Drogues", le "Racisme" ou le "Crime" les correspondances sont beaucoup plus marquées.

étendue systématiquement à toutes les bandes-dessinées présentant des caractères érotico-pornographiques. Ainsi , parmi les références de titres précis qui ont été étudiées, 11 sont présentes dans les fonds alors que seulement 5 en sont absentes. Si l'on se rapporte au critère des auteurs, on peut même dire que certains ouvrages d'auteurs très portés sur l'érotisme (tel Milo Manara) font l'objet d'acquisitions systématiques.

Cela ne veut pas dire que ces bandes-dessinées sont exemptes de toute censure et à disposition de tous. le système des "BD point bleu" instaure une véritable censure au représentable¹⁴ mise en application par la stratégie du prêt direct / prêt indirect. Elle interdit au public mineur d'y avoir accès.

On trouve dans les cases réservées aux bandes-dessinées, au milieu des autres, leur "fantôme" (pages cartonnées de taille couverture de bande-dessinée sur laquelle est collée une photocopie en noir et blanc de la première de couverture originale). Une pastille bleue est collée sur son coin supérieur gauche et en travers est fixée une bande : "BD ADULTES Pour l'emprunter : donner ce carton au bureau de la salle de lecture sur place au premier étage, puis passer à la banque de prêt. Merci"

Ces observations confirment d'une part l'hypothèse d'une censure relative au représentable dans de la présentation des documents, d'autre part l'hypothèse d'une variation de la censure en fonction du public (le critère de différenciation pris en compte ici étant l'age).

Cette dernière, pourtant censée ne s'appliquer qu'aux mineurs, étend sans doute la réduction de l'accès aux documents à un public beaucoup plus vaste (cela nous rappelle en passant la loi de 1949 sur les publications pour la jeunesse) :

- Il est fort possible que pour une partie du public (personnes peu "sûres" de leurs goûts, attentives aux regards qui peuvent être portés sur elles) le fait d'aller à la banque de prêt avec un "fantôme" soit vécu comme un peu honteux et qu'elle se refrène donc dans sa pratique.
- Le système des fantômes est très fortement réducteur des

¹⁴ Cette censure s'applique à l'érotisme mais aussi à la violence.

modalités d'entrée dans le document et de son choix : il devient impossible de feuilleter et de juger aux dessins ou à l'allure générale des planches (mode de choix sans doute le plus important dans le cas d'un auteur inconnu). Il est difficile de se dire "ça, ça doit être bien", en n'ayant pour seule matière à juger une photocopie noir et blanc de la couverture entravée par une bande d'écriture.

Pourtant, l'inscription des "cases BD" dans l'espace les met réellement en valeur et il semble difficile de ne pas les voir : à peine franchi le portillon d'entrée, le visiteur entre directement en contact visuel avec elles. Ces cases s'inscrivent dans le seul espace "aéré" de la bibliothèque (il est vrai qu'elles sont situées juste en face du bureau de prêt sous les yeux des professionnels : prendre un fantôme dans les cases, c'est aussi le prendre sous le regard du bibliothécaire).

Les bandes-dessinées sont bien séparées des documentaires et des romans au niveau spatial; elles le sont aussi au niveau du classement dans les rayons (ou dans les cases) : il n'y a pas de classement. Cela peut se traduire par une volonté de détachement des critères traditionnels d'entrée dans le document, mais je pense que cela traduit aussi un clivage entre les documents liés aux valeurs culturelles rattachées aux différents types de documents et à leurs lecteurs.

Le nombre d'ouvrages documentaires relatifs au "Nu" dans la classe 700 de la Dewey est assez réduit et notamment ceux indexés au sujet "photographie de nu" (4 références au niveau informatique dont 2 sont en accès indirect). Ceci vient confirmer ce statut particulier de l'image. Il nous est permis d'ajouter une précision : la différence des perceptions de l'image et du texte trouve son corollaire à l'intérieur même de la notion d'image entre la photographie et le dessin (la photographie étant considérée comme "transcription littérale du réel", tout comme le cinéma).

Les modalités de la censure varient donc en fonction des supports et des modes de perception qu'ils impliquent puisque les bandes-dessinées subissent une censure beaucoup plus "précisée" que les

romans ou les documentaires. Je pense que ces analyses permettent de dire sans se tromper que la censure mise en place par rapport au représentable est une autocensure de la part des bibliothécaires. Pourquoi sélectionner des ouvrages et les placer en accès libre si l'on ne souhaite pas que le public y ait accès? A moins que ce ne soit pour prouver aux autres ou pour se prouver à soi-même que l'on n'est pas censeur, un tel comportement s'explique par la "crainte" des réactions que pourraient avoir d'autres individus en face de documents problématiques trop mis en valeur. Des manifestations de ces réactions ne sont d'ailleurs pas absentes de la bibliothèque.

Nous avons parlé dans la troisième partie des "techniques clandestines" de censure mais aucune méthodologie précise n'avait été mise en place pour les mettre en évidence. Pourtant, au cours de mes recherches sur le terrain, j'ai pu effectuer des observations informelles et plusieurs manifestations de ces comportements sont apparues :

- Livres déplacés dans la classification.
- Livres retournés.
- Livres coincés derrière tous les autres, entre les rayons.

Tous les ouvrages répondant à ces critères n'ont pas été forcément censurés : Existe-t-il une bibliothèque dans laquelle tous les documents sont à leur place? Mais, en m'attachant à l'étude de quelques signes extérieurs (titre, quatrième de couverture...), il s'est avéré que des contenus étaient récurants et significatifs :

- sexualité, éthique sexuelle :

L'histoire merveilleuse de la naissance. (ouvrage déclassé et retourné (secteur "Ados"). titre).

Le livre du corps. (ouvrage retourné (secteur "Ados"). titre).

Les procréations médicalement assistées. (ouvrage déclassé, entre les rayons. titre)

- érotisme et pratiques sexuelles "déviantes" :

"... Le richard en question avait de drôles de goûts en matière de sexe : les petites filles. C'est risqué ce genre d'inclination." (ouvrage entre deux rayons. extrait de la quatrième de couverture).

"Lecture érotique - des plus érotiques - et gaie, des plus gaies... Un roman érotique au total, des plus personnels..." (ouvrage entre deux rayons. extrait de la quatrième de couverture).

"... bon père de famille, "pantouflard", et le voila qui viole sa fillette de 14 ans..." (ouvrage déclassé et retourné. extrait de la quatrième de couverture).

"il fallait commencer par s'effondrer dans des crevasses de chairs, de peaux, de mucilage avant de parvenir à la sacralité du plaisir..." (ouvrage retourné. quatrième de couverture)

"Elle lui raconte (...) ses relations incestueuses avec son père botaniste" (ouvrage entre deux rayons. extrait de la quatrième de couverture).

etc...

- religion et blasphème:

"Les monstres incarnent, en compagnie de Satan la seule véritable humanité. Celle que Dieu dans un geste vengeur a exilée de la terre." L'ange déchu. (ouvrage déclassé entre deux rayons. extrait de la quatrième de couverture et titre).

"Plaidoyer en faveur d'une justice sociale qui chemine trop lentement, au regard des exigences de Dieu" Les Saints vont en enfer. (ouvrage déclassé entre deux rayons, au même endroit que l'ouvrage précédent. extrait de la quatrième de couverture et titre).

"Jean Baptiste Dieu ne se montre toujours pas... Seul un chat noir au regard inquiétant rôde jour et nuit sur le toit de l'édifice. Bientôt, on parle de diablerie" (ouvrage "Ados" déclassé en secteur "policier". extrait de la quatrième de couverture).

Ces pratiques restent éphémères, elles sont variables en fonction du passage d'une personne à un moment donné et ne sont pas forcément dues au public. Un bibliothécaire ne trouvant pas l'écho de ses convictions dans l'orientation générale donnée au lieu dans lequel il évolue peut s'y adonner comme n'importe qui. Notons pour finir que ces pratiques clandestines ne sont pas forcément motivées par des envies de censure, elles peuvent répondre à des besoins d'appropriation personnelle des documents. Le déclassé d'un ouvrage peut permettre d'être sûr de le retrouver lors de sa prochaine visite.

3. APPROCHES ET ANALYSES COMPLEMENTAIRES.

Ce qui justifie l'existence de cette troisième partie est le parti pris d'étudier le lieu social bibliothèque dans son ensemble, la problématique et l'hypothèse la plus générale le nécessitant, par delà les hypothèses relatives à la légitimité littéraire et culturelle et aux limites du représentable. Loin s'en faut pourtant que je prétende avoir pris en compte toutes les variables qui auraient pu l'être. Nous parlerons dans un premier temps du cas des "Best-Sellers" et des présentoirs puis du fonds politique. Nous verrons par la suite le problème des politiques d'acquisition ainsi que celui de l'agencement général de l'espace.

a. Les "Best-Sellers", "les présentoirs".

Si ces deux notions se trouvent dans cette troisième partie, c'est que les deux premières ont été construites autour des hypothèses et qu'à ce titre ces notions n'y trouvaient pas leur places.

L'étude des "Best-Sellers" est destinée à mettre en avant un rapport entre la légitimité culturelle et littéraire et la problématique de l'offre et de la demande. Les ouvrages présents sur les listes sont tous présents dans les fonds de la bibliothèque (excepté un : Christine Rivoyre. Racontez-moi les flamboyants.). Les meilleures ventes de l'année font l'objet - actuellement tout du moins - d'acquisitions systématiques, elles ne font l'objet d'aucune censure à la sélection et cela reflète un souci de prise en compte de la demande.

L'étude des présentoirs n'a offert aucun angle d'analyse pertinent, tant au niveau des références prises exhaustivement que de toutes les observations que j'ai pu effectuer. Le seul point à préciser est qu'en effet, comme cela avait été avancé dans l'élaboration des hypothèses, les livres des présentoirs sont énormément empruntés (les présentoirs sont souvent "renfloués" plusieurs fois par jour).

b. Le fonds politique.

Il ne s'est pas avéré possible, en raison de problèmes méthodologiques, d'effectuer les comparaisons quantitatives prévues par rapport à la représentativité des types de pensée politique dans les fonds. Cela pour deux raisons principales :

Les ouvrages qui auraient dû être pris en compte sont disséminés dans la bibliothèque sous différentes cotes et à différents endroits (leur nombre est très important) et l'étude d'une cote précise (320.944 Politique en France ou 324. 244 Partis politiques français) aurait été faussée par l'existence d'ouvrages classés ailleurs. Ces imprécisions sont trop importantes tant au niveau quantitatif que qualitatif (cas d'une censure de type "isolement d'ouvrages sous des cotes disséminées").

On ne peut savoir si un ouvrage traitant d'une idéologie ou d'un homme politique la ou le présente d'une manière partisane, hostile ou neutre sans s'attacher au contenu de l'ouvrage, ou à des signes distinctifs (comme l'auteur si il est significatif); ce qui est impossible pour tous les ouvrages.

La rapide étude qui a tout de même été effectuée (éditeur et ouvrages parus peu avant les élections présidentielles de 1995, en rapport avec celle-ci¹⁵) est donc à prendre avec des pincettes.

Il est difficile de tirer des conclusions des données "éditeur" tant les variables parasites non contrôlées sont importantes (un exemple qui suffit : Syros et Messidor éditent un nombre très important de livres pour la jeunesse). Elles peuvent éventuellement et uniquement permettre de mettre en évidence une censure stricte d'un éditeur.

Une recherche dans le champ "éditeur" à "Le Club de l'horloge" n'affiche aucune référence¹⁶; une recherche en "mot clé" à "horloge

¹⁵ D'après :

BENAI, Nouara. Présidentielles : 55 nouveautés pour les électeurs. Livres hebdo, 31 mars 1995, n° 154, p. 48-49.

COURTEAU, Evelyne, SUBERBERE, Sophie. 313 essais et documents pour débiter 1995. Livres hebdo, 6 janvier 1995, n° 142, p. 85-98.

¹⁶ Cette recherche "éditeur" a été effectuée sur la version professionnelle du

ET Club" affiche 8 références : cela est assez surprenant, on ne peut pas en dire plus...

Pour les ouvrages étudiés précisément, seulement 8 sur 21 sont présents dans les fonds; comme si il avait été fait le choix de censurer pendant la période précédant les élections les ouvrages pouvant être considérés par certains comme des "ouvrages de campagne". Cela est appuyé par le fait que les 8 ouvrages présents dans le fonds peuvent avoir été acquis après l'élection présidentielle; tempéré par celui qu'il est un temps nécessaire au traitement des documents et que si ceux-ci paraissent trop tard par rapport à un objectif précis (ici une élection présidentielle), cela peut être une cause de non acquisition (la censure devient alors relative à un critère purement matériel).

Sur ces 8 ouvrages :

- 2 ont pour auteur Jacques Chirac.
- 1 a pour auteur Bernard Kouchner.
- 1 a pour auteur une personne reconnue de droite.
- 1 a pour auteur une personne reconnue de gauche.
- 1 est ouvertement critique envers le parti socialiste et ses années de pouvoir.
- 2 sont écrits par des journalistes et traitent de personnalités de droite.

En synthétisant, on voit que deux ouvrages seulement peuvent être considérés comme "favorables à la gauche" alors que quatre peuvent l'être comme "favorables à la droite" et que les deux ouvrages journalistiques traitent de personnalités "de droite".

Constatons, et abstenons nous encore ici d'une analyse qui pourrait être totalement erronée tant les données sont réduites, les dossiers de Livres hebdo n'étant sans doute pas exhaustifs par rapport à la réalité de l'édition entre janvier et mai 1995, puisque prévisionnels.

logiciel documentaire à laquelle j'ai eu accès. La version "public" ne permet pas une recherche par éditeur.

c. Politique d'acquisition et comité de sélection.

La notion de politique d'acquisition est bien présente dans la bibliothèque publique qui a été étudiée : on en trouve des traces écrites depuis 1989 et cette notion a bien évolué depuis cette date. C'est ce qui ressort, du moins de son reflet écrit¹⁷ qui est le seul témoignage de celle-ci que j'ai étudié (hormis le fonds documentaire).

D'un "rapide brouillon" non rédigé en 1989 sur lequel on trouve des chiffres correspondant à des budgets, en vis à vis de types de documents (par exemple : "philo", "nouveau", "def. visuels",...), on arrive en passant par quelques étapes intermédiaires en 1996 à un document dactylographié et rédigé de trois pages, beaucoup plus complet (et beaucoup plus lisible d'ailleurs).

Au sujet de la légitimité littéraire, on voit mentionné sur le document de 1989¹⁸ : "populaire", "romans hôpital amour etc", "roman policier Agatha Hitchkok etc"¹⁹; sur celui de 1990 : "Technique auto / moto", "130"²⁰, ce qui confirme ce qui a été dit de la censure à la légitimité au niveau de la sélection et démontre une volonté d'ouverture vers ces genres peu valorisés, ou vers les publics dont les lectures sont peu valorisées. La réflexion vient sans doute de la prise en considération non des genres mais des publics (mention "populaire"). On peut noter que l'on trouve un budget pour la "sexualité" en 1990 : tout n'était pas très clair mais il semble que ce budget était initialement prévu pour 1989, qu'il ait été reporté à 1990 ("Achats fds prévu en 89 reporté en 90 Sexualité 5000" sur le document de 1990. Il figure encore sur le budget de 1991 avec une précision : "Sexualité 7000 Laisser tomber". Est-ce toujours le même fonds... ??).

En 1994 et 1995 les budgets alloués à la bibliothèque ont baissé. Il ressort des deux documents qui se rapportent à ces années la volonté pour les documentaires de "privilégier la qualité au détriment de la quantité" (1994) ou de "privilégier les ouvrages de

¹⁷ Ils seront appelés "document" dans le développement de cette partie.

¹⁸ qui est un brouillon, ce qui explique la forme des citations.

¹⁹ les abréviations ont été développées par rapport au document original.

²⁰ cote de la parapsychologie.

qualité" (1995), de "limiter les achats dans le genres suivants : livres pratiques, sport, paramédical, ésotérisme, vie à la maison, loisir, etc..." (1995) ou de "les limiter voire supprimer..." (1994). Par contre, il ressort la volonté de "couvrir la quasi totalité de la production romanesque". Cela témoigne assurément d'une volonté affichée et consciente de censure dans le cas des documentaires. Quand les budgets baissent, la censure augmente. Néanmoins, il est nécessaire de rappeler que les politiques d'acquisition de 1989 / 1990 mettaient l'accent sur les ouvrages ici censurés et que donc, le choix des ouvrages que devaient affecter les baisses de budget s'est très certainement fait en partie par rapport à cela. Si les budgets avaient augmenté, la politique d'acquisition eut-elle été identique? Cela n'est pas en tout cas sans rappeler les caractères variables de la censure dans le temps, en fonction des situations particulières et des conjonctures.

Le public n'a pas accès à ces documents, il n'est donc pas informé par ce biais de l'orientation générale, ou particulière à des types précis d'ouvrages, qui est donnée aux acquisitions dans la bibliothèque qu'il fréquente. Cela ouvre à première vue une possibilité de contrôle des lectures par la non-information du public de la présence de certains ouvrages dans la bibliothèque. Mais , nous avons vu qu'une censure au niveau des modalités de présentation des ouvrages pouvait permettre d'être moins censeur au niveau de la sélection. On peut tenir le même raisonnement relativement à l'information du public sur la politique d'acquisition. Peut-être qu'un public serait tenté de "poser des problèmes" en voyant par exemple qu'un budget de 7000 francs est "décroché" pour la sexualité (et un autre public pour les romans d'amour, et un autre public pour...).

En fonction de cette politique d'acquisition, vient ensuite le temps de la sélection. Les modes de sélection et d'achat de la bibliothèque sont complets et répondent à la volonté de prendre en compte la diversité du marché éditorial. Deux offices de livres sont déposés par deux libraires. Pour tout ce qui n'est pas reçu par ce biais, un pointage est effectué dans Livres-hebdo (ne figurent dans les nouveautés de la semaine de livres-hebdo que les éditeurs qui font

des démarches dans ce but) ainsi qu'un pointage du courrier des éditeurs ou auteurs qui annoncent leurs parutions. La sélection se fait aussi par l'intermédiaire de représentants (petits éditeurs non distribués dans le circuit classique du livre) et en fonction de pointages effectués dans les fonds de la bibliothèque. Au niveau des acteurs, on trouve pour les offices de libraire les assistants du service "Adultes-Ados", sous la direction d'un assistant qualifié de conservation qui possède le pouvoir de décision final, qui est garant de la politique d'acquisition. L'assistant qualifié de conservation est en charge de gérer tous les autres systèmes de sélection et tous les membres du personnel de la bibliothèque ont un droit de proposition et de suggestion²¹.

Ce mode de fonctionnement est en continuité avec la politique d'acquisition. La notion d' "ouverture" trouve son écho dans la diversification des sources, diversification qui permet d'autre part la prise en compte des variations et des évolutions de la politique d'acquisition en fonction du temps. Elle reste relativement hiérarchisée puisque le pouvoir de décision est en dernière instance celui d'une seule personne, qui donne certainement satisfaction à la hiérarchie par rapport à ses idées propres.

d. Les rapports avec la municipalité.

Aux dires du conservateur en chef de la médiathèque, la municipalité n'exerce actuellement pas de contrôle sur les acquisitions de la médiathèque, mais l'autocensure par rapport aux instances de pouvoir se fait ressentir. "On ressent des petites tensions parfois au gré de la variation des adjoints à la culture et des personnes" dit-il avant d'ajouter qu'il a déjà eu des demandes d'acquisition mais pas de retrait de document.

Tout comme le public, la municipalité pèse sur la censure au moment de la sélection et peut amener à une autocensure plus régulièrement qu'elle n'amène une censure. La variabilité en fonction des conjonctures spécifiques est sans doute très présente

²¹ Toutes ces données ont été recueillies par entretien avec l'assistant de conservation responsable des acquisitions.

lorsque la politique (au sens strict) entre en compte.

e. L'agencement général de l'espace.

D'une façon générale, l'espace est assez peu "lisible" pour le visiteur. L'une des raisons est que le nombre de documents proposé en accès libre est très important par rapport à l'espace qui lui est imparti. L'espace "accès libre" fait parfois penser à un labyrinthe (impression accentuée par la "disposition en escalier" des rayons) et je pense que la conséquence principale en retombe sur les modalités d'accès et d'entrée dans les documents.

Une sorte de parcours logique de la bibliothèque est inscrit dans l'espace et dans la signalisation qui s'y rapporte. S'il est inévitable, de par l'utilisation même de la classification Dewey (ou de l'ordre alphabétique pour les romans), de trouver une linéarité dans le classement des documents et donc dans la succession des rayons, il est assez difficile d' "entrer" dans cette linéarité sans la prendre par le début. Cela est surtout le cas pour les documentaires : le visiteur, arrivé dans le couloir de la partie I²² de la bibliothèque²³, qui cherche un sujet d'ouvrage regardera les indications données par les affichettes et aura une chance sur deux d'entrer dans le rayonnage dans le sens inverse de celui de la classification. Le "problème" est accentué dans la partie II de la bibliothèque dans la mesure où les rayonnages sont parallèles au couloir (et donc pour la plupart masqués à la vue par les deux étagères qui matérialisent la limite du couloir) et où l'on trouve des affichettes sur chacun des deux montants extrêmes des rayonnages²⁴. Pour résumer, si le visiteur n'a pas compris le rapport entre la linéarité de la classification et le parcours "nécessaire" dans les rayons, il aura beaucoup de mal à retrouver un document même s'il connaît sa cote. La disposition des moniteurs de recherche sur fichier informatique, qui sont très voyants dès l'entrée dans la section

²² Voir plan en annexe.

²³ L'espace suggère vraiment le passage par ce couloir et non entre le mur et les étagères, où l'on ne trouve d'ailleurs aucune signalisation du contenu des rayons.

²⁴ Pour l'un des rayonnages, les cotes extrêmes sont inversées sur les deux affichettes des extrémités de rayon : d'un côté on lit "944.04 A 955", de l'autre "955 A 944.04".

"Adultes-Ados", suggère d'ailleurs l'importance que l'on donne à la classification pour la recherche des documents.

Dans l'espace "romans", le problème est identique sauf que se retrouver dans l'ordre alphabétique fait appel à des notions beaucoup plus simples et quotidiennes que dans l'ordre de la classification Dewey.

Si je semble quelque peu m'éloigner de mon sujet par ces considérations, ce n'est que pour y revenir d'une façon très globale. Nous avons vu que pour de nombreux documents "posant éventuellement problème", il n'est pas de censure à la sélection mais que les modalités de présentation et de mise à disposition ne tendent pas à les mettre en valeur. Le comportement des bibliothécaires n'est pas guidé à la sélection par une censure très "stricte" et semble refléter une ouverture à des types de documents très variés (ouvrages érotiques, romans d'amour,...). Cela n'est peut-être possible que si les modalités de présentation des documents en accès libre permettent que les ouvrages "problématiques" ne soient pas trop voyants. On en revient alors au rôle réellement important qu'ont les différents publics (et l'autorité de tutelle) par rapport à la censure lorsque des bibliothécaires font preuve d'un large éventail de sélection et également à l'importance de l'autocensure en pareil cas.

4. POUR CONCLURE.

Ce que l'on peut dire pour conclure est que les hypothèses n'ont pas été vérifiées globalement, dans la bibliothèque qui a été choisie comme terrain d'étude, mais seulement pour des cas particuliers.

Une censure au niveau de la sélection des documents en vue de l'acquisition n'a été démontrée que dans le cas de certaines collections marquées par l'association qui est faite à la "lecture non légitime", premier critère de la sous hypothèse. L'étude du second critère (les limites du "représentable") n'a fait ressortir quasiment aucune censure de la part des bibliothécaires. Le cas des

documentaires de la classe 700 indexés au sujet "photographie de nu" était ambigu mais ne prenait pas une significativité autonome. Seul le cas des collections de bandes-dessinées ouvertement pornographiques a témoigné d'une non-sélection systématique. De la même façon, certains types d'ouvrage qui n'entraient pas dans les corpus de documents étudiés (les petites bandes-dessinées pornographiques en noir et blanc, en papier de mauvaise qualité par exemple) sont sans doute censurés systématiquement.

La censure au niveau de la présentation et de la mise à disposition des documents a donné lieu à beaucoup plus de discussion et à des interprétations plus marquées. Le cas des bandes-dessinées et du système de "BD point bleu" constitue une censure sans équivoque, censure relative au représentable, tout comme les "censures clandestines" qui ont été mises à jour. Tous les cas de "masquage dans la masse" ou dans la classification restent assez ambigus bien que celui des ouvrages érotiques du fonds "romans" me semble assez probant : il n'y a aucun moyen, dans le cas d'une recherche directe dans les rayons sans référence précise, de les localiser. Ces cas témoignent, comme cela a été dit, sans doute plus d'autocensure que de censure en vertu de convictions personnelles pour les problèmes relatifs au représentable. Les questions relatives à la légitimité littéraire et culturelle sont plus à rapprocher de l'hypothèse la plus générale.

La légitimité littéraire et les représentations clivant la lecture et les livres en idées antinomiques marquent très fortement le lieu bibliothèque dans ses différentes modalités. Les analyses montrant la différenciation marquée entre les "genres" de romans en voie de légitimation et les romans "en eux même", l'importance donnée au fichier tant au niveau spatial qu'au niveau de son utilisation (qui est favorisée par l'organisation générale de la bibliothèque), les différences de mode d' "entrée dans les documents" entre les bandes-dessinées et les documentaires ou les romans, ... forment un tout assez cohérent pour permettre d'avancer que la bibliothèque contribue à faire perdurer ces représentations. Hormis la partie relative à la censure, l'hypothèse générale tend à être vérifiée. Le champ du livre, de la lecture, de la littérature, qui à un niveau

plus fondateur entretient ces représentations, "pèse" tellement sur la bibliothèque qu'il est très certainement impossible qu'il en soit autrement. Et cela même si les bibliothécaires et / ou conservateurs sont conscients de ces dichotomies et souhaitent les "dépasser"; on voit en tout cas qu'un comportement "ouvert" et peu censeur n'y suffit pas. On retrouve sans doute dans d'autres bibliothèques ces représentations d'une manière beaucoup plus marquée, et notamment par une censure beaucoup plus stricte.

La vérification de l'hypothèse qui avançait des comportements de censure variables en fonction des publics se trouve de fait très compromise, les deux autres n'étant pas démontrées strictement. Néanmoins, le cas des bandes-dessinées tend à la vérifier, le critère de différenciation étant l'âge du public. La différenciation "secteur enfants" / secteur "Adultes-Ados" et les cloisonnements liés à l'âge qui en découlent ne semblent alors plus suffisants. De même, les publics touchés par les stratégies de "masquage dans la masse" seraient les moins qualifiés ou les moins habitués à effectuer leur choix à partir des fichiers, à prendre en compte la classification Dewey d'une manière bibliothéconomiquement orthodoxe. Une différenciation des publics serait donc ici en oeuvre entre les "utilisateurs savants" de la bibliothèque et les autres.

Revenons pour terminer sur la méthodologie, à propos de laquelle sont ressortis deux grands problèmes trop récurrents pour ne pas les pointer précisément ici et tenter d'apporter quelques compléments. Les outils informatiques à ma disposition ne m'ont pas toujours permis d'effectuer exactement les recherches prévues dans la méthodologie. La faute n'en retombe sur personne mais on peut être sûr que selon les bibliothèques, les possibilités de recherche sont différentes. Cela serait problématique dans le cas d'une étude comparative ou recherchant une significativité générale "interbibliothèque". Il serait intéressant d'élaborer une méthodologie complètement indépendante du lieu d'étude.

Il s'est révélé très gênant de ne pas prendre en compte les critères relatifs au contenu des ouvrages, particulièrement dans le cas du travail sur la Dewey et les mots d'indexation sujet. Peut-être qu'il serait plus judicieux de s'orienter vers des critères plus qualitatifs

par rapport aux ouvrages. Faire par exemple un travail préparatoire plus systématique sur des bibliographies spécialisées me semblerait particulièrement intéressant.

Pour finir, je rappelle qu'un des partis pris de mon travail était de prendre la bibliothèque en tant que lieu social global et que cela impliquait aussi de ne pouvoir "pousser" jusqu'au bout tous les aspects de la recherche.

5. LE COMITE DE SELECTION DU LIVRE DE LA MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE DE PRET.

Il m'a semblé préférable ne pas intégrer les analyses présentées ci-dessous aux parties précédentes. Etant donné que d'une part, l'approche méthodologique était très différente et que d'autre part, ce comité de sélection était relatif au livre pour enfant, les intégrer dans l'analyse des faits à la médiathèque aurait pu amener à certaines confusions (notamment entre l'interprétation de données matérielles de terrain et celle d'un discours humain).

Les données recueillies ont apporté des renseignements et précisions assez intéressants par rapport à tout ce qui a déjà été dit. Seront citées ici des réflexions de bibliothécaires relatives à la non sélection des ouvrages.

Les invariants hypothétiques de la censure ressortent d'une manière nettement plus flagrante. Tout d'abord la légitimité littéraire ou pédagogique ressort beaucoup plus. Sans aucun doute, cela est dû au fait que la réflexion se situe ici par rapport à des enfants. Des réflexions telles que celles citées ci-dessous (tirées d'un éventail très vaste) ne prêtent pas à équivoque :

- *"ça peut intéresser, mais il faut que ça soit beaucoup plus expressif, le texte n'explique rien du tout"*
- *"ça n'apporte aucune culture"*
- *"tu feuilletes et puis t'apprends rien du tout"*
- *"c'est rasoir comme pas permis et puis au niveau documentation ..."*

Le caractère différent de la méthode utilisée a permis d'obtenir quelques renseignements sur la façon dont fonctionne cette légitimité. Un auteur peut par exemple en être totalement gageur.

- *"en plus c'est (untel) qui a fait les illustrations..., il faut acheter absolument"*

- *"Nous, ça nous a tous attiré pasque c'était (untel) l'illustrateur".*

Une collection ou une série d'ouvrages possèdent leurs statuts personnels qui dans les cas suivant amène l'illégitimité:

- *"c'est Martine, ben épargne nous"*

- *"on dira pas pourquoi, mais on prend pas", "les reprises de Walt-Disney, on prend pas", "c'est nul, euh..., c'est bête", "on ne les lit même pas de toute façon"* (me disent-elles pour m'expliquer leur choix).

Ces deux cas ont amené à une censure à la légitimité sans équivoque.

La censure à la légitimité se réfère souvent à des "critères d'originalité" :

- *"l'histoire est assez banale"*

- *"y'a aucune originalité"*

- *"c'est pas original du tout"*

- *"c'est tout à fait classique".*

Ces critères restent, comme cela a été dit dans le développement des hypothèses, très subjectifs. Ils font "appel" au mode de lecture cultivé qui fonctionne en partie par la dépréciation des clichés. L'explication suivante d'un refus d'acquisition met en valeur la notion de cliché d'une manière explicite :

- *"là, c'est trop noir et blanc").*

Le mode de lecture cultivée fonctionne aussi par rapport au passé historique du champs comme le confirme cet exemple relatif à une adaptation d'un conte des 1001 nuits qui n'a pas été sélectionné :

- *"la fin est pas terrible, c'est vrai que la fin est bâclée"*

- *"Le style était quand même assez différent des originaux"*

- *"il y a aucune référence".*

Les limites du représentable prennent une valeur quelque peu différente dans le cas des enfants car le critère "éducation" s'y mêle beaucoup plus que dans le cas des adultes. Le champs des ouvrages

pour la jeunesse a pris son autonomie et s'est vraiment différencié du champs de la littérature en général, il possède ses propres collections, auteurs, codes... Ses références propres font la part nettement plus belle à l'autocensure dans le processus de création, d'écriture des ouvrages (caractère impressionnable, manipulable, naïf des enfants). Cela ne signifie pas bien sûr que tous les problèmes sont éloignés pour autant.

Par delà les exemples et citations précises, on sent que certains thèmes provoquent des réactions à part dans le comité de lecture. Elles n'aboutissent pas forcément à la censure mais témoignent de l'existence de sujets sensibles à propos desquels on hésite, on se pose des questions : le SIDA (grand silence), l'homosexualité, les camps de concentration (beaucoup plus de discussions, d'écoute des autres). Les sujets sensibles peuvent amener à prendre en compte d'autres critères dans les "délibérations"; en témoignent ces questions posées relativement à l'ouvrage sur les camps de concentration :

- *"c'est lisible?" , "c'est original ou pas?" , "l'illustration, c'est qui l'illustration?" , "c'est pesant à lire?"*,

Plusieurs réflexions qui ont abouti à la non acquisition des ouvrages confirment l'hypothèse de la censure au représentable :

- *"elle découpe un hérisson avec un couteau" ... "j'trouve qu'y'a d'autres modes d'amusement"*

- *"c'est "suicide mode d'emploi", on dit non on peut quand même pas"*.

Le représentable se manifeste le plus souvent sous la forme de la morale à transmettre, plus précisément de la "bonne morale" :

- *"J'suis pas d'accord sur le fait qu'on emmène pas les enfants voir les grands-parents" , "J'trouve qu'on doit aller voir les grands-parents"*

- *"c'est pas moral comme histoire, il a jamais envoyé sa fille à l'école" ... "curieusement ça s'termine bien"*

- *"incohérent, pessimiste, catharcique" , "si elle est pas contente d'aller à la mer" ... "la petite fille qui s'ennuie à la mer alors qu'elle a une maison de campagne"*.

Mais, ces cotés pédagogiques et moraux sont par ailleurs dénigrés lorsqu'ils sont présents dans les ouvrages :

- *"c'est assez fade et assez pédago"*
- *"ça m'emballa pas des masses, c'est très pédagogique"*
- *"c'est assez moral, comme toujours dans ces collections"*.

Je pense qu'au niveau des représentations, les bibliothécaires refusent l'idée que ce côté moraliste puisse les définir. Ils revendiquent une image plus "moderne", plus "ouverte" mais ils peuvent se détacher dans la pratique quotidienne et spontanée du côté moral. L'héritage historique de la profession est sans doute pesant.

Au cours du comité, les ouvrages sont classés selon des couleurs ou des codes relatifs à l'âge des lecteurs. Des critères justifiant le classement dans une tranche d'âge²⁵ sont ressortis des discours.

l'opposition connu / inconnu :

- *"comme ça parle d'un pays peu connu par nos enfants, on l'met en rouge"*
- *"c'est vraiment une ouverture, c'est vraiment rouge"*
- *"est-ce qu'ils vont savoir ce que c'est c'que t'as dit?"*.

le genre de l'ouvrage, associé à la difficulté de lecture :

- *"c'est un scénario c'est vraiment difficile à lire"*.

le représentable et cela confirmerait la variation des limites du "représentable" en fonction de l'âge :

- *"c'est 15 / 20 ans, il y'a un suicide dès le début" , "c'est un garçon de 10 ans mais nous on l'met en Rouge"* (l'âge du héros est très souvent associé à l'âge du lecteur).

Ces trois points d'analyse vont bien de le sens de la vérification des hypothèses, détachées du versant présentation et mise à disposition des documents. Le coté informel et relatif aux spécificités personnelles des jugements qui ne pouvait être démontré réellement par l'étude plus "matérielle" de la bibliothèque publique fait ici surface dans le langage des acteurs. Le plus souvent les raisons d'un rejet ne sont pas invoquées et sont rapportées directement à la personne qui juge :

- *" j'ai trouvé ça nul"*

²⁵ Pour ce point, les citations se rattachent à la justification d'un classement dans une tranches d'âge et non pas à un refus d'acquisition.

- *"c'est très moche comme illustration"*
- *"j'ai trouvé ça hard en tant que mère"*
- *"moi j'trouve ça laid"*
- *"c'est débile"*.

Des raisons de ce type suffisent bien souvent à justifier de la non acquisition d'un ouvrage.

La sélection des ouvrages que les jeunes auront entre les mains répond donc dans le cas qui a été étudié à des critères qui sans aucun doute démontrent une censure exacerbée par rapport à la lecture des adultes. Les deux comités de lecture qui ont été étudiés permettent de prévoir une vérification générale des hypothèses sur la légitimité culturelle et sur les limites du représentable dans les sections "jeunesse" des bibliothèques, si ce type de recherche était systématisé. Une hypothèse relative au côté pédagogique des documents serait à travailler. La censure se situerait sans doute beaucoup plus au niveau de la sélection des documents que dans le cas des sections "adultes". Mais, on peut tout de même prévoir des stratégies relatives à la présentation puisque l'étendue des âges auxquels se destinent les sections jeunesse est souvent assez vaste : une recherche relative au cadre matériel serait aussi riche d'enseignements.

BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOTHEQUES ET BIBLIOTHECAIRES.

SEIBEL, Bernadette. Au nom du livre, analyse sociale d' une profession, les bibliothécaires. La Documentation française, 1988.

VERON, Eliséo. Espace du livre, perception et usage de la classification et du classement en bibliothèque. BPI / CGP, 1989.

POULAIN, Martine. Public à l' oeuvre : pratiques culturelles à la BPI du CGP. BPI / CGP, La Documentation française, 1986.

SEIBEL, Bernadette. Bibliothèques municipales et animation. Dalloz, 1983.

GREEN, Anne Marie, MONTCHOURIS, Antigone. Lire en banlieue. Le fonctionnement et les publics d' une BM. Editions l'Harmattan, 1994.

CALENGE, Bertrand. Les politiques d'acquisition, constituer une collection dans une bibliothèque. Editions du cercle de la librairie, 1994.

Construction et aménagement des bibliothèques. Mélanges Jean Bleton. Editions du Cercle de la librairie, 1986.

MASSON, A, PALIER, D. Les bibliothèques. PUF.

PUJOL, Anne. Le clair et l'obscur : perception et usage de la classification par le public de la BPI. BPI / CGP, 1985.

CANNONE, André. Lecture, bibliothèques et société. Editions du CEFAL, 1994.

BOUVY, Michel. Démocratie et choix des livres. Médiathèque publique. juillet 79, n° 51 et N° 52 .

BOUVY, Michel. Bibliothèques publiques et censure. Lectures et bibliothèques. janvier 76, n° 37, p. 17.

PARMENTIER, Patrick. Bon ou mauvais genre. Bulletin des Bibliothèques de France. t. 31, n° 3, 1986, p. 202-22.

PARMENTIER, Patrick. Les rayons de la bibliothèque ou comment faire son miel. Bulletin des Bibliothèques de France. t. 30, n° 1, 1985, p. 48.

LECTURE ET LIVRES, CULTURE.

BOURDIEU, Pierre. La distinction. critique sociale du jugement. Editions de

Minuit, 1979.

LAFARGE, Claude. La valeur littéraire, figuration littéraire et usages sociaux des fictions. Fayard, 1983.

CHARTIER, Roger. Histoires de la lecture un bilan des recherches. IMEC Edition / Editions de la maison des sciences de l'homme, 1995.

CHARTIER, Roger. Pratiques de la lecture. Editions Rivages, 1985.

PRIVAT, Jean-Marie, REUTER, Yves. Lecture et médiations culturelles : Actes du colloque Villeurbanne, mars 1990. Maison de l'image et du son, Presses Universitaires de Lyon, 1991.

POULAIN, Martine. Pour une sociologie de la lecture: lectures et lecteurs dans la France contemporaine. Editions du Cercle de la librairie, 1988.

POULAIN, Martine. Lire en France aujourd' hui. Editions du Cercle de la librairie, 1993.

CHAUDRON, Martine, DE SINGLY, François. Identité, lecture, écriture. BPI / CGP, 1993.

PERONI, Michel. Histoires de lire. lecture et parcours biographiques. BPI / CGP, 1988.

TESSIER, Christian. Ceci n'est pas un livre, remarques et notes sur les livres, la culture et les bibliothèques. Université de Provence, 1988.

MORAIS, José. L' art de lire. Odile Jacob, 1994.

ECO, Umberto. Les limites de l'interprétation. Grasset, 1992.

ECO, Umberto. Lector in fabula. Grasset, 1985.

ISER, Wolfgang. L'acte de lecture. Théorie de l'effet esthétique. Pierre Mardaga, 1976.

DE LA CROIX, Arnaud. Pour lire la bande-dessinées. De Boeck-Duculot, 1992.

CENSURE.

PAUVERT, Jean-Jacques . Nouveaux (et moins nouveaux) visages de la censure. Les belles lettres, 1994.

DURY, Maxime. La censure. La prédication silencieuse. Publisud, 1995.

BECOURT, Daniel. Livres condamnés, livres interdits, liberté ou censure?. Editions du Cercle de la librairie, 1961.

KUHLMANN, Marie, KUNTZMANN, Nelly , BELLOUR, Hélène. Censure et bibliothèques au XXe siècle. Editions du Cercle de la librairie, 1989.

FREMION, Yves, JOUBERT, Bertrand. Images interdites. Syros Alternatives, 1989.

Censure De la Bible aux larmes d' Eros. BPI / CGP, 1987.

ROCHE, Denis. La censure. dans MARTIN, Henri-Jean. Histoire de l'édition T. 2. Promodis, 1984.

MANUELS BIBLIOGRAPHIQUES, STATISTIQUES.

MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION. Les pratiques culturelles des français, enquête 1988-1989. La Documentation française, 1990.

MINISTERE DE LA CULTURE, DIRECTION DU LIVRE ET DE LA LECTURE. Bibliothèques municipales, données 1994. Direction du livre et de la lecture, 1996.

SYNDICAT NATIONAL DE L'EDITION. Statistiques 1994. ISBN 2-209677-12-5.

BRETON, Jacques. Les collections populaires en France au tournant des années 90. Editions du Cercle de la librairie, 1992.

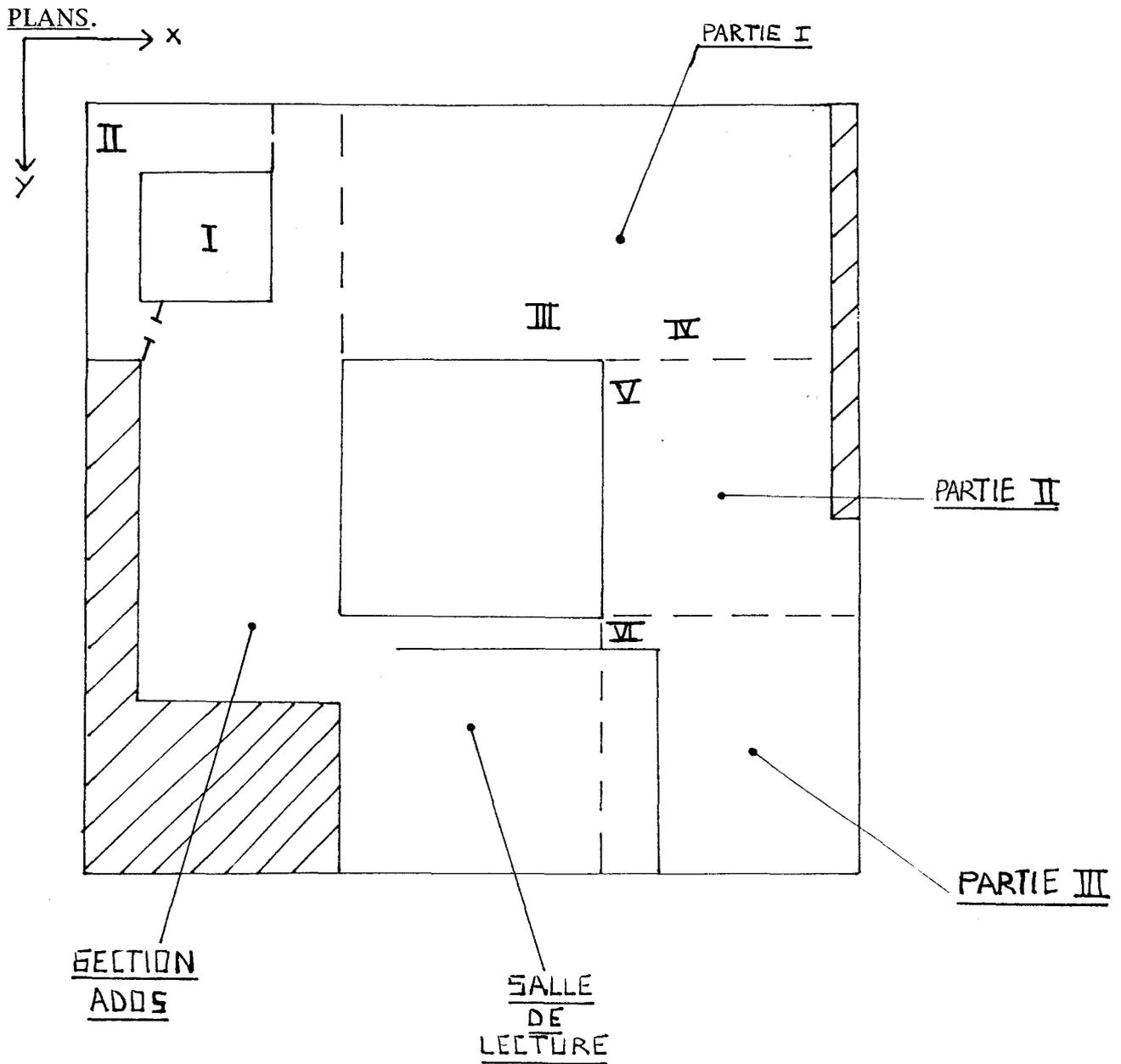
BOYER, Alain-Michel. La paralittérature. PUF, 1992.

ALLARD, Yvon. Paralittératures. Montréal : La Centrale des Bibliothèques, 1979.

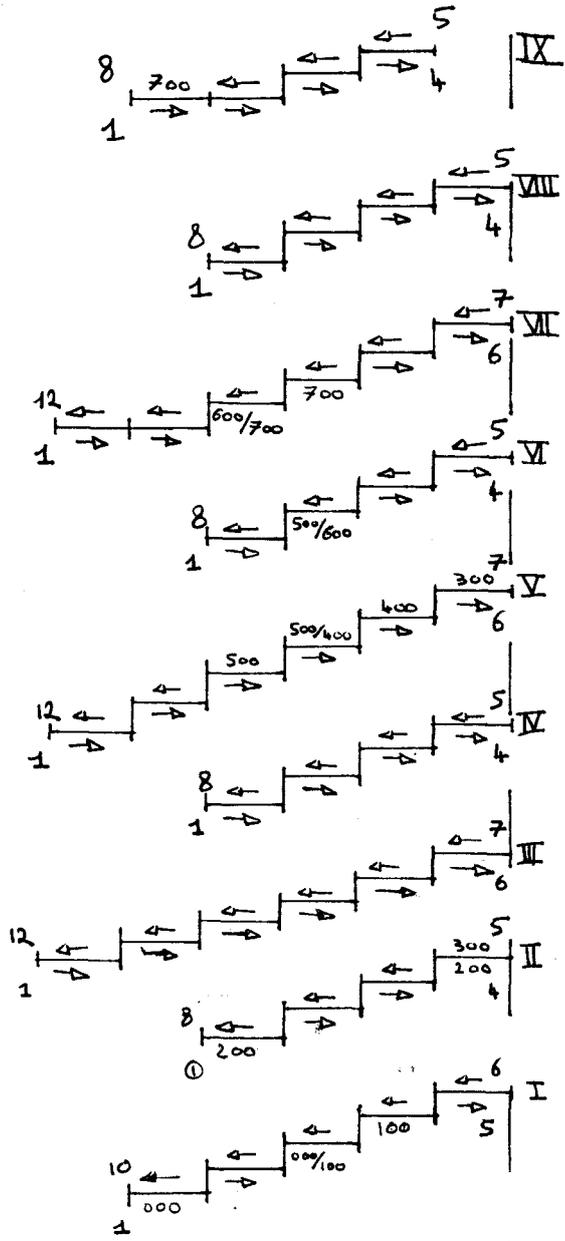
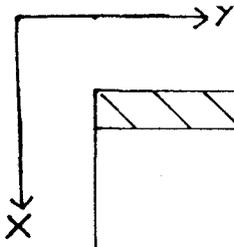
L'HOEST, Christian. Littérature de science-fiction et bibliothèques publiques. Editions du CLPCF, 1988.

ANNEXES

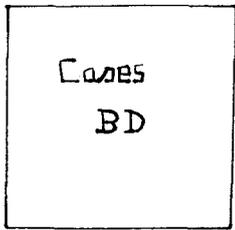
AGENCEMENT GENERAL ET SIGNALISATION
DE LA BIBLIOTHEQUE
SECTION ADULTES-ADOS (1ER ETAGE)



PLAN GENERAL

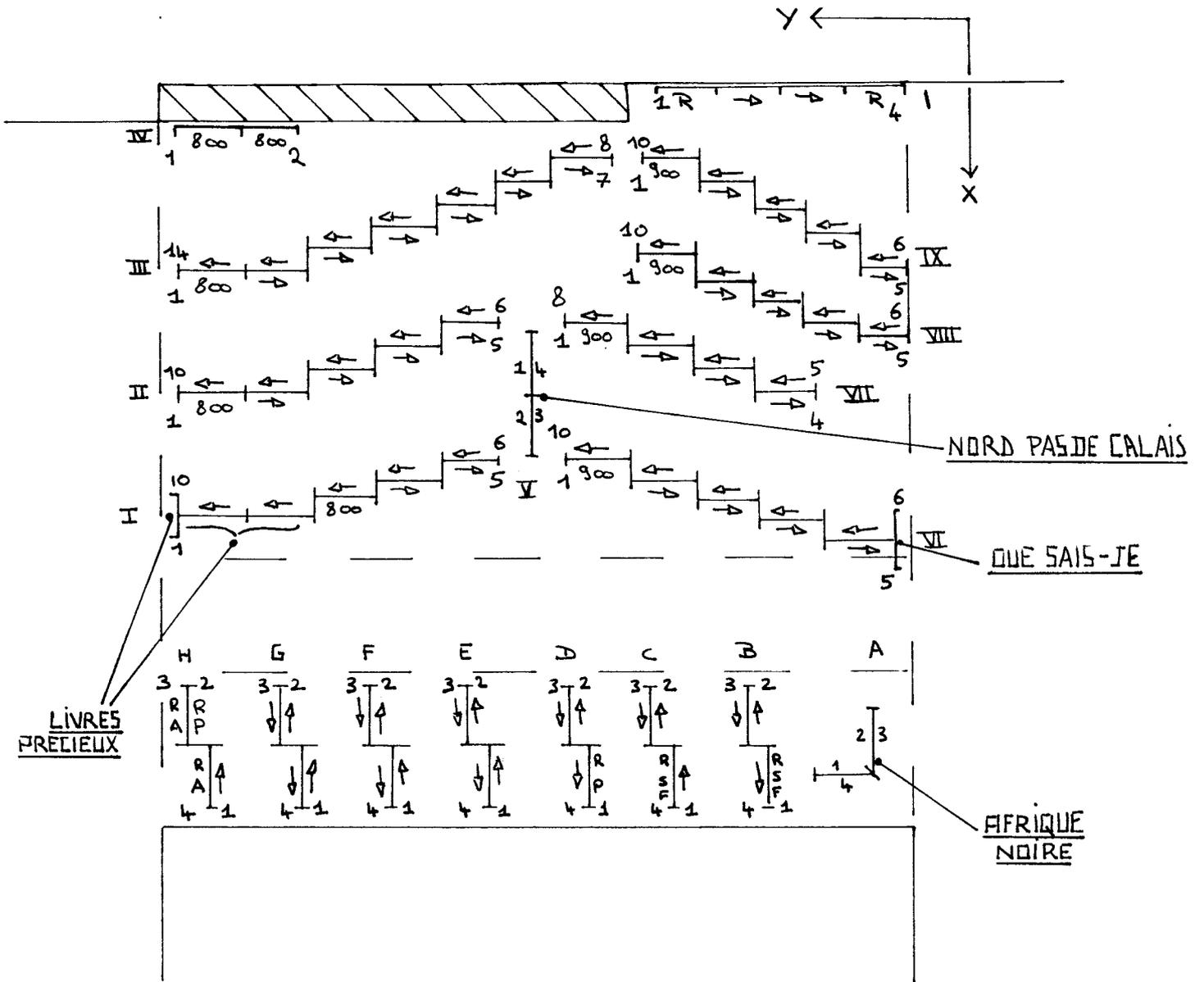


R-O-R-E-C-O-N

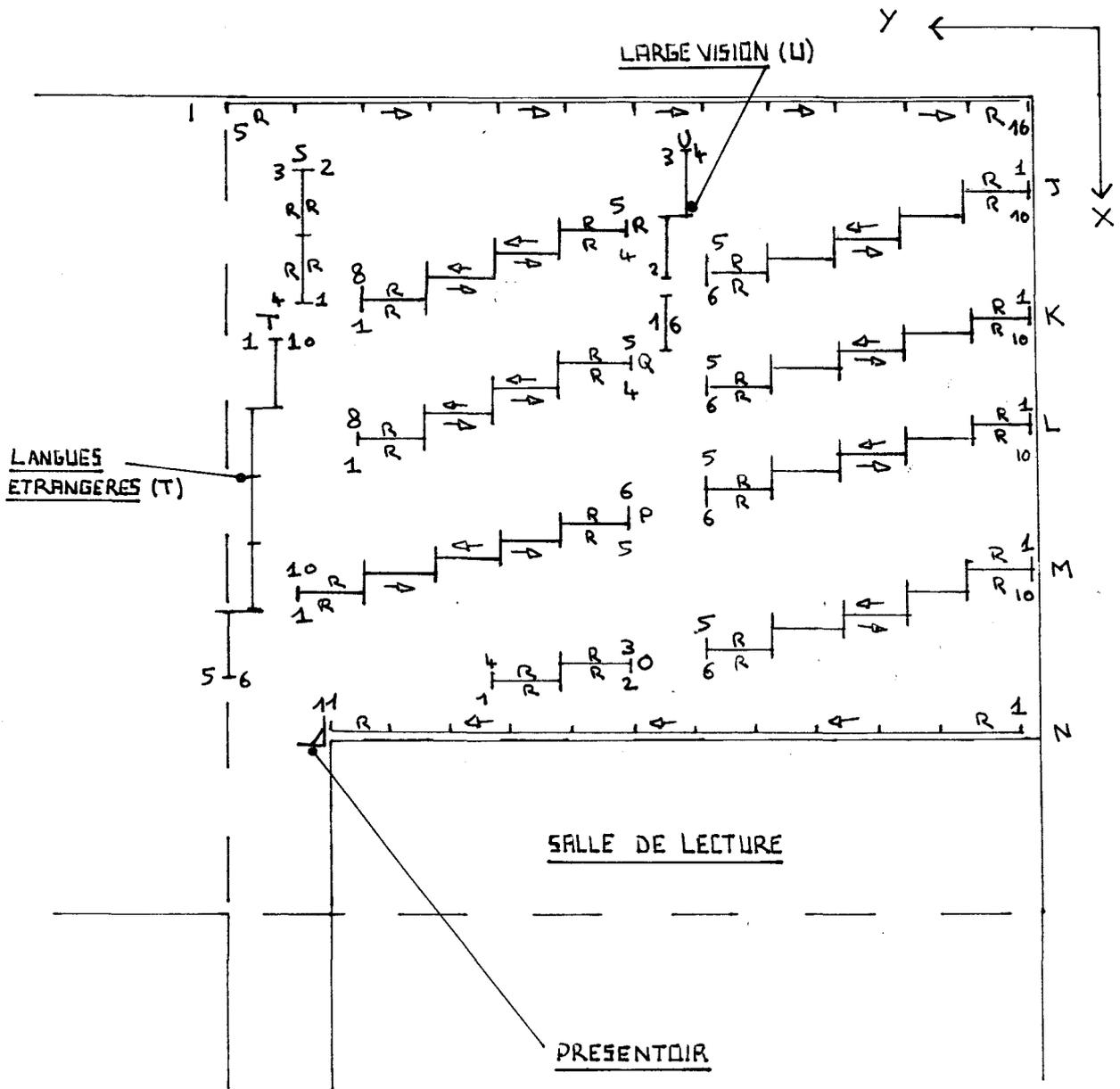


FICHIERS
 et
 Présentoir des nouvelles acquisitions / Support des moniteurs

PARTIE I



PARTIE II



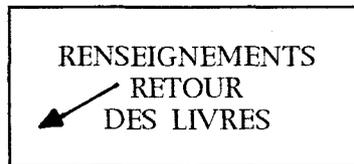
PARTIE III

SIGNALISATION.

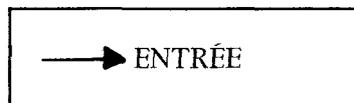
- Plan général

Panneaux suspendus au plafond : (cf plan général de la section Adultes-Ados de la bibliothèque)

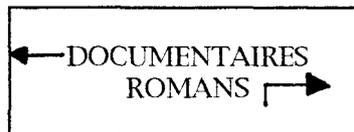
I -



II -



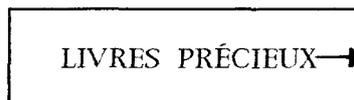
III -



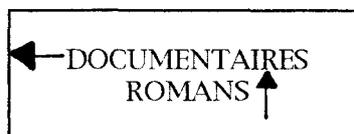
VERSO :



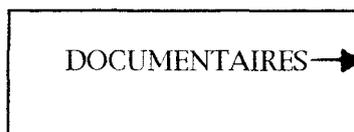
IV -



V -



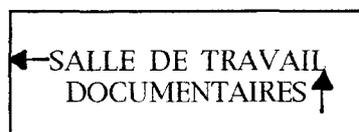
VERSO :



VI -



VERSO :



Panneaux situés et accrochés sur le dessus des étagères : (cf plan général de la section Adultes-Ados de la bibliothèque pour les trois parties et les plans des parties I, II et III pour la numérotation des étagères)

vocabulaire et notations utilisés :

On parlera d'étagère pour chaque "espace" à face unique séparé par une paroi verticale (ex : étagère VI, 7).

On parlera de demi-Etagère pour les "espaces" à face unique constitués de plusieurs étagères non séparées les une des autres (ex : demi-Etagère I, 1 à 5).

On parlera d'Etagère pour les "espaces à double face" constitués de deux demi-Etagère" (ex : Etagère VIII)

- Partie I

numéro de l'étagère	Intitulé du panneau
I, 1	MEDIAS
I, 5	PSYCHOLOGIE
I, 8	PHILOSOPHIE
II, 4	RELIGION
III, 4	POLITIQUE
III, 8	ECONOMIE
III, 11	METIERS
IV, 4	DROIT
V, 2	EDUCATION
V, 8	LANGUES
VI, 4	MEDECINE
VI, 5	TECHNIQUES
VII, 2	INFORMATIQUE
VII, 3	BRICOLAGE
VII, 8	ARCHITECTURE
VIII, 1	ART DECORATIF
VIII, 7	MUSIQUE
IX, 1	CHANSON
IX, 3	CINEMA
IX, 6	SPORT

On trouve de plus pour chaque demi-Etagère une affichette du type :

000
A 100
150
XXXX
XXXXXX
XXXXXX
:
:

sur laquelle les on trouve la cote la moins grande (000 pour cet exemple) et la cote la plus grande (150 pour cet exemple) ainsi que les mentions de plusieurs cotes que l'on va trouver sur la demi-Etagère (XXX). La cote située plus sur la droite en caractères plus gros est la cote générale du rayon (il y en a toujours une seule même si sur la demi-Etagère s'effectue un changement de centaine dans la cote).

Dans cette partie de la bibliothèque, on ne trouve ces affichettes que d'un seul coté des demi-Etagères : le coté "espace II".

Les renseignements que l'on y trouve (notamment les cotes extrêmes) sont souvent assez inexacts par rapport à la réalité de ce que l'on trouve dans les rayons.

- Partie II

numéro de l'étagère	intitulé du panneau
I, 1 / I, 2	LIVRES PRÉCIEUX*
I, 3	LITTERATURE
I, 6	LITTERATURE
III, 1	LITTERATURE
III, 6	LITTERATURE
III, 9	LITTERATURE
III, 14	LITTERATURE
V, 2	NORD PAS DE CALAIS
V, 3	NORD PAS DE CALAIS
VI, 1	GEOGRAPHIE
VI, 5	GEOGRAPHIE
VII, 1	GEOGRAPHIE
VII, 4	GEOGRAPHIE
VII, 5	HISTOIRE
VII, 8	HISTOIRE
VIII, 1	HISTOIRE
VIII, 5	HISTOIRE
VIII, 6	HISTOIRE
IX, 1	HISTOIRE
IX, 5	HISTOIRE
IX, 6	HISTOIRE
IX, 10	HISTOIRE
A, 1	AFRIQUE NOIRE
A, 2	AFRIQUE NOIRE
D, 2	POLICIER
D, 3	POLICIER
G 2	POLICIER

pour chacune des demi-Etagères uniquement du côté "salle".

- pour les Etagères D à G :

ROMANS POLICIERS	
AUTEURS	
DE	P R AAR
A	P R COR

pour chacune des demi-Etagères uniquement du côté "salle".

- pour la demi-Etagère H, 3 à 4 :

ROMANS D'AMOUR	
AUTEURS	
DE	R ADA
A	? YOU

La demi-Etagère H, 1 à 2 n'ayant aucune affichette.

- Pour la demi-Etagère I :

A B C

ainsi que quelques lettres adhésives collées sur les montants verticaux des étagères I, 1 (A), I, 2 (A), I, 4 (B) (coté "partie I").

A part cela, les mêmes remarques sont à faire que pour la partie I de la bibliothèque.

- Partie III

numéro de l'étagère	intitulé du panneaux
I, 5	ROMANS B
I, 8	ROMANS B
I, 14	ROMANS C
J, 5	ROMANS C
J, 6	ROMANS D
K, 5	ROMANS E
K, 6	ROMANS F
L, 2	ROMANS G
L, 8	ROMANS M

M, 4	ROMANS I J
M, 7	ROMANS K
P, 1	ROMANS O
P, 4	ROMANS P
P, 5	ROMANS P
P, 6	ROMANS Q
P, 7	ROMANS R
P, 10	ROMANS S
Q, 1	ROMANS S
Q, 4	ROMANS S
Q, 5	ROMANS
Q, 8	ROMANS
R, 2	ROMANS T
R, 6	ROMANS V
S, 2	ROMANS W
S, 3	ROMANS X Y Z
T, 1	ALLEMAND
T, 2	ANGLAIS
T, 5	ANGLAIS
T, 6	ARABE
T, 9	POLONAIS
T, 10	PORTUGAIS ET DIVERS
U, 5	GROS CARACTERES
U, 6	GROS CARACTERES

On trouve de plus pour chaque demi-Etagère une affichette du type :

C

ROMANS AUTEURS
DE R CHA
A R CUV

des deux cotés pour les demi-Etagères O à S (On note que pour la demi-Etagère S, 5 à 6 on trouve d'un côté "ZHK" et de l'autre ZYK")
uniquement du côté "salle" sur les demi-Etagères J à M (l'autre côté étant contre le mur).

- Pour la demi-Etagère N, 1 à 11 on ne trouve aucune affichette.

- Pour la demi-Etagère I, 5 à 16 on trouve une affichette du type (elle est en fait dans la partie II de la bibliothèque et a déjà été mentionnée : cette demi-Etagère s'étend dans les deux parties)

A B C

ainsi que qu'une lettre adhésive collée sur le montant vertical de l'étagère I, 9 (B) (coté "partie II).

A part cela, les mêmes remarques sont à faire que pour la partie I de la bibliothèque.

LEGITIMITE LITTERAIRE

Les éditeurs ¹:

Editeur	nombre de référence	
lecture légitime	9814	
Gallimard	6457	
Editions de Minuit	265	
Christian Bourgois	584	
Editions du seuil	1416	
Actes Sud	710	
Rivages	382	
lecture moyenne	5996	
Denoel	1249	
Laffont	1780	
Lattes	432	
Grasset	701	
Albin Michel	1834	
Lecture non-légitime	4143	
Fleuve noir	457	
France loisir	483	
Harlequin	1073	
Plon	769	
Presses de la Cité	1020	
J'ai lu	341	

Policiers, Science-Fiction et Romans sentimentaux : les collections

	nombre de références FICHER	nombre de références RAYON ²
Roman policier :	2312³	
lecture légitime :	1227	
- Gallimard	710	532 (75 %)
Série noire	525	
Carré noir	177	
Folio série noire	6	

¹Ont été pris en compte les éditeurs caractéristiques dont la recherche informatique faisait ressortir plus de 150 références

²On été pris en compte pour ce dénombrement les collections dont la recherche informatique faisait ressortir plus de 50 références. Le décompte a été effectué dans les rayons "policiers", "science-fiction", "romans d'amour" ainsi que dans les rayons adolescents.

³Les nombres totaux de références relatives aux genre m'ont été communiqués. Ils proviennent d'une recherche informatique basée sur les cotes.

bibliothèque noire ou "La noire"	2	
hors collections		
- Denoël	102	56 (55 %)
Sueurs froides	102	
hors collection		
- Christian Bourgois	16	
série B	16	
hors collection		
- Union générale d'édition	200	144 (72 %)
10/18 série "grand détective"	186	
10/18 série "nuit blême"	14	
- Rivages	193	119 (61 %)
Rivages noir	129	
Rivages thriller	47	
Rivage mystère	15	
Ecrits noirs,	2	
hors collection		
- Acte sud	6	
Polar sud	6	
hors collections		
lecture moyenne :	306	
- Edition du Masque	286	93 (32 %)
Le Masque	152	
"les maître du roman policier"	47	
"Les reines du crime"	18	
le Club des Masques	60	
les Intégrales du Masque	9	
hors collections		
- Presses Pocket	5	
Presses pocket noir	3	
Le livre noir du crime	0	
Terreur	2	
hors collections		
- Librairie générale française	15	
le livre de poche-policier	11	
le livre de poche-thriller	0	
Le livre de poche Maigret	1	
Le livre de poche Sherlock Homes	3	
hors collections		
lecture non-légitime :	244	
- Fleuve noir	181	138 (76 %)

Spécial-police	79	
Fleuve noir-police	5	
collection noire	6	
les enquêtes du commissaire Joubert	8	
14X22 ou "Fleuve noir grand format"	0	
Béretta 9mm	0	
Espionnage	19	
S.C.U.M.	0	
Flic de choc	3	
Kenny	0	
San Antonio et San Antonio oeuvres complètes	61	
hors collections		
- Presses de la cité	49	
Permis de tuer	0	
Les nouvelles aventures de OSS 117	0	
L'Exécuteur	0	
Brigade mondaine	0	
L'Implacable	0	
Brigade Antigang	2	
Police des moeurs	0	
Le Mercenaire	0	
Skal	0	
Le Corse	0	
L'Aventurier	0	
Navarro	0	
Enigmes policières de l'histoire	6	
Blade	0	
Le Survivant	1	
Simenon-roman	10	
Tout Simenon	14	
Les nouveaux mystères de Paris/Léo Malet ⁴	7	
Les aventures de Nestor Burma/Léo Malet	0	
British	3	
Danger-haute tension	6	
hors collections		
- Editions Gérard de Villiers	14	
S.A.S	9	
Polar USA	5	
Le marchand de mort	0	
Dossier de Scotland Yard	0	
Soldat de fortune	0	

⁴On trouve pour cette collection des éditeurs très divers.

Roman de science-fiction :	1058	
lecture légitime :	901	
- Robert Laffont	69	44 (63 %)
Ailleurs et demain	65	
Ailleurs et demain classiques	4	
- Casterman	0	
Autres temps autres mondes : Anthologie	0	
- Calmann-Levy	27	
Dimension SF	27	
- Denoël	327	318* (97 %)
Etoile double	8	
Fantastique	39	
Présence du futur	280	
- Nouvelles éditions Oswald	45	20 (44 %)
Fantastique-science-fiction-aventures	45	
- OPTA	15	
Galaxie-bis	15	
- Kesserling	2	
Ici et maintenant	2	
- L'age d'homme	0	
Outrepart	0	
Lecture moyenne :	179	
- Casterman	0	
Autres temps autres mondes : Romans	0	
- OPTA	9	
Aventures fantastiques	6	
Club du livre d'anticipation	3	
- Seghers	3	
les fenêtres de la nuit	3	
- Temps futurs	6	
Héroïc-fantasy	6	
- J'ai lu	88	99**5
J'ai lu	23	
J'ai lu SF	65	
- Librairie Générale Française	4	22⁶
Livre de poche science fiction	4	

⁵ Il semble que pour la collection "J'ai lu", les données informatiques ne sont absolument pas fiables. Cela s'explique sans doute par le fait que "J'ai lu" est en même temps un éditeur et une collection et que beaucoup d'ouvrages de science-fiction ne sont pas dans la collection "J'ai lu SF" mais dans la collection "J'ai lu" ce qui rend leur comptage fastidieux..

⁶ Le même problème que pour la collection "J'ai lu" se retrouve ici.

- Presses Pocket	57	53*** (93 %)
Le livre d'or de la science-fiction	8	
Science-fiction	49	
- Albin Michel	12	
Super fiction	12	
- Lattes	0	
Titres SF	0	
lecture non-légitime :	220	
- Fleuve noir	209	196**** (94 %)
Anticipation	191	
Les aventures de Perry Rhodan	0	
Best-sellers de la science-fiction	4	
SF Jimmy Guieu	7	
Super luxe	7	
- Presses de la cité	11	
Superlights	11	
Romans sentimentaux :	767	
total	737	350 (47.5 %)
- Harlequin	687	
Harlequin	104	
Série royale	4	
Collection blanche	29	
Teenager	8	
Chance	5	
Série américaine	1	
Collection or	9	
Azur	262	
Horizon	169	
Rouge passion	44	
Grands romans	3	
série tentation	2	
série club	17	
Historique	30	
- J'ai lu	39	
- Hachette	2	
Ariane	2	
- Tallandier	8	
Floralies	6	
Nostalgie	1	
4 couleurs	1	
- Trévisse	0	
Grands romans	0	
Horizon	0	
- Casterman	1	
La palme d'or	1	
- Gautier- Languereau	0	

Les romans des veillées de chaumières	0	
- Alta	0	
Saga	0	

* dont 2 en secteur adolescent.

** dont 20 en secteur adolescent.

*** dont 9 en secteur adolescent.

**** dont 105 en secteur adolescent.

LE REPRESENTABLE

On trouvera en caractères italiques les références trouvées dans le fichier papier, c'est à dire les ouvrages ne se trouvant pas dans les fonds au dernier inventaire mais qui y ont un jour été. Ces ouvrages ont été perdus ou volés, en tous les cas, ils ont disparu. Les fiches relatives aux ouvrages ayant été pilonnés ont normalement été retirées de ces fichiers.

1ere liste :

	présent	absent
- Emmanuelle Arsan. <u>Emmanuelle 03 nouvelles de l'érosphère.</u>		X
- Georges Bataille. <u>Le mort*</u> .	<i>r. serv. Ad. Prêt R BAT</i>	
- Jean de Berg. <u>L'image*</u> .	<i>r. serv. Ad. Prêt R BER</i>	
- Michel Bernard. <u>La négresse muette*</u> .		X
- Jean Boulet. <u>Le symbolisme sexuel.</u>		X
- Lise Deharme. <u>Oh! Violette.</u>		X
- Ernest Baroche. <u>L'école des biches*</u> .		X
- Fried Forberg. <u>manuel d'érotologie classique*</u> .		X
- Christian Laborde. <u>L'os de Dyonisos*</u> .	<i>r. serv. Ad. Prêt R LAB</i>	
- Gervaise de Latouche. <u>Le portier des chartreux ou les mémoires de Saturnin.</u>		X
- Eric Losfeld. <u>Cerise ou le moment bien employé.</u>		X
- Phyllis Louvre. <u>Les trigynes.</u>		X
- Thérèse Massart. <u>Les pigeons meurent en dormant*</u> .		X
- Stève Masson. <u>Lourdes lentes.</u>		X
- Mario Mercier. <u>Journal de Jeanne.</u>		X
- Andréa de Nercia. <u>Le diable au corps.</u>		X
- Bernard Noël. <u>Le chateau de Cène*</u> .	<i>r. serv. Ad. Prêt R NOE</i>	

- Claude des Olbes. <u>Emilienne.</u>		X
- André Pieyre de Mandiargues. <u>L'anglais décrit dans le chateau fermé*</u> .		X
- Pauline Réage. <u>Le retour à Roissy.</u>	Liv. etr. serv. Ad. Prêt R REA	
- Maud Sacquart de Belleruche. <u>L'ordinatrice.</u>		X
- Claude Sadut. <u>Les jeux de l'orgueil.</u>		X
- Julien Saguet. <u>La transparence*</u> .		X
- Nancy Sax, Philippe Cardinal. <u>Les violons,... encore les violons.</u>		X
- Roland Villeneuve. <u>Le diable.</u>		X
- Georges Gordon Byron. <u>Le Vampire.</u>	r. serv. Ad. Prêt R BYR	

7 ouvrages présents dont 5 sont dans les fonds et 2 ne sont plus dans les fonds.

2eme liste :

	présent	absent
- Emmanuelle Arsan. <u>Emmanuelle*</u> . <u>L'antivierge.</u>	r. serv. ext. an. coll EXT R ARS	X
- Georges Bataille. <u>Histoire de l'oeil*</u> . <u>Les larmes d'Eros*</u> .	doc. serv. Ad. Prêt 128 BAT	X
- Michel Bernard. <u>Olympe aux nues*</u> . <u>La nue.</u>	r. serv. Ad. Prêt R BER	X
- Mauriene. <u>Le déserteur.</u>	doc. serv. Ad. Prêt 965 MAU	
- Zohra Drif. <u>La mort de mes frères.</u> <u>Le droit à l'insoumission.</u>		X X
- <u>Les folies amoureuse d'une impératrice.</u>		X
- Laurent Gally. <u>L'agent noir, une taupe dans l'affaire Abdallah*</u> .	doc. serv. Ad. Prêt 303.62 GAL	
- Pierre Guyotat. <u>Eden, Eden, Eden*</u> .	r. serv. Ad. Prêt R GUY	

3eme liste :

	présent	absent
- <u>Les veillées du couvent ou le novicia d'amour. Poème érotico-satirique; par un bâtard de Mirabeau l' aîné.</u> Présenté par Dorelies Kraakam.		X
- Pierre Perret. <u>Anthologie de la poésie érotique.</u>		X
- Jean François Elslander. <u>Rage charnelle.</u>		X
- Jacques Serguine. <u>Cruelle Zélande suivi de L'odeur de sainteté.</u>	r. serv. ext. bibliobus EXT R SER (en reliure)	
- Marcel Batilliat. <u>Chair mystique.</u>	r. serv. Ad. Prêt R BAR	
- Elizabeth Hergott. <u>L'amant de la vierge Marie.</u>		X
- Jean de la Fontaine. <u>Contes gentiment grivois. "choix de contes et nouvelles en vers".</u>		X
- <u>L'Erotisme au XIXème siècle.</u> Oeuvres choisies et présentées par Alexandrian.		X
- <u>Romans libertins du XVIIIème siècle.</u> Robert Laffont.	r. serv. Ad. Prêt R ROM	
- <u>Théâtre érotique français du XIXème siècle.</u> Présenté par Jean Jacques et Mathias Pauvert.	livre magas. serv. patri. MAG L/P 8/105 549 (Exclu du prêt)	
- Jean Luc Henning. <u>Brève histoire des fesses.</u>		X
- Pierre Aretin. <u>La vie des femmes mariées.</u> <u>La vie des nonnes</u>		X X
- Pierre Louÿs. <u>Douze douzaines de dialogues ou petites scènes amoureuses.</u>		X

- Rachilde. <u>Mon étrange plaisir.</u>	r. serv. Ad. Prêt R RAC	
- Frederika Fenollabatte. <u>Virginité.</u>		X
- Sous la direction de Marc Dolisi. <u>Troubles de femmes.</u>		X
- <u>Gamiani ou deux nuits d'excès.</u> présenté par Jacques Duprilot.	Mag. serv. Ad. Prêt MAG 8°/40250	
- Pierre Guiraud. <u>Dictionnaire érotique.</u>		X
- Jean-Jacques Pauvert. <u>Anthologie des lectures érotiques.</u>	doc. serv. Ad. Prêt 809.935 PAU	

7 ouvrages présents dont 7 sont dans les fonds.

Sur les 3 premières listes :

- 21 ouvrages sont présents ou l'on été dont 17 sont dans les fonds et 6 n'y sont plus.

- 54 ouvrages n'ont jamais été présents dans les fonds.

éditeurs et collections "érotiques" :

SEGUIER : 46 références dont

- Marcel Bastilliat. Chair mystique.
- Jean Richepin. Contes de la décadence romaine. ADULTE ROMAN / R RIC
- Alexandre Nikolaevitch Afanasiev. Contes érotiques russes. ADULTE ROMAN / R AFA
- Jean de La Fontaine. Contes et nouvelles érotiques. ADULTE DOCUMENTAI / 841 LAF
- Jean de Palacio. Figures et formes de la décadence. ADULTE DOCUMENTAI / 809.9 PAL. et Les perversions du merveilleux. ADULTE DOCUMENTAI / 398.2 PAL
- Sylvie Thorel Cailleteau. L'homme en amour. ADULTE ROMAN / R LEM
- Rachilde. Les hors nature. ADULTE ROMAN / R RAC
- Yves Colombel. La passion de Pierre. ADULTE ROMAN / R COL
- Jean Lorrain. Princesse d'ivoire et d'ivresse. ADULTE ROMAN / R LOR. et Sonyeuse. ADULTE ROMAN / R LOR

ZULMA : 31 références dont

- Cécile Wajsbrot. Le désir d'équateur. ADULTE ROMAN / R WAJ
- Claude Pasteur. Deux mille ans de secrets d'alcôve. ADULTE DOCUMENTAI / 306.7 PAS
- Vatsyayan. Les kama-Sutras. ADULTE DOCUMENTAI / 155.3 VAT
- Alain Asbire. Sulpicia. ADULTE ROMAN / R ABS

ALLIA : 15 références dont

- Giacomo Leopardi. Journal du premier amour. ADULTE DOCUMENTAI / 858 LEO. et La théorie du plaisir. ADULTE DOCUMENTAI / 195 LEO
- Georges Ribemont-Dessaignes. Monsieur Jean ou l'amour absolu. ADULTE ROMAN / R RIB

SORTILEGE : 1 référence

- Jean Jacques Pauvert. Théâtre érotique français du XIXème siècle. ETUDES. MAG. PATRIM. L/P 8/105 549

Collection CARRE CHAIR : 0 références.

Collection BIBLIOTHEQUE DÉCADENTE : 7 références dont 6 citées pour les éditions Seguiet et

- Georges Eekhoud. Escal Vigor. ADULTE ROMAN / R EEK

Collection Jusant : 0 références.

Collection LES FEUILLES D'ÉROS (chez Joelle LOSFELD) : 2 références dont

- Marie Thérèse. Vie d'une prostituée. ADULTE ROMAN / R MAR

Variation des limites du représentable en fonction d'autres critères.

4eme liste.

	présent	absent
- Georges Bataille. <u>Le mort</u> * <u>Les larmes d'Eros</u> *, <u>Histoire de l'oeil</u> .*	r. serv. Ad. Prêt R BAT doc. serv. Ad 128 BAT	X
- le Marquis de Sade. <u>Les infortunes de la vertu</u> * <u>Justine ou les malheurs de la vertu</u> * <u>La nouvelle Justine, suivi de l'histoire de Juliette</u> *.	r. serv. Ad. Prêt R SAD ⁴ r. serv. Ad. Prêt R SAD r. serv. Ad. Prêt R SAD ⁵	
- Chordelot de Laclos. <u>Les liaisons dangereuses</u> *.	r. serv. Ad. Prêt R LAC ⁶	
- André Gide. <u>Corydon</u> *.	r. serv. Ad. Prêt R GID	
- Baudelaire. <u>Les paradis artificiels</u> *.	doc. serv. Ad. Prêt 840 BAU	
- Théophile Gautier. <u>Le clan des hachichins</u> *.		X
- Apollinaire. <u>Les onze mille verges</u> *.	doc. serv. Ad. Prêt 840.9 APO ⁷	

⁴un autre exemplaire se trouve en : doc. serv. Ad. Prêt (840.9 SAD)

⁵Ce document se retrouve dans les "oeuvres complètes" de Sade.

⁶un autre exemplaire se trouve en : doc. serv. Ad. Prêt (846 LAC)

⁷cet ouvrage est présent dans les Oeuvres en prose complètes, t. 3.

- William Burroughs. <u>La machine molle*</u> <u>Le festin nu*</u> .	r. serv. Ad. Prêt R BUR	X
- Diderot. <u>Les bijoux indiscrets*</u> .	doc. serv. Ad. Prêt 840.9	
- Mirabeau. <u>Erotika Biblion*</u> <u>Ma conversion ou le libertin de qualité*</u> <u>Le rideau levé ou l'éducation de Laure*.8</u>		X X X
- Jean de la Fontaine. <u>Contes gentiment grivois. "choix de contes et nouvelles en vers"*</u> . <u>Contes et nouvelles érotiques*</u>	doc. serv. Ad. Prêt 841 LAF	X

12 ouvrages présents dont 9 sont dans les fonds et 3 ne sont plus dans les fonds.

Sur les 4 listes on trouve :

- 33 ouvrages présents dans les fonds ou l'ayant été dont
 - 4 se trouvent en service extérieur ou en magasin.
 - 9 ne sont plus dans les fonds.
 - 11 sont à leur place dans les rayons.
 - dont 8 romans et 3 documentaires.
 - dont 8 sont sur les deux étagères les plus supérieures, 2 sur les étagères intermédiaires, 1 sur les deux étagères les plus inférieures.
 - 9 ne sont pas à leur place dans les rayons.
 - dont 5 documentaires et 4 romans.

- Adolph Hitler. <u>Mon combat.</u>		X
- Louis Ferdinand Céline.	16 références en r. serv. Ad. Prêt	
- Drieu La Rochelle.	8 références en r. serv. Ad. Prêt	
- Lucien Rebatet. <u>Les mémoires d'un fasciste.</u>	ADULTE DOCUMENTAI / 944.082 2	
- Paulette Péju.	0 références	

⁸Ces ouvrages se retrouvent dans : Mirabeau. Les oeuvres érotiques. Fayard, 1984.

RECHERCHES EN CHAMP SUJET

SEXUALITÉ

- Sexualité : 22 références dont
 - 5 en secteur Enfant.
 - 7 en secteur Collectivité.
 - 2 en secteur Enfant et en secteur Bibliobus.
- Bernard Sillam. Bien dans sa sexualité. DOCUMENTAI / 612.6 SIL Adultes.
- Henri Rey Ford. Le charivari : les rituels fondamentaux de la sexualité. DOCUMENTAI / 176 REY Adultes.
- Malek Chebel. L'esprit de Sérail : perversion et marginalité sexuelle au Maghreb. DOCUMENTAI / 155.3 CHE Adultes.
- Thomas Walter Laqueur. La fabrique du sexe : essai sur le corps et le genre en occident. DOCUMENTAI / 306 LAC Adultes.
- Albert Ducros. La frontière des sexes. DOCUMENTAI / 155.3 FRO Adultes.
- Jean Marc Reiser. Phantasmes. BD Bleues / BD 279 Adultes.
- Guy Falardeau. La sexualité des jeunes : un pédiatre raconte. ADO DOCUM. / ADO 306.7 FAL Adultes.
- Robert Van Gulik. La vie sexuelle dans la chine ancienne. DOCUMENTAI / 241 SEV Adultes.

- Sexualité**Aspect religieux**Catholicisme :
Martine Sevegrand. Les enfants du bon dieu : les catholiques français et la procréation au XXème siècle. DOCUMENTAI / 241 SEV Adultes.

- Sexualité**Aspect religieux**Christianisme :
Frédéric Mounier. L'amour, le sexe et les catholiques. DOCUMENTAI / 306.7 MOU Adultes.
Jean Didier Vincent. La chaire et le diable. DOCUMENTAI / 233 VIN Adultes.

- Sexualité au cinéma :
Martine Boyer. L'écran de l'amour : cinéma, érotisme et pornographie. DOCUMENTAI / 791.43 BOY Adultes.

- Sexualité dans l'art**Exposition :
CGP. Feminimasculin : le sexe dans l'art. MAGAS PRET / MAG 4° / 6568 Adultes.

- Sexualité dans la littérature :
Michel Foucault. Histoire de la sexualité 2, histoire des plaisirs. DOCUMENTAI / 176 FOU Adultes. (3 exemplaires) et Le souci de soi. DOCUMENTAI / 176 FOU Adultes.

- Sexualité dans les médias :
Fulvio Caccia. Cybersexe : les connexions dangereuses. DOCUMENTAI / 306.7 CAC Adultes.

- Sexualité**Enquêtes :
June M. Reinisch. L'amour, le désir, le corps. DOCUMENTAI / 306.7 REI Adultes.
Michel Bozon. Sexualité et sciences sociales. DOCUMENTAI / 306.7 SEX Adultes.

- Sexualité et droit :
Emmanuel Pierrat. Le sexe et la loi. DOCUMENTAI / 306.7 PIE Adultes.

- Sexualité**Enseignement biblique :

Georges Casalis. Un chant d'amour insolite : le cantique des cantiques. DOCUMENTAI / 284 CAS Adultes.

- Sexualité**Histoire :

Alain Roger. L'art d'aimer ou la fascinaion de la féminité. DOCUMENTAI / 155.3 ROG Adultes.

Michel Foucault. Histoire de la sexualité 1, la volonté de savoir. DOCUMENTAI / 176 FOU Adultes. Histoire de la sexualité 2, histoire des plaisirs. DOCUMENTAI / 176 FOU Adultes. (3 exemplaires) et Le soucis de soi. DOCUMENTAI / 176 FOU Adultes.

Helen Fisher. Histoire naturelle de l'amour. DOCUMENTAI / 306.7 FIS Adultes.

Bernard Asbel. La pilule : biographie du médicament qui a changé le monde. DOCUMENTAI / 613.9 ASB Adultes.

Catherine Vlabrègne. La pilule et après?. DOCUMENTAI / 613.9 VAL Adultes.

Jean Louis Flandrin. Le sexe et l'occident. DOCUMENTAI / 301.41 FLA Adultes.

Daniel Welzer Lang. Prostitution. DOCUMENTAI / 363.44 WEL Adultes.

Laure Adler. La vie quotidienne dans les maisons closes. DOCUMENTAI / 363.44 ADL Adultes.

Mouvement du NID. Vingt milieux sous le trottoir. DOCUMENTAI / 363.44 MOU Adultes.

- Libido :

Françoise Dolto. Conversation sur la libido féminine. DOCUMENTAI / 155.3 DOL Adultes.

Les stades dela libido de l'enfant à l'adulte. DOCUMENTAI / 150.195 STA Adultes.

- Relations sexuelles :

Shere Mite. Les amants, les bons et les autres. DOCUMENTAI / 306.7 MIT Adultes.

Gérard Swany. L'amour encore. DOCUMENTAI / 612.6 SWA Adultes.

Yves Moigno. Le malentendu sexuel. DOCUMENTAI / 613.9 MOI Adultes.

Franck Hajkak. Le sexe alibi. DOCUMENTAI / 155.3 HAJ Adultes.

- Education sexuelle :

David Elia. Choisir votre contraception. DOCUMENTAI / 613.9 ELI Adultes.

- Education sexuelle de la jeunesse :

Pierre Herman. 100 questions sur le sexe. DOCUMENTAI / 612.6 HER Adultes. et 4 références en DOCUMENTAI / 612.6 ... Adultes.

- Education sexuelle des enfants :

Adela Turin. Alice et Lucie, nos lunes. ADO DOCUM / 618 TUR Adultes.

Jean Cohen. Encyclopédie de la vie sexuelle. 2 exemplaires en ADO DOCUM / ADOVRAC Adultes, et DOCUMENTAI / 612.6 COH Adultes.

Isabelle Cheteau. Et si on en parlait. 2 exemplaires en ADO DOCUM / ADO 612.6 CHE Adultes, et DOCUMENTAI / 612.6 CHE Adultes.

Nombreuses références en secteur Enfant.

Nombreuses références en DOCUMENTAI / 612.6 ... Adultes.

PROSTITUTION

- Prostitution dans l'art :

Reginald Mac Ginis. La prostitutions sacrée. DOCUMENTAI / 841 MAC Adultes.

- Prostitution**France**Lille :

Bernard Coussé. Petite histoire de la prostitution lilloise. DOCUMENTAI / FR 306.74 COU Adultes.

- Prostitution**Histoire**Antiquité /
Catherine Salles. Les bas-fonds de l'antiquité. DOCUMENTAI / 930 SAL Adultes.

- Prostitution juvénile :
Jean Dallais. Philippines. Les enfants du mépris. DOCUMENTAI / 362.7 DAL Adultes.

Prostitution**Thaïlande**Bankok :
Marie France Botte. Le prix d'un enfant. DOCUMENTAI / 363.44 BOT Adultes.

- Prostitution**Suisse**Récits personnels :
Griseldis Réal. La passe imaginaire. DOCUMENTAI / 846 REA Adultes.

INCESTE et PRATIQUES SEXUELLES "DÉVIANTES"

Inceste :

Marie Drouet. L'enfant violenté. DOCUMENTAI / 362.7 ROU Adultes.

J D de Lannoy. L'inceste. 3 exemplaires en DOCUMENTAI / 155.3 LAN Adultes, DOCUMENTAI / 363.4 LAN Adultes, et DOCUMENTAI / QSJ 2645 Adultes.

Denise Vasse. Inceste et jalousie. DOCUMENTAI / 155.3 VAS Adultes.

Eva Thomas. Le sang des mots. DOCUMENTAI / 155.3 THO Adultes.

Serge Lebovici. Le traumatisme de l'inceste. DOCUMENTAI / 155.3 Tra Adultes.

1 en secteur Bibliobus.

Inceste**récits personnels :

Nathalie Schweighoffer. Les enfants de l'inceste. DOCUMENTAI / 646.4 SCH Adultes.

Stéphanie. Il a trahi mon enfance. DOCUMENTAI / 364.4 STE Adultes.

Nelly. J'étais sa petite princesse. DOCUMENTAI / 364.4 NEL Adultes.

Patricia Pattin. Mon enfance assassinée. DOCUMENTAI / 364.4 PAT Adultes.

1 en secteur Bibliobus.

- Abus sexuel à l'égard des enfants :

Marceline Gabel. Les enfants victimes d'abus sexuels. DOCUMENTAI / 155.3 ENF Adultes.

Oralée Wachter. N'hésite pas à la dire si on essaie d'abuser de toi. 2

exemplaires en DOCUMENTAI / 364.1 WAC Adultes et DOCUMENTAI / ADO 612.6 WAC Adultes.

- Viol :

Gerard Lopez. Le viol. DOCUMENTAI / 364.15 LOP Adultes.

- Viol**Aspect psychologique :

Michèle Bordeaux. Qualifié viol. DOCUMENTAI / 364.1 BOR Adultes.

- Lesbianime :

Elula Perrin. Pour l'amour des femmes. DOCUMENTAI / 363.49 Adultes.

- Couple de lesbiennes :

Michelle Coquillat. Entre-elles : les marginales de l'amour. DOCUMENTAI / 306.766 COQ Adultes.

- Homosexualité dans l'art :

1 référence en Fonds Etude, "Exlu du prêt".

- Homosexualité**France**Histoire**1970 :

Frédéric Martel. Le rose et le noir. DOCUMENTAI / 363.49 MAR Adultes.

- Homosexualité masculine :
Jean Dutour. Le bonheur et autres idées. DOCUMENTAI / 844 DUT Adultes.

- Homosexualité**Récits personnels :
Colette. Le pur et l'impur. ROMAN / R COL Adultes.

- Homosexuels dans la littérature :
Hans Mayer. Les marginaux : femmes juives et homosexuels dans la littérature. DOCUMENTAI / 809.93 MAY Adultes.

- Homosexuel**Récits personnels :
Monique Gehler. Adam et Yves. DOCUMENTAI / 305.568 GEH Adultes.
Erica Fisher. Aimée et Jaguar. DOCUMENTAI / 305.4 FIS Adultes.
Caroline Gréco. Julien, toi qui préfère les hommes. DOCUMENTAI / 306.766 GRE Adultes.

- Masturbation**Aspect psychologique :
Didier-Jacques Duché. Histoire de l'onanisme. DOCUMENTAI / 155.3 DUC Adultes.

- Préservatif**Histoire :
1 en secteur Enfant et secteur Bibliobus.

- Adultère :
François Cartier. Les hommes mariés expliqués à leur maîtresse. DOCUMENTAI / 306.736 CAR Adultes.

AVORTEMENT

- Avortement :
Michèle Ferrand. L'interruption volontaire de grossesse. DOCUMENTAI / QSJ 2383 Adultes.
Fiammetta Venner. L'opposition à l'avortement. DOCUMENTAI / 363.46 VEN Adultes.

- Avortement thérapeutique :
Académie d'éducation et d'études sociales. L'avortement : 1000 médecins témoignent. DOCUMENTAI / 613.9 ACA Adultes.

STUPÉFIANTS

- Toxicomanie :
Julie. Confession d'une droguée de 15 ans. DOCUMENTAI / 178 JUL Adultes.
Nombreuses références en DOCUMENTAI / 178 ... Adultes.
Sylvie Angel. Décrochez!. DOCUMENTAI / 613.8 ANG Adultes.
Claude Olivenstein. Destin du toxicomane. ADO DOCUM / ADO 616.86 Adultes.
Solomon Snyder. Les drogues et le cerveau. DOCUMENTAI / 618.8 SNY Adultes.
Centre Didro. Pourquoi la drogue. ADO DOCUM / ADO 133 TOU Adultes.
Direction des affaires sanitaires et sociales. Prévention des toxicomanies.
USUEL L/ P/U L/P FR 363.45 DIR (Exclu du prêt)
Francis Curtet. La drogue est un prétexte. DOCUMENTAI / 363.45 CUR Adultes.
(mention "en rel. ou reparatio.")
Anthony Henman. Drogues légales : l'expérience de Liverpool. DOCUMENTAI / 616.863 HEN Adultes.
Forum des collectivités territoriales européennes. Villes en sécurité.

DOCUMENTAI / 364.4 VIL Adultes.

1 en secteur Collectivité.

1 en secteur Enfant.

1 en secteur Enfant et en secteur Bibliobus.

- Drogues :

Fenton Bresler. La mafia chinoise. DOCUMENTAI / 364.9 BRE Adultes.

1 en secteur Collectivité.

Nombreuses références en DOCUMENTAI / 178 ... Adultes.

- Drogues**Contrôle :

1 en secteur Bibliobus.

Nombreuses références en DOCUMENTAI / 178 ... Adultes.

- Drogues**Contrôle**Récits personnels :

Jean Pierre Van Geirt. Parole de flic : la brigade des stupe. DOCUMENTAI / 363.45 VAN Adultes.

- Drogues dans la littérature :

Henri Michaux. Connaissance par les gouffres. DOCUMENTAI / 178 MIC Adultes.

- Drogue et jeunesse :

Jill Ireland. La brisure. ROMAN / R IRE Adultes

3 en secteur Enfant

Nombreuses références en DOCUMENTAI / 178 ... Adultes.

- Drogue**Histoire :

4 références en DOCUMENTAI / 178 ... Adultes.

- Drogue**Contrôle :

10 références déjà citées.

- Drogue**récits personnels :

Marie Agnès Combesque. Drogue. Au deux bouts de la chaîne. 2 exemplaires en DOCUMENTAI / 178 ... Adultes et ADO ROMAN / ADO R COM Adultes.

2 en secteur Collectivité.

3 références en DOCUMENTAI / 178 ... Adultes.

- Drogue**Traffic :

8 références en DOCUMENTAI / 178 ... Adultes.

- Toxicomanes OU Toxicomane**XXX :

14 références en DOCUMENTAI / 178 ... Adultes.

- Psychotropes :

Jean Costantin. Les médicaments du cerveau. DOCUMENTAI / 615.1 COS Adultes.

Pierre Deniker. La pharmacologie. 2 exemplaires en DOCUMENTAI / 618.8 DEN Adultes.

Daniel Widlöcher. Les psychotropes. DOCUMENTAI / 615.8 WID Adultes.

ALCOOLISME

- Alcoolisme :

François Perrier. L'alcool au singulier. DOCUMENTAI / 157.61 PER Adultes.

Georges Malignac. L'alcoolisme. DOCUMENTAI / 616.861 MAL Adultes.

John Healy. L'arène. Une autobiographie. DOCUMENTAI / 828 HEA Adultes.

Didier Nourisson. Le buveur du XIXème siècle. DOCUMENTAI / 306 NOU Adultes.

Martine et De Borde. L'alcool. Boire et déboire. DOCUMENTAI / 613.3 BOR Adultes.

Et nombreuses références en DOCUMENTAI / 613.3 ... Adultes.

2 en secteur Enfant.

1 en MAG PATRIMOINE / BR 4-359 (Exclu du prêt).

- conduite en état d'ivresse :

1 référence en DOCUMENTAI / 613.3 ... Adultes.

- Alcoolisme chez la femme enceinte :

Philippe Dehaene. La grossesse et l'alcool. DOCUMENTAI / 618 DEH Adultes.

GÉNOCIDE

- Génocide :

Yves Ternon. L'état criminel. DOCUMENTAI / 179.9 TER Adultes.

- Génocide**Autre mot sujet :

Reynald Seycher. Le génocide franco-français. DOCUMENTAI / 844.042 SEC Adultes.

François Bedarida. Le nazisme et la génocide. DOCUMENTAI / 940.54 BED Adultes.

Pierre Vidal Naquet. Réflexions sur le génocide. DOCUMENTAI / 940.547 2 VID Adultes.

François Xavier Verschave. Complicité de génocide. DOCUMENTAI / 327.44 VER Adultes.

Nicolas Poincaré. Rwanda. DOCUMENTAI / 967.5 POI Adultes.

Marc Vaiteir. Je n'ai pas pu les sauver tous. DOCUMENTAI / 967.5 VAI Adultes.

NATIONAL-SOCIALISME, FASCISME, RACISME

- National-socialisme :

Alfred Grosser. 10 leçons sur le nazisme. DOCUMENTAI / 943.086 DIX Adultes.

Karl Jasper. La culpabilité allemande. DOCUMENTAI / 193 JAS Adultes.

Norbert Frei. L'état hitlérien et la société allemande. DOCUMENTAI / 943 FRE Adultes.

Rita Thalmann. Etre femme sous le IIIeme Reich. DOCUMENTAI / 301.4 THA Adultes.

Pierre Milza. Les fascismes. DOCUMENTAI / 320.533 MIL Adultes.

Centre national de documentation pédagogique. La montée du nazisme.

DOCUMENTAI / 320 Adultes.533 MON Adultes.

Peter Sichrovsky. Naitre coupable - Naitre victime. DOCUMENTAI / 305.8 SIC Adultes.

Et nombreuses références en DOCUMENTAI / 943.086 ... Adultes et en

DOCUMENTAI / 943 ... Adultes.

1 en secteur Collectivité.

1 en secteur Enfant.

1 en secteur Bibliobus.

- National-socialisme et ... OU National socialisme**Autre mot sujet :

Gernot Erler. L'histoire escamoté. DOCUMENTAI / 907.2 HIS Adultes.

Hector Feliciano. Le musée disparu. DOCUMENTAI / 940. 548 FEL Adultes.

Christian Delage. La vision nazie de l'histoire : le cinéma document.

DOCUMENTAI / 791.43 DEL Adultes.

Marianne Peyinghaus. Années paisibles à Gertlauken. DOCUMENTAI / 838 PEY Adultes.

Beno Müller-Hill. Science nazie, science de mort. DOCUMENTAI / 174 MUL Adultes.

Serge Bernstein. Dictionnaire historique des fascismes et du nazisme. DOCUMENTAI / 909 MIL Adultes.
Pierre Pean. L'extrémiste. DOCUMENTAI / 324.038 PEA Adultes.
Jean-Pierre Faye. Le langage meurtrier. DOCUMENTAI / 320.533 FAY Adultes.
Et nombreuses références en DOCUMENTAI / 940.53 ... Adultes et DOCUMENTAI / 940.54 ... Adultes.

-Fascisme :

Pierre Milza. Fascisme français : passé et présent. DOCUMENTAI / 320.533 MIL Adultes.
Et nombreuses références en DOCUMENTAI / 320.5 ... Adultes et DOCUMENTAI / 320.533 ... Adultes.

-Fascisme et OU Fascisme**Autre mot sujet :

Igor Golomstock. L'art totalitaire. DOCUMENTAI / 306.47 GOL Adultes.
Henri Fabre. L'église catholique face au fascisme et au nazisme. DOCUMENTAI / 944.081 FAB Adultes.
Gventer Lewy. L'église catholique et l'Allemagne nazi. DOCUMENTAI / 943 LEW Adultes.
Pierre Giolito. Histoire de la jeunesse sous Vichy. DOCUMENTAI / 944.082 GIO Adultes.
Pascal Louvrier. Brasillac : l'illusion fasciste. DOCUMENTAI / 324.2 LOU Adultes.
Jacques Julliard. Ce fascisme qui vient. DOCUMENTAI / 940.559 JUL Adultes.
Willi Jasper. Hôtel Lutécia : un exil allemand à Paris. DOCUMENTAI / 943.081 JAS Adultes.
Francis Arzalier. Les perdants. 2 exemplaires en DOCUMENTAI / 940.3 ARZ Adultes et DOCUMENTAI / 909.082 ARZ Adultes.
Paul Guichonnet. Mussolini et le fascisme. DOCUMENTAI / 945 GUI Adultes.
Et 2 autres références en DOCUMENTAI / 945 ... Adultes.
Marco Palla. Mussolini et l'Italie fasciste. DOCUMENTAI / 320.945 PAL Adultes.
Roger Joseph. L'Union nationale : 1932-1939. DOCUMENTAI / 320.5 JOS Adultes.

-Néo-nazisme :

Michael Schmidt. Néo-nazis : la terrible enquête. DOCUMENTAI / 320.533 SCH Adultes.

- Antisémitisme :

Yves Chevalier. L'antisémitisme : le juif comme bouc émissaire. DOCUMENTAI / 305.8 CHE Adultes.
Et une autre référence en DOCUMENTAI / 305.8 ... Adultes.
Georges Passeleccq. L'encyclique caché de Pie XI. DOCUMENTAI / 262.9 PAS Adultes.
Bernard Lewis. Sémites et antisémites. DOCUMENTAI / 909 LEW Adultes.
Anne Grinberg. L'impossible oubli. DOCUMENTAI / 940.547 2 GRY Adultes.
2 déjà citées en DOCUMENTAI / 320.5 ...Adultes.

-Antisémitisme et OU Antisémitisme **Autre mot du sujet :

Jacoba Timerman. Mémoires d'un disparu. DOCUMENTAI / 982 TIM Adultes.
Et nombreuses références déjà citées.
1 en secteur Collectivité.

-Racisme :

Pierre Dumayet. Les aventures du petit beur. ADO DOCUM / ADO 325.1 DUM Adultes.
Combattre l'apartheid. DOCUMENTAI / 320.56 COM Adultes.

Et nombreuses références en DOCUMENTAI / 943.5 ... Adultes et DOCUMENTAI / 320.56 Adultes.

Jean Cuisenier. Ethnologie et racisme. 2 exemplaires en DOCUMENTAI / 306 ETH Adulte et DOCUMENTAI / 320.56 ETH Adultes.

Pierre Paraf. L'homme de toutes les couleurs. 2 exemplaires en ADO DOCUM / ADO 301.45 PAR Adultes.

Comission nationale consultative des droits de l'homme. La lutte contre le racisme et la xénophobie. 3 exemplaires (année différente) en DOCUMENTAI / 323 FRA Adultes.

Laurent Dispo. Manifeste archaïque. DOCUMENTAI / 303 DIS Adultes.

Arthur Kriegel. La race perdue : science et racisme. DOCUMENTAI / 572 KRI Adultes.

Et plusieurs références en DOCUMENTAI / 305.8 ... Adultes.

2 en secteur Collectivité.

-Racisme**Autre mot sujet :

Michel Fabre. Les noirs américains. DOCUMENTAI / 323 FAB Adultes.

Azouz Bégag. Quartiers sensibles. DOCUMENTAI / 307.74 BEG Adultes.

Léon Poliakov. Le mythe aryen. DOCUMENTAI / 902 ARY Adultes.

MRAP. Dès l'école, combattre le racisme. DOCUMENTAI / 371.97 MOU Adultes.

Henri Grégoire. De la littérature des nègres. DOCUMENTAI / 896 GRE Adultes.

Et nombreuses références en DOCUMENTAI / 320.56 ... Adultes ou DOCUMENTAI / 325.1 ... Adultes.

4 en fonds Langues Etrangères.

2 en secteur Bibliothèque Professionnelle.

-Révisionisme :

Pierre Vidal Naquet. Les assassins de la mémoire. 2 exemplaires en DOCUMENTAI / 907.2 VID Adultes et DOCUMENTAI / 901 VID Adultes (Mention "Manquant inventaire").

CRIME, CRIMINEL

-Crimes et criminel :

Yvan Stéphanovitch. Un assassin au dessus de tout soupçon. 2 exemplaires en DOCUMENTAI / 361 STE Adultes et DOCUMENTAI / 364 STE Adultes.

Et nombreuses références en DOCUMENTAI / 364 ... Adultes ou DOCUMENTAI / 364.(extension) STE Adultes.

Hugues Lagrange. La civilité à l'épreuve. DOCUMENTAI / 303.62 LAG Adultes.

Jacqueline Gatti-Montain. Commune et sécurité. DOCUMENTAI / 352 DOM Adultes.

Alain Monestier. Le fait divers. DOCUMENTAI / 070 EXP Adultes.

Olivier Foll. Guide de votre sécurité. DOCUMENTAI / 363.1 FOL Adultes.

Et 4 autres références en DOCUMENTAI / 363.1 ... Adultes.

James Baldwin. Meurtres à Atlanta. DOCUMENTAI / 320.56 BAL Adultes.

-Crimes et criminels et ... OU Crimes et criminel**Autre mot sujet :

Michel Ciment. Le crime à l'écran. DOCUMENTAI / 791.43 CIM Adultes.

Roland Lacourbe. 99 chambres closes. DOCUMENTAI / 809.3 LAC Adultes.

Louis Chevalier. Classe laborieuse et classe dangereuse. DOCUMENTAI / 364.9 CHE Adultes.

Et nombreuses références en DOCUMENTAI / 364.(extension) Adultes et ROMAN / R ... Adultes.

Lewis Franklin Ford. Le meurtre politique. DOCUMENTAI / 303.62 FOR Adultes.

André Baccard. Les martyrs de Bokassa. DOCUMENTAI / 947.41 BAC Adultes.

Hélène Carrère d'Encausse. Le malheur russe. DOCUMENTAI / 947 CAR Adultes.

-Criminologie :
8 références en DOCUMENTAI / 364 ... Adultes.

-Crimes sexuels ou passionnels :
Dominique Rouche. Amour à mort. DOCUMENTAI / 364 ROU Adultes.
Ronald Nosintchouk. L'extase et la blessure. DOCUMENTAI / 303.62 NOS
Adultes.
2 en ROMAN / R ... Adultes.

-Criminel de guerre**Autre mot sujet :
Simon Wiesenthal. Justice n'est pas vengeance. DOCUMENTAI / 341.6 WIE
Adultes.
Ladislav de Hoyos. Barbie. DOCUMENTAI / 940.53 HOY Adultes.
1 en ROMAN / R ... Adultes.

SUJET-DEWEY REALITE DES RAYONS

SEXUALITÉ ET NOTIONS ASSOCIÉES

- On trouve 12 ouvrages sous des cotes très isolées dont
 - 8 sont en rayon
 - 4 ne sont pas en rayon
- On trouve 13 ouvrages sous des cotes assez regroupées dont
 - 2 sont en rayon
 - 11 ne sont pas en rayon
- 155.3 : PSYCHOLOGIE DE LA SEXUALITÉ¹
 - * L'affichette sur le coté de l'étagère mentionne : "155.2 test de caractère" et "155.4 psychologie de l'enfant".
 - * Les ouvrages se trouvent tout en bas de l'étagère sur la droite. (Ils sont très peu voyants) Etagère I-5.
 - * On y trouve 22 ouvrages dont 3 sont cotés à 155.33
- 306.7 : RELATION ENTRE LES DEUX SEXES, HOMOSEXUALITÉ
 - * L'affichette sur le coté de l'étagère mentionne : "306 à 306.7 Culture"
 - * Les ouvrages se trouvent sur le troisième étage en partant du haut sur la droite. Etagère III-2.
 - * On y trouve 20 ouvrages dont deux sont cotés avec une extension de la cote.
- 363.44 : PROSTITUTION
 - * L'affichette sur le coté de l'étagère mentionne : "363 police" et "363.7 Adoption, Enfant martyr". (L'étagère sur laquelle on trouve cette affichette n'est pas celle sur laquelle on trouve les ouvrages cotés à 363.44)
 - * Les ouvrages se trouvent sur l'étagère la plus supérieure. Etagère V-1.
 - * On y trouve 2 ouvrages.
- 612.6 : REPRODUCTION, DÉVELOPPEMENT
 - * L'affichette sur le coté de l'étagère mentionne : "612.6 sexualité". Etagère VI-3
 - * Les ouvrages se trouvent sur la deuxième étagère en partant du bas sur la droite.
 - * On y trouve 11 ouvrages dont 3 sont cotés avec une extension de la cote.
- 613.9 : CONTROLE DES NAISSANCES. HYGIENE SEXUELLE
 - * L'affichette sur le coté de l'étagère mentionne : "613.9 contrôle des naissances". Etagère VI-4.
 - * Les ouvrages se trouvent sur la deuxième étagère en partant du haut.
 - * On y trouve 4 ouvrages.

¹Les intitulés de cote sont tirés de :
BETHERY, Annie. Abrégé de la classification Dewey. Editions du cercle de la
librairie, 1990.

DROGUES ET NOTIONS ASSOCIÉES

- On trouve 4 ouvrages sous des cotes très isolées dont
 - 2 sont en rayon
 - 2 ne sont pas en rayon
- On trouve 14 ouvrages sous des cotes assez regroupées dont
 - 4 sont en rayon
 - 10 ne sont pas en rayon
- 178 : TEMPERENCE ET ABSTINENCE
 - * L'affichette sur le coté de l'étagère mentionne : "178 drogue". Etagère I-7.
 - * Les ouvrages se trouvent sur la troisième étagère en partant du haut.
 - * On y trouve 36 ouvrages.
- 613.3 : BOISSONS
 - * L'affichette sur le coté de l'étagère mentionne : "613.3 alcoolisme". Etagère VI-4
 - * Les ouvrages se trouvent sur l'étagère la plus supérieure.
 - * On y trouve 6 ouvrages.

GÉNOCIDE, FASCISME, NATIONAL-SOCIALISME ET NOTIONS ASSOCIÉES

- On trouve 60 ouvrages sous des cotes très isolées dont
 - 44 sont en rayon
 - 16 ne sont pas en rayon
- On trouve 28 ouvrages sous des cotes assez regroupées dont
 - 7 sont en rayon
 - 21 ne sont pas en rayon
- 305.8 : GROUPES RACIAUX, ETHNIQUES, NATIONAUX
 - * L'affichette sur le coté de l'étagère mentionne : "305.5 à 305.56 classes sociales-inégalités" (cette affichette est située sur l'Etagère II-5 à 8). Etagère III-1.
 - * Les ouvrages se trouvent sur la deuxième étagère en partant du haut.
 - * On y trouve 32 ouvrages (dont 6 avec une extension de la cote).
- 320.5 (et extensions) : THÉORIES ET IDEOLOGIES POLITIQUES
 - * L'affichette sur le coté de l'étagère mentionne : "320 sciences politiques", "320.56 racisme", "320.57 anarchisme". Etagère III-3.
 - * Les ouvrages se trouvent sur la troisième étagère en partant du bas, ils s'étendent jusque la troisième étagère en partant du haut de l'Etagère III-4.
 - * On y trouve 166 ouvrages.
- 325.1 : IMMIGRATION
 - * L'affichette sur le coté de l'étagère mentionne : "325 à 325.1 immigration" (cette affichette est située sur l'étagère III-1 à 6). Etagère III-7.
 - * Les ouvrages se trouvent sur la deuxième étagère en partant du haut, ils s'étendent jusqu'à la fin de la troisième étagère en partant du bas.
 - * On y trouve 87 ouvrages.

- 943 et 943.086 : EUROPE CENTRALE, ALLEMAGNE ET
IIIe REICH, HITLER, 1939-1945

* L'affichette sur le coté de l'étagère mentionne : "943 histoire de l'Allemagne" (cette affichette est située sur l'étagère VII-1). Etagère VI-8.

*Les ouvrages se trouvent sur la troisième étagère en partant du bas, ils s'étendent jusque la quatrième étagère en partant du haut de l'Etagère VII-1.

* On y trouve 97 ouvrages dont 3 sont cotés à 943.086.

CRIME, CRIMINEL ET NOTIONS ASSOCIÉES

- On trouve 13 ouvrages sous des cotes très isolées dont

- 11 sont en rayon

- 2 ne sont pas en rayon

- On trouve 1 ouvrages sous des cotes assez regroupées dont

- 1 est en rayon

- 364 (et extensions) : CRIMINOLOGIE

* L'affichette sur le coté de l'étagère mentionne : "364 à 364.9 criminologie-délinquance" (cette affichette est située sur l'étagère III-8). Etagère IV-1.

*Les ouvrages se trouvent sur la deuxième étagère en partant du haut.

* On y trouve 50 ouvrages.

L'IMAGE

	présent	absent
	11	5
- Guido Crepax. série des <u>Valentina</u> .	*1	X
- Vittorio Giardino. <u>Little Ego</u> .	serv. Adul. Ados BD 422 *2	
- Martin Véron. <u>L'amour propre ne le reste jamais très longtemps</u> .		X
- Forest. <u>Barbarella</u> .	serv. Adul. Ados BD FOR	
- Gillon. série des <u>La survivante</u> .	BD point bleu. + 18 ans t. 2 BD 35 t. 3 BD 19, BD 73	
- Eneg. <u>Madame la Bondage</u> .		X
- Georges Pichard. <u>Marie Gabrielle en Orient</u> , et nombreuses publications.	*3	X
- Manara. <u>Le déclic</u> , <u>le parfum de l'invisible</u> , <u>Gulliveriana</u> , et nombreuses publications.	BD point bleu. + 18 ans t. 2 BD 3, t. 3 BD 376 BD 407 commandé *4	
- Prado. <u>Venin de femmes</u> .	BD point bleu. + 18 ans	
- Crisse. <u>Erotic fantasy</u> .		X
- Vuillemin. nombreuses publications.	*5	
- Reiser. <u>Phantasm</u> , et nombreuses publications.	BD point bleu. + 18 ans BD 279 *6	
- Wolinski. <u>Elles ne pensent qu'à ça</u> , et nombreuses publications.	serv. Adul. Ados BD 2 *7	
- collection "Le Marquis" chez Glénat.		X
- collection "Eros" chez Glénat		X
- collection "BD Folies" chez P et T Production		X
- Editions Fluide Glacial.	34 références *8	
- Editions L'écho des savanes/Albin Michel.	? *9	

- *1 On trouve par contre de cet auteur :
Emmanuelle. BD point bleu. + 18 ans. BD 213
- *2 On trouve de plus :
Vacances fatales. BD point bleu. + 18 ans. BD 286
- *3 On trouve par contre de cet auteur :
Marlène et Jupiter. BD point bleu. + 18 ans. BD 65
Blanche épiphanie. BD point bleu. + 18 ans. BD 53
- *4 On trouve de plus :
El Gaucho. BD point bleu. + 18 ans. BD 396
H. P. et giuseppe Bergman. BD point bleu. + 18 ans. BD 413
Jour de colère. BD point bleu. + 18 ans. BD 51
Ainsi que de nombreux autres titres classé en BD point bleu. + 18 ans, et
Le voyage de G. Mastorna. serv. Adul. Ados. BD MAN
- *5 On trouve de cet auteur :
Le meilleur de moi-même. BD point bleu. + 18 ans. BD 147
Plaisir d'offrir. BD point bleu. + 18 ans. BD 234
- *6 On trouve de plus :
La famille Oboulôt en vacances. BD point bleu. + 18 ans. BD 136.
Ainsi que de nombreux autres titres classé en BD point bleu. + 18 ans (12 en tout), et
Saison des amours. serv. Adul. Ados. BD REI
Les oreilles rouges. serv. Adul. Ados. BD REI
Vive les vacances. Collectiv. EXT BD REI
- *7 On trouve de plus :
Gaston la bite. BD point bleu. BD 165
Ainsi que de nombreux autres titres classé en BD point bleu. + 18 ans, et
Le bal des ringards. doc. serv. Adul. Ados. 741.5 VOL
Nous sommes en train de nous en sortir. serv. Adul. Ados. BD WOL
- *8 Chez cet éditeur, on trouve :
6 références en BD point bleu.
28 en serv. Adul. Ados.
- *9 Pour cet éditeur, le logiciel documentaire n'a jamais pu me donner les références que je recherchais ni le statut des exemplaires.

Recherche en "mot clé" à Mangas :

Le logiciel documentaire donne 46 références relatives aux collections "Mangas" chez Glénat et "Mangas" chez Casterman dont :

- 4 relatives à des supports audios ou audio-visuels.
- 4 pour lesquelles il ne peut donner aucune référence ni cote.
- 2 pour lesquelles il donne une cote du type BD / BD ...
- 3 pour lesquelles il mentionne deux exemplaires dont un avec une cote du type BD / BD ... et un avec une mention "en rel. ou réparatio."
- 33 pour lesquelles il donne une cote du type BD / BD ... avec une mention "en rel. ou réparatio."

Recherche en "mot clé" à Comics :

Le logiciel documentaire donne 31 références dont :

- 22 pour lesquelles il donne une cote du type BD / BD ...
- 1 pour laquelle il donne une cote du type BD / BD ... avec une mention "en rel. ou réparatio."
- 7 pour lesquelles il donne une cote du type BD point bleu. + 18 ans / BD ...
- 1 pour laquelle il donne une cote du type BD point bleu. + 18 ans / BD ... avec une mention "Mquant inventaire"

La classe 700 de la classification Dewey :

La recherche a été effectuée dans le champ Dewey de la base de données. Le problème a été que les documents recensés à une certaine cote dans ce champ ne le sont pas forcément de la même façon dans les rayons ni dans leur cote de localisation des exemplaires (ces deux dernières étant bien sûr identiques). Il est donc été nécessaire d'effectuer dans un premier temps une recherche dans le champ Dewey (704.9 iconographie - 704.942 personnes humaines - 704.948 8 érotisme - 741 dessin - 741.5 caricatures, bandes dessinées - 743 le dessin et les dessins classés par sujet - 750 la peinture et les peintures - 757 représentation de la personne - 757.22 nus - 770 la photographie et les photographies - 779 photographie, recueil de photographies - 779.2 personnes humaines - 779.28 érotisme - 791.43 cinéma - 791.435 genres de film) et de noter les références intéressantes données, les côtes réelles et les "sujets". Dans un deuxième temps, une recherche dans le champ "sujet" a été effectuée.

Les sujets et les documents retenus ont été les suivants :

Albert Genta. Le dessin enseigné par l'exemple : étude du corps humain. 4 le nu. DOCUMENTAI / 741 GEN

- nu dans l'art : 3 références.

Monica Bohm-Duchen. Le nu. DOCUMENTAI / 757 BOH

Angela Ceroni. Modigliani, les nus. DOCUMENTAI / 759.06 CER

Patricia Lagos. Arena, bain de vie. DOCUMENTAI / 753.23 LAG

- photographie de nus : 4 références.

William A. Ewing. Le corps. Oeuvre photographique sur la forme humaine. DOCUMENTAI / 779 EWI

Raymond Jean. Les nus. DOCUMENTAI / 779 JEA

Jean François Jonvel. Avril, mai, juin. MAGAS. PRET / MAG. FOLIO 340

Bettina Rheims. Chambre close : fiction. DOCUMENTAI / MAG 4° / 6530

- corps dans l'art : 1 référence.

William A. Ewing. Le corps. Oeuvre photographique sur la forme humaine. DOCUMENTAI / 779 EWI

- corps humain**Photographie : 2 références.

John Pultz. Le corps photographié. DOCUMENTAI / 779 COR

LE FONDS POLITIQUE

Les éditeurs :

Maspero (et Maspero ...) : 76 références

Syros (et Syros ...) : 637 références.

Messidor : 367 références.

dont 198 références pour Messidor-La Farandole.

Le club de l'horloge : 0 référence en recherche dans le champ "éditeur"

Une recherche en "mot clé" à "horloge et club" donne 8 références.

Editions de la table ronde : 302 références.

Les ouvrages : élections présidentielles de 1995¹ :

les ouvrages marqués d'une * sont présents dans les fonds (référence informatique)

Ouvrages critiques ou satiriques :

- Balladur de A à Z. Dictionnaire critique et impertinent. Véziane de Vézins.
- Chirac de A à Z. Dictionnaire critique et impertinent. Emmanuel Hecht.
- La Pen de A à Z. Dictionnaire critique et impertinent. Olivier Varin.
- Coup de gueule contre un valet de pique : Philippe de Villiers. Luc de Goustine.
- Rendez l'argent. Jean Montaldo. * 320.944 MON

Ouvrages des candidats à l'élection présidentielle :

- L'action pour la réforme : textes et discours. Edouard Balladur.
- La France pour tous. Jacques Chirac. * 320.944 CHI
- Une nouvelle France : réflexions 1. Jacques Chirac.* 320.944 CHI
- 1995-2000 propositions pour la France. Lionel Jospin.

Ouvrages de personnalités politiques ou des proches :

- Ce que je crois. Bernard Kouchner. * 320.944 KOU
- Reconstruire la république. Charles Millon.
- Quelles transformations sociales? Jean Michel Cabadélis, Yves Cochet, Gilbert Waserman.
- Ouragan sur la république. Hervé de Charette.
- (Sans titre). Bernard Tapie.
- Lettre au futur candidat de la gauche. Marie-Noëlle Lienemann. * 320.944 LIE
- Jacques Chirac. Thierry Desjardin.

¹ Cette liste a été mise en place d'après :

Nouara Benai. Présidentielles : 55 nouveautés pour les électeurs. Livres hebdo, 31 mars 1995, n° 154, pp. 48-49.

Evelyne Courteau, Sophie Suberbere. 313 essais et documents pour débiter 1995. Livres hebdo, 6 janvier 1995, n° 142, pp. 85-98.

- Lettre ouverte à Jacques Chirac. Denis Tillinac. * 320.944 TIL
- Sarkozy. Entretiens avec Michel Denizot.

Biographies et ouvrages journalistiques :

- Balladur. Claire Chazal. * 320.944 CHA
- Jacques Chirac. Franz-Olivier Giesber.
- Le Pen. Gille Bresson.
- La deuxième vie de Charles Pasqua. Daniel Carton. * 320.944 CAR
- Le cas Attali. Guy Sitbon.
- Jacques Delors : la seconde gauche chrétienne. Jean Michel Cadiot.
- Jacques Delors : un éclairage nouveau. Gabriel Milesi.
- Sarkozy. Itinéraire d'un jeune homme pressé. Anita Hausser.

